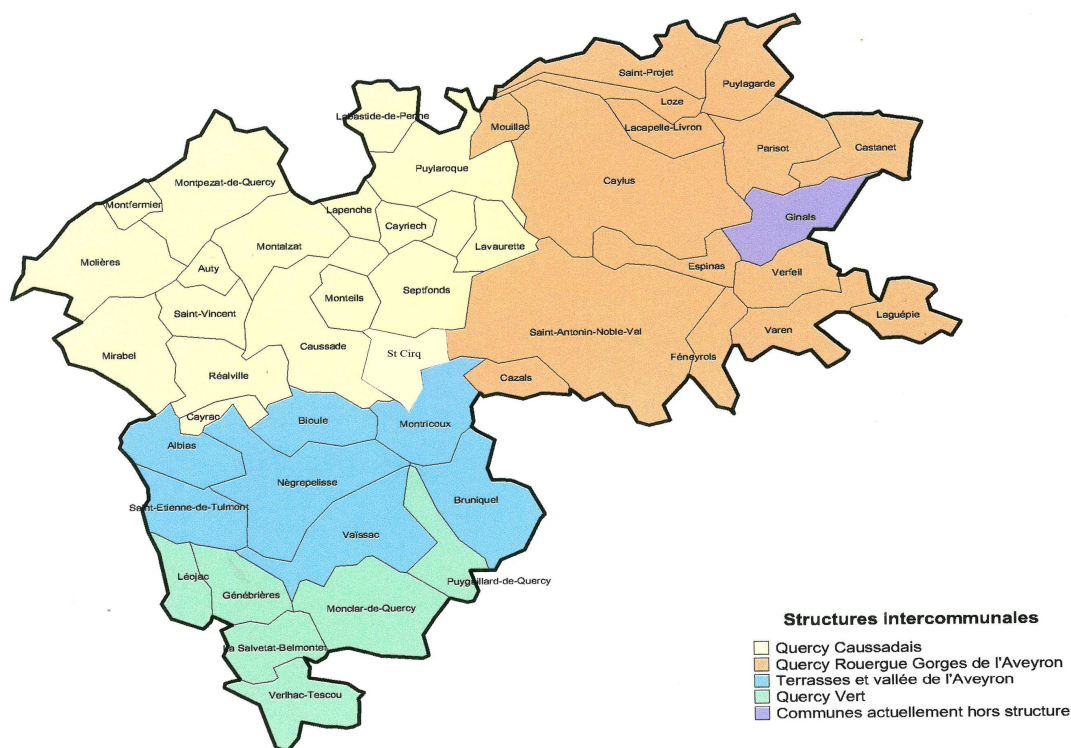


SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI QUERCY



PROJET DE CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI-QUERCY (2008- 2013)

Projet de convention pour le C.T.C.P du 25/06/08 (document de travail au 20/06/08)



LOGO ETAT

Entre,

L'Etat, représenté par Danièle Polvé-Montmasson, Préfète du Département de Tarn et Garonne

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées représenté par Martin MALVY, son Président,

Le Conseil Général de Tarn et Garonne, représenté par Jean-Michel BAYLET, son Président,

Le Pays Midi-Quercy, représenté par Jean Cambon, Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Projets 2007 / 2013 signé par l'Etat et la Région le 8 mars 2007 et notamment les articles 28 à 34,

Vu la Convention d'Application du Volet Territorial du Contrat de Projets signée par l'Etat, la Région et les Départements de Midi Pyrénées le 18 décembre 2007,

Vu les Conventions Interrégionales du Massif Pyrénéen ou du Massif Central signées respectivement par les Préfets de Régions coordonnateurs, les Présidents de Région, les 10 septembre et 29 juin 2007 (facultatif et à adapter selon la localisation géographique des Pays ou PNR).

Vu la Convention Cadre du Schéma Régional de Développement Economique approuvée par la Région le 29 juin 2006

Vu la Convention Particulière du SRDE signée par la Région et le Département du Tarn et Garonne en date du XXXX

Vu la Convention Particulière Tourisme signée par la Région et le Département du Tarn et Garonne en date du XXXX

Vu les délibérations du Conseil Régional du 15 octobre 2007 et du XXX relatives aux nouveaux dispositifs d'intervention de la Région en faveur des Politiques Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 30 mars 2007 concernant l'Agenda 21 Régional,

VU la décision C(2007) 3688.de la Commission européenne CCI 2007 FR162PO021 du 25 juillet 2007 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif «compétitivité régionale et emploi» (FEDER) dans la région Midi-Pyrénées

VU la décision C(2007) 3446.de la Commission européenne du 19 juillet 2007 portant adoption du programme de développement rural hexagonal du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER).

VU la décision CCI 2007FR052 PO 001.de la Commission européenne du 9 juillet 2007 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds social européen (FSE)

Vu la circulaire DIACT du 17 septembre 2007 relative à la mise en œuvre des volets territoriaux des contrats de projet

Vu la Charte de Développement durable du Pays du Pays Midi-Quercy

Vu la délibération du Conseil Régional en date du XXX

Vu la délibération du Conseil Général en date du XXX

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays Midi-quercy en date du 07 juillet 2008,

Il est convenu ce qui suit

PREAMBULE

Initiée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement des territoires, amendée par les lois de 1999 et 2003, la politique en faveur du développement des territoires a été un des points innovants et centraux du Contrat de Plan 2000-2006 pour un développement plus équilibré et plus durable des territoires, offrant ainsi diversité des initiatives locales, organisation des collectivités et des acteurs socioprofessionnels autour de projets partagés et de méthodes de travail en commun.

La mise en œuvre des lois précitées, reprise dans le volet territorial du Contrat de Plan 2000-2006 s'est traduite en Midi-Pyrénées par la conclusion de 32 Contrats de Pays, 3 Contrats Particuliers de Développement Territorial pour les Parcs Naturels Régionaux, 7 Contrats d'agglomérations, 1 Contrat de Développement Durable d'Agglomération et 11 Contrats de Pôles Touristiques Pyrénéens.

Les politiques territoriales ont ainsi contribué à renforcer l'intercommunalité autour de vocations territoriales et de projets collectifs, éléments essentiels d'une solidarité et d'une cohésion qui reflètent la richesse de potentialités qu'offre la région pour assurer la promotion des ressources et des qualifications mobilisables sur un territoire aussi vaste que diversifié.

Le partenariat entre l'Etat, le Conseil régional et les Conseils généraux doit donc maintenir et renforcer qualitativement ces dispositifs contractuels en faveur des Agglomérations, des Pays et des Parcs Naturels Régionaux.

Forte des acquis et des investissements réalisés au cours de ces 6 dernières années, la période 2007-2013 doit permettre la mise en œuvre d'une nouvelle génération des politiques territoriales fondée sur un partenariat renouvelé entre l'Etat, la Région, les Départements et les Territoires pour assurer leur évolution vers des projets présentant une taille critique pertinente, des thématiques d'action centrées sur les vocations économiques, le développement de l'économie résidentielle, des potentialités touristiques et culturelles.

Ce partenariat doit également concourir à l'attractivité du territoire et à sa compétitivité par le développement des services à la personne créateurs d'emplois et le développement numérique ; il doit participer à la qualité de vie et valoriser durablement les ressources qu'offre un environnement préservé et des paysages d'une grande variété.

La Convention d'Application du Volet Territorial du CPER 2007-2013 signée le 18 décembre 2007 par le Préfet de Région, le Président de la Région et les Présidents des Conseils Généraux, réaffirme la pertinence du principe contractuel de ces politiques territoriales avec les Communautés d'Agglomération, les Pays et les Parcs Naturels Régionaux.

Cette Convention d'Application réaffirme également la volonté commune des partenaires cofinanceurs que les programmes d'actions et les dispositifs d'aides publiques qu'ils mobiliseront permettent à chaque territoire d'affirmer et de valoriser ses « vocations territoriales majeures » autour desquelles se fera son développement dans les années à venir.

Ces politiques territoriales devront participer au maintien des activités dans les territoires ruraux les plus fragiles, à l'accueil de populations dans la périphérie des pôles urbains mais également à l'armature urbaine de Midi-Pyrénées très marquée par la prépondérance de la capitale régionale et par la présence de petites villes et de villes moyennes dont certains chefs-lieux de département n'atteignent pas la taille nécessaire pour se constituer en communauté d'agglomération.

Seule une politique résolument volontariste pourra répondre aux enjeux de développement équilibré du territoire, éviter les surcoûts de la désertification et par une mutualisation des investissements, garantir une offre résidentielle porteuse d'emplois durables.

En ce qui concerne plus particulièrement le Pays Midi-Quercy, le territoire souhaite poursuivre la mise en œuvre de sa charte de développement durable validée en 2002 dans le cadre de l'application de la loi LOADT dite des Pays. Une politique de Pays volontariste sera proposée pour la période 2008-

2013, afin de conforter une attractivité durable du territoire notamment par une égalité d'accès aux services aux publics.

ARTICLE 1 : Objet

La Présente Convention Territoriale du Pays Midi-Quercy a pour objet d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre l'Etat, la Région, le Département et la structure porteuse pour le développement du Midi-Quercy pour la durée du Contrat de projets.

ARTICLE 2 : Présentation de la stratégie de développement du Pays Midi-Quercy et de sa mise en œuvre (renvoi à une annexe détaillée : annexe 1)

1/ Présentation du territoire et éléments du diagnostic (cf : annexe 1 - diagnostic de territoire)

Territoire à dominante rurale, Midi Quercy a vu se développer fortement une fonction résidentielle liée tout à la fois à la proximité des agglomérations montalbanaise et toulousaine, à sa desserte autoroutière et à ses qualités patrimoniales (paysages, architecture, environnement).

L'agriculture et le tourisme constituent par ailleurs les points forts d'une économie dans laquelle la création d'emplois est tirée par le développement des services, tandis que la richesse de son exceptionnel patrimoine naturel et culturel nécessite absolument d'être préservée et valorisée.

Le diagnostic du territoire peut être résumé comme suit :

Atouts

- ✗ Un territoire aux richesses naturelles, culturelles et paysagères remarquables
- ✗ Un territoire proche des grands centres urbains et à la notoriété touristique certaine
- ✗ Une agriculture diversifiée et compétitive garante d'une qualité territoriale (paysage, environnement, produits locaux)

Faiblesses

- ✗ Une population vieillissante sur les cantons ruraux isolés du Pays Midi-Quercy (solde naturel négatif)
- ✗ Des problèmes sociaux sur l'Est du territoire exacerbés par la difficulté de trouver de l'emploi
- ✗ Un tissu industriel fragile et surtout concentré sur le pôle caussadais
- ✗ Une pyramide des âges de la population active vieillissante dans l'agriculture et l'artisanat

Opportunités

- ✗ L'impact de l'autoroute A 20 (Montauban – Brive) sur le développement industriel et touristique
- ✗ Un territoire qui reste attractif (solde migratoire positif) résultant d'une préservation du cadre de vie
- ✗ Une agriculture susceptible d'offrir des produits de qualité et des nouveaux services au territoire, en harmonie avec la préservation de l'environnement
- ✗ Un artisanat catalyseur de savoir faire à valoriser (gastronomie ; chapellerie, arts, ...)
- ✗ Un savoir-faire pour la mise en œuvre des politiques de développement territorial

Menaces

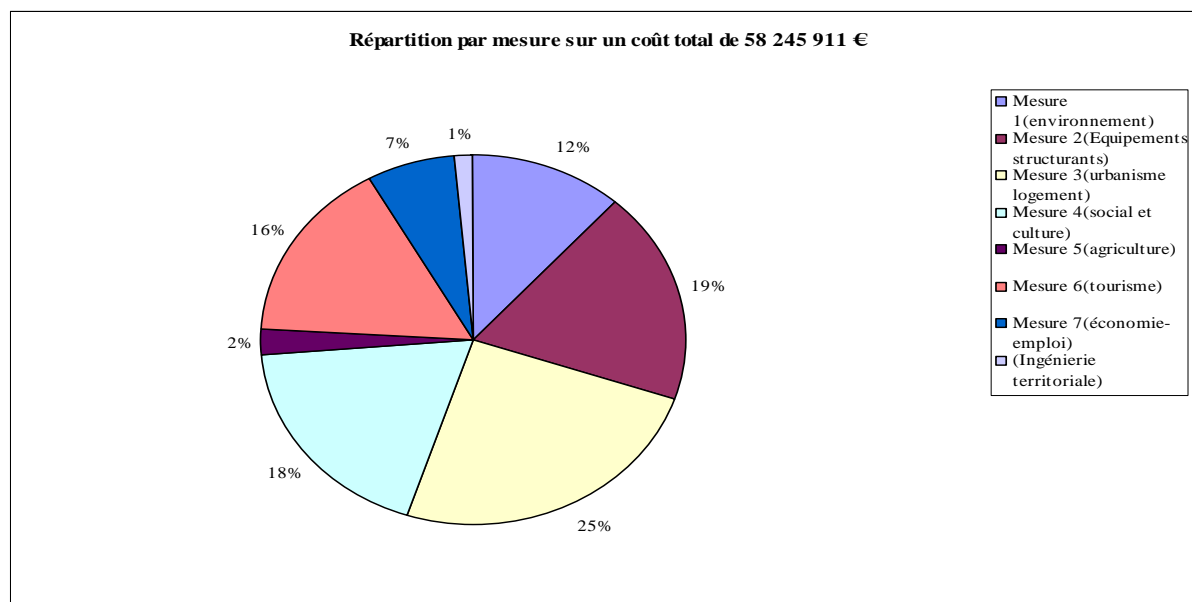
- ✗ Une baisse de la population si le solde migratoire, actuellement positif, n'est pas maintenu
- ✗ Une dépendance vis-à-vis du déplacement motorisé individuel, qui risque de pénaliser les budgets des ménages et donc d'entraîner une nouvelle désertification du territoire.
- ✗ Le mitage pavillonnaire à l'Ouest du territoire (proximité de Montauban) et autour de Caussade qui peut nuire au cadre de vie
- ✗ Une déprise de l'activité agricole en zone karstique pouvant entraîner la fermeture des milieux
- ✗ Des équipements de base (bureau de tabac, épicerie, école primaire, ...) qui disparaissent sur certaines communes du rural isolé ou qui ne sont pas encore créés (ADSL ; téléphonie mobile..)

2/ Bilan du contrat de Pays

2.1) Approche quantitative (cf : annexe 2)

Le Contrat de Pays MQ (période 2004-2007) a permis d'engager 6 programmations représentant :

- **Un coût total de projets de 57 598 615€**
- 244 opérations engagées
- **Un taux d'aides publiques moyen de 34% (soit environ 17 M€)**
- **7 Mesures opérationnelles dont le coût total de projet se répartit :**



2.2) Approche qualitative (cf : annexe 1.2)

L'évaluation du premier contrat de Pays a donné lieu à un travail participatif des élus, des techniciens et du conseil de développement, animé par un consultant spécialisé.

Une première partie de ce travail a consisté à définir puis à renseigner une batterie d'indicateurs élaborés à partir des critères d'éligibilité des mesures du contrat.

Un deuxième temps de travail a consisté à recueillir puis à croiser les avis de chacune de ces parties prenantes autour d'une série de questions destinées à mesurer l'impact des actions mises en œuvre au titre du Pays.

Cet exercice, dont on trouvera en annexe l'exposé méthodologique et les conclusions détaillées, a permis de mettre en évidence les conclusions suivantes :

- Tout d'abord que le Pays a acquis une incontestable légitimité pour sa capacité à fédérer ses acteurs autour des enjeux transversaux et initier des dynamiques d'action collective, notamment dans les domaines du cadre de vie, de l'environnement, du développement social et culturel, des services à la population, autant d'actions qui devront être poursuivies.
- Deuxièmement que les actions de développement économique (incluant l'agriculture et le tourisme) pour lesquelles la réflexion a démarré plus tard, apparaît désormais comme un enjeu crucial du développement durable du territoire et devra par conséquent constituer une priorité pour la prochaine période.
- Enfin que la motivation et la mobilisation de ses acteurs nécessite sans doute d'être relancée pour que le réflexe participatif et coopératif continue de se développer au détriment des logiques individuelles.

3/ Rappel des schémas territoriaux engagés (cf : annexe 1.3 –Fiches de synthèse des thématiques PMQ indiquant notamment les partenariats engagés)

➤ Charte Paysagère (2003-2004) :

Mise en œuvre d'une Charte Paysagère de Pays Midi-Quercy qui définit un cahier de recommandations et des plans paysages pour l'ensemble du territoire : volet paysager des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), intégration paysagère de bâtiments agricoles, aménagements concertés des cœurs de village...). Une chargée de mission est en place (à temps partiel) depuis juin 2004 pour coordonner la mise en œuvre de la charte.

➤ Schéma culturel de territoire (2005-2007) :

Elaboration d'un diagnostic culturel de territoire pour définir une politique culturelle pour le Pays Midi-Quercy, équitable et de qualité : développer l'accessibilité à la pratique individuelle d'activités culturelles sur l'ensemble du Pays MQ (arts plastiques, musiques..), favoriser le regroupement des acteurs culturels et proposer des spectacles culturels de qualité en MQ...

Un chef de projet culturel de territoire est en place depuis mai 2006 au sein du SM PMQ, pour accompagner la mise en œuvre du schéma culturel du PMQ .

➤ Diagnostic énergie de territoire(2005):

Elaboration d'un Plan Energies_pour le Pays Midi-Quercy qui permet d'analyser les pratiques énergétiques des collectivités afin de maîtriser la consommation et développer les potentiels de production d'énergies renouvelables. (filiale bois-énergie, solaire, efficacité énergétique, ...): un programme ATENEE (2006-2009) a été signé avec l'ADEME afin d'installer une mission énergies au sein du SM PMQ (recrutement d'une chargée de mission depuis 09/2006) ;

➤ Diagnostic stratégique « Habitat-cadre de vie –foncier » (2004) :

Définition d'une politique « Habitat-cadre de vie-foncier » dans le cadre d'une formation-accompagnement d'un groupe mixte (élus, conseil de développement, techniciens) : reconquête des centres de bourg anciens, une politique foncière globale au

service de la production de lotissement d'intérêt général, action globale pour favoriser l'habitat des jeunes (16-30 ans).

- Recrutement d'un chargé de mission en décembre 2005 pour mettre en oeuvre le programme défini.

- **Contractualisation finalisée en juin 2007 pour un Programme d'intérêt général (2007-2010) « logements centre bourg en PMQ »** et accompagnement d'opérations exemplaires d'habitats groupés à forte qualité paysagère et environnementale.

➤ Schéma d'organisation touristique (2006) :

Définition d'un schéma d'organisation de l'économie touristique associant les OT-SI, les partenaires départementaux et régionaux (CDT; CRT...) et les prestataires : édition d'un guide pratique annuel touristique, mise en réseau des 10 OT-SI du Pays MQ, développement de la filière « activités de pleine nature », réseau de bistrotts de Pays MQ ; élaboration d'un plan marketing...

Une chargée de mission « tourisme (à 70%) -tourisme » coordonne la mise en oeuvre des actions et le partenariat .

- Schéma Territorial d'Infrastructures Economiques (2006) réalisé par l'ADE 82 (Agence de développement économique du 82), en complémentarité avec le schéma Régional de Développement Economique de la Région Midi-pyrénées.

➤ Emploi-Formation-Insertion : PLIE et MCEF/MDE du PMQ (2006-2007)

Mise en place d'un plan local insertion-emploi axé sur des actions de développement local (chantier d'insertion, patrimoine, environnement) permettant d'accompagner 200 bénéficiaires vers l'emploi .

Labellisation d'une Maison Commune Emploi Formation/ Maison de l'emploi du Pays Midi-quercy depuis 2007 (projet de bâtiment pour 2009) : installation d'une association porteuse depuis 2007 afin de conduire les actions coordonnées par la MCEF/MDE du Pays Midi-quercy

4/ Principaux défis à relever par le territoire

En complément du travail d'évaluation, un exercice de réflexion prospective partagée a permis d'en enrichir les conclusions et de déterminer les principaux enjeux de la poursuite du projet de développement durable du territoire :

- La consolidation d'une capacité de réaction et d'adaptation des acteurs territoriaux aux évolutions à venir au travers de leur sensibilisation aux enjeux du développement durable et de l'incitation au développement des stratégies d'action collective.
- Le renforcement significatif de l'action du Pays dans le domaine du développement économique, et notamment par l'incitation à la diversification des activités ainsi qu'à des choix d'investissement qui permettent de s'adapter aux évolutions du contexte.
- L'amélioration de la maîtrise de l'espace par la poursuite d'une politique globale de l'habitat, des espaces cultivés et naturels ainsi que par la prise en compte de la question des transports et de la mobilité.

5/ Stratégie et axes de développement

➤ Une stratégie adaptée : Dans la continuité de la charte de développement durable élaborée pour dix ans, la stratégie du Pays pour les six années à venir, a donc été définie autour de trois objectifs qui en constituent les axes principaux :

Premier axe : « Un territoire équitable »

Il s'agira de mobiliser la compétence et l'intelligence collective du plus grand nombre d'acteurs et d'habitants du territoire afin de faire face collectivement aux défis d'un environnement économique, social et écologique qui bouge de plus en plus vite, exigeant de s'adapter mais sans compromettre l'avenir des générations futures. Cet objectif visera notamment :

- le développement des ressources humaines par la formation, la sensibilisation aux enjeux du développement durable, la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GTEC),
- le développement culturel et social comme facteur de développement, de cohésion et de solidarité territoriale,
- l'encouragement à la coopération entre acteurs, à mutualisation des ressources et des initiatives, ainsi qu'à la complémentarité et à la transversalité des actions,
- l'amélioration de la gouvernance et le renforcement de la démocratie participative.

Deuxième axe : « Un territoire viable »

Il s'agira de développer la capacité du Pays à produire des richesses, développer l'activité et créer de l'emploi, de façon à répondre de manière durable aux besoins de ses habitants, présents et à venir. Cet objectif visera notamment :

- à développer et diversifier une économie locale de production qui limite la dépendance croissante du territoire vis-à-vis de la seule économie résidentielle,
- à poursuivre l'appui au développement durable des filières agricoles et touristiques, moteurs principaux de l'économie du territoire,
- à accélérer le désenclavement numérique et l'accès au très haut débit pour favoriser la création et le maintien d'activités à haute valeur ajoutée dans toutes les parties du territoire,
- à exercer la plus grande vigilance sur la nature et l'impact des projets économiques dont l'activité ne prendrait pas suffisamment en compte les impératifs du développement durable et les retombées en termes d'emplois pour le territoire.

A terme le territoire souhaite se doter d'un schéma de développement économique pour le Pays précisant le rôle et les missions des différents intervenants territoriaux dans le développement économique durable.

Troisième axe : « Un territoire vivable »

Il s'agira de conforter la capacité du Pays à maîtriser les usages et les équilibres de son espace ainsi qu'à préserver son attractivité durable et sa qualité de vie. Cet objectif visera notamment :

- à renforcer la capacité des collectivités à maîtriser le foncier, à promouvoir un aménagement stratégique et prospectif de leur territoire ainsi qu'à favoriser le développement d'un urbanisme durable,
- à conforter le rôle central et l'attractivité des bourgs afin de constituer un maillage urbain de qualité,
- à promouvoir une politique globale de l'habitat, économe de l'espace et de l'énergie, favorisant la mixité sociale et générationnelle, répondant aux besoins diversifiés des habitants,
- à développer des alternatives durables à la multiplication des déplacements individuels qui pénalisent le budget des ménages et l'environnement.

- Dans la continuité des actions entreprises dans le cadre des politiques territoriales ces cinq dernières années, le PMQ devrait donc logiquement poursuivre sa démarche globale d'amélioration de sa compétitivité environnementale.

Il pourra s'appuyer fortement sur les chartes thématiques qui ont été élaborées durant ses premières années d'existence (Plan énergies ; paysages et patrimoine ; culture ; habitat-cadre de vie ; eau ; agriculture –environnement..) qui ont permis de définir des cadres de référence et d'intervention concertés gr. Un renforcement de leur mise en œuvre devra s'opérer afin :

- De poursuivre l'accompagnement technique (sensibilisation en amont des projets ; aide à la décision ; montage de projets pilotes..) engagé permettant de mutualiser à l'échelle du Pays de l'ingénierie de projet et des outils d'application (SIG ; tableaux de bord ; guides pratiques à l'usage des maîtres d'ouvrage..)
- D'obtenir une prise en compte systématique des critères spécifiques à ces thématiques (ex : énergies ; paysage ; développement durable..) dans les projets réalisés en Pays MQ .
- De rechercher une reconnaissance nationale de l'engagement territorial dans le développement durable, du type « Agenda 21 » ou « Projet territorial de développement durable ».

Le Grand Projet de Pays et la dotation spécifique « Vocation Territoriale et Expérimentation »

- la dotation spécifique « Vocation Territoriale et Expérimentation » :

Ce nouveau dispositif Régional devra permettre au territoire d'accompagner une thématique forte du territoire nécessitant un soutien à des investissements innovants qui ne rentrent pas pour l'instant dans les lignes de financements traditionnels. Une réflexion collective sera menée au cours du 2^{ème} semestre 2008, afin de positionner cette thématique en 2009, qui devrait s'inscrire dans l'orientation principale du territoire qui est de renforcer son attractivité en valorisant ses ressources propres. Plusieurs thèmes ont déjà été évoqués (développement des circuits courts bio en particulier via la restauration collective; promouvoir une offre alternative de logement ; ...) qui feront l'objet d'une analyse plus approfondie pour veiller à leur compatibilité avec ce nouveau dispositif régional proposé.

- Le Grand Projet de Pays (GPP)

Une réflexion collective et concertée sera également menée au cours de l'année 2008 pour définir le GPP du Pays Midi-Quercy, en liaison et en complémentarité avec le choix de la thématique pour le dispositif « *Vocation Territoriale et Expérimentation* ». Une première analyse avait déjà été conduite lors de l'appel à projet Pôle d'excellence rurale (PER) en 2006, qui avait permis de positionner des thèmes forts sur le territoire : le développement des énergies renouvelables à partir des ressources naturelles et en lien avec le Plan énergies du Pays MQ locales (bois-énergie et biocarburant), et la valorisation touristique des activités de pleine nature en particulier autour de l'axe Aveyron.

Une actualisation de cette réflexion sera menée afin de veiller à la pertinence des investissements structurants que cela engendrerait et la cohérence avec la stratégie du Projet de territoire pour la période 2008-2013.

6/ Les mesures du programme opérationnel

Sur la base des principes directeurs qui précèdent, il est proposé de décliner la stratégie et les axes de développement en 9 mesures opérationnelles :

1. AXE 1 / UN TERRITOIRE EQUITABLE :

- **Mesure 1 : Miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance**
- **Mesure 2 : Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale**

2. AXE 2 / UN TERRITOIRE VIABLE :

- **Mesure 3 : Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables**
- **Mesure 4 : Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables**

3. AXE 3 / UN TERRITOIRE VIVABLE :

- **Mesure 5 : Réaliser des équipements structurants pour le territoire**
- **Mesure 6 : Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable**
- **Mesure 7 : Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire**

Mesures régionales spécifiques

- **Mesure 8 : La dotation spécifique « Vocation territoriale et expérimentation »**
- **Mesure 9 : Le Grand Projet de Pays (GPP)**

7) **Articulation du Projet de territoire avec les autres dynamiques territoriales (Leader ; PER ; coopérations...)**

▪ **La valeur ajoutée Leader 4 :**

En filigrane des trois axes stratégiques du Pays, la priorité à « l'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ », retenue par le Pays pour le plan de développement du programme Leader IV, permettra de conférer une valeur ajoutée spécifique aux actions touchant à l'accueil durable de nouvelles populations, à l'économie solidaire et de proximité, à la gestion raisonnée de l'espace.

▪ **Complémentarité avec des dispositifs inter –territoriaux :**

Le Pays Midi-Quercy s'est engagé dans plusieurs programmes de coopérations avec les territoires voisins (Quercy-Rouergue ; Albigeois et Bastides ; PNR Causses du Quercy), dans le cadre du programme LEADER+ , qui se terminent en 2008. Cette ouverture en direction de Pays voisins sera poursuivie notamment dans des thématiques communes comme le tourisme durable, la valorisation de l'élément eau et des ressources naturelles. De plus, la mise en œuvre et la poursuite du Pôle d'Excellence Rurale « Aveyron-Viaur rivières sauvages » confortera le positionnement d'un développement du tourisme nature-durable interdépartemental.

8) **Organisation du territoire (fonctionnelle ; concertation ; CDD ; évaluation et suivi..)**

8.1) Fonctionnelle et Gouvernance: (voir schéma annexes 1.4)

Le Syndicat Mixte du Pays MQ est la structure publique qui gère et coordonne la mise en œuvre des dispositifs territoriaux contractualisés à l'échelle du territoire (Contrat de pays ; LEADER ; PLIE ;...). Il garantit la cohérence des programmes opérationnels avec les

objectifs de la charte de développement durable du Pays MQ. Il est représenté par un Comité syndical (41 membres élus désignés au sein des 4 conseils communautaires), un bureau (10 membres) et assisté par une équipe technique composée de 10 personnes .

Le Conseil de développement est composé en 2008 de 63 membres de la société civile, organisés en 6 commissions et piloté de façon collégiale par une équipe d'animation (animateur-rapporteur des 6 commissions) .

Globalement, le Syndicat Mixte et le Conseil de développement travaillent ensemble pour élaborer et proposer des actions d'intérêt générale pour le Pays, en particulier au sein de Comités de pilotages thématiques, installés pour chaque schéma territorial engagé par le Pays (Paysage, culture, énergies, tourisme, PLIE, Habitat ;...).

Ces différents comités thématiques permettent notamment de matérialiser le partenariat technique et financier qui est la principale plus value des démarches territoriales engagées en Pays MQ (Pays-Leader-PLIE..)

8.2) Evaluation-capitalisation : (annexes 1.3)

Un dispositif d'évaluation-capitalisation-suivi du programme sera mis en place dès la 1^{ère} programmation, afin de pouvoir disposer d'outils d'aide à la décision et à l'adaptation du plan de développement proposé.

Ainsi, une grille d'analyse de projet sera utilisée pour veiller à la cohérence du projet avec la stratégie du territoire mais aussi pour sensibiliser le porteur de projet et éventuellement faire évoluer son projet pour le rendre éligible .

De plus, le Pays souhaite s'inscrire, avec les co-financeurs du programme, dans un dispositif régional de suivi commun des projets, du type tableau de bord.

Un évaluation intermédiaire du programme sera réalisée début 2010, afin d'adapter éventuellement les conditions de mise en œuvre de la convention territoriale pour les années 2010-2013.

ARTICLE 3 : Axes prioritaires d'intervention de l'Etat, de la Région et du Département de Tarn et Garonne définis par la Convention d'Application du Volet Territorial du CPER

Dès lors qu'ils correspondent à des bassins d'emplois, les Pays et les Parcs Naturels Régionaux constituent la bonne échelle pour soutenir les dynamiques de développement économique et d'emploi (Schémas Territoriaux des Infrastructures Economiques, Schéma d'organisation territoriale du Tourisme ...).

Pour l'Etat, la Région et les Départements de Midi-Pyrénées, les Pays et les Parcs Naturels Régionaux sont également les niveaux pertinents pour définir et agir en faveur de l'attractivité en termes d'accessibilité, d'éducation et de formation, de services aux entreprises et aux populations (santé, culture, vie associative, sport...) de qualité de l'environnement et du cadre de vie.

Les projets de développement territorial devront s'inscrire dans une démarche de développement durable en cohérence avec l'Agenda 21 Régional et l'Agenda 21 Départemental s'il existe, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite ou handicapées.

Les thématiques générales d'intervention qui sont privilégiées par l'Etat, la Région et les Départements au titre des conventions territoriales portent notamment sur les axes suivants :

a) Accompagner le développement économique

Le développement des Pays et des PNR repose en partie sur leur attractivité économique et leur capacité à se doter d'infrastructures d'accueil des activités économiques durables et adaptées aux besoins des entreprises.

Afin de poursuivre le partenariat engagé dans le Contrat de Plan 2000-2006 et le Schéma Régional de Développement Economique, les Pays (Parcs Naturels Régionaux), poursuivront l'élaboration d'un Schéma Territorial des Infrastructures Economiques, validé à l'échelon du territoire, afin de constituer une offre foncière aménagée, diversifiée, et d'offrir des équipements de qualité adaptés aux différents besoins des entreprises.

b) Conforter les potentialités de développement du tourisme

Les travaux préparatoires au Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs ont confirmé que le tourisme constitue l'une des priorités en matière de développement économique.

La mise en valeur coordonnée des sites, de l'organisation des producteurs et des acquis socioprofessionnels du tourisme de Midi-Pyrénées ainsi que l'évolution des marchés conduisent à agir simultanément à cinq niveaux :

- 1 - poursuivre l'effort de modernisation et de diversification de l'offre touristique d'hébergements et de produits dans le cadre du Plan Qualité Tourisme de Midi-Pyrénées ;
- 2 - favoriser l'attractivité touristique des territoires, des départements et de la région en soutenant l'offre de produits pertinents vis à vis des marchés dans les différents secteurs :
 - le tourisme culturel ;
 - le tourisme de montagne et de sports d'hiver ;
 - le thermalisme et thermoludisme ;
 - le tourisme scientifique et technique ;
 - le tourisme fluvial ;
 - la randonnée et activités sportives et de pleine nature.
- 3 - protéger, valoriser et organiser les grands sites culturels et naturels,
- 4 - favoriser l'offre de séjour dans les territoires ruraux et de montagne. Les Contrats de Pôles Touristiques de montagne pyrénéens sont maintenus sur la période 2007-2013. Pour l'Etat, la Région et les Départements, les Pôles Pyrénéens peuvent constituer un sous-ensemble spécifique des Conventions territoriales avec les Pays concernés ;
- 5 - se doter d'une organisation territoriale du tourisme efficace pour valoriser et commercialiser l'offre des gisements et de produits. A ce titre, les nouvelles technologies sont intégrées dans les stratégies de promotion, de commercialisation et de fidélisation des clientèles.

c) Les services essentiels en espace rural

Les territoires les plus ruraux sont confrontés à des besoins croissants de services à la personne liés au vieillissement de leur population et à la disparition d'un certain nombre de services (y compris des services publics) compte tenu de la faible densité de population.

L'arrivée de nouveaux habitants dans les territoires ruraux, notamment périurbains génère une nouvelle économie (économie résidentielle) mais aussi de nouveaux besoins de services tant en direction des jeunes ménages que des retraités.

Dans les deux cas, les investissements nécessaires impliquent un partenariat pour permettre aux acteurs locaux de faire face à ces évolutions.

En application des dispositions portées au volet territorial du Contrat de Projets, les Conventions territoriales avec les Pays et les PNR auront vocation à soutenir le maintien et le développement de services essentiels en milieu rural dans le cadre des politiques propres à chaque collectivité.

L'Etat soutient pour sa part, la prise en charge des personnes âgées et handicapées dans le cadre de la médicalisation et de l'humanisation des services d'accueil.

d) La création d'équipements structurants

Sur la période 2000-2006, la mise en œuvre des politiques territoriales a permis à de nombreux projets d'équipements à vocation intercommunale d'émerger répondant à l'élargissement des périmètres.

Les conventions territoriales avec les Pays et les PNR permettront de soutenir la création d'équipements structurants (médiathèques, équipements sportifs, ...), notamment dans le domaine de la culture à l'échelle de bassins de vie pertinents tout en veillant à la complémentarité de ces projets à l'échelle du Pays ou du PNR. Pourront également être intégrés les projets d'intermodalité et leur complémentarité avec les modes doux et la voiture particulière.

Les fonctions de centralité que remplissent plusieurs villes moyennes qui n'ont pas le statut de Communautés d'agglomérations pourront faire l'objet d'un soutien par les partenaires cofinanceurs dans le cadre des conventions territoriales avec les Pays ou les Parcs Naturels Régionaux.

e) L'habitat et le cadre de vie

Les conventions territoriales conclues avec les Pays et les Parcs Naturels Régionaux contribueront à favoriser une offre attractive d'habitat locatif et un cadre de vie amélioré selon les dispositifs d'intervention propres à chacun des signataires des conventions territoriales.

f) Développement numérique des territoires

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) participent à l'aménagement du territoire et au renforcement de la cohésion sociale. En Midi-Pyrénées, l'accessibilité, l'offre de services et les usages des TIC se développent mais des disparités doivent être prises en compte dans l'élaboration des politiques publiques.

Les partenaires co-financeurs partagent pour cela les trois objectifs suivants :

- coordonner les actions pour assurer une organisation numérique des territoires favorisant la complémentarité – voire la mutualisation – des projets et leur pilotage au niveau le plus approprié ;
- renforcer l'accès et la qualité des services publics sur tout le territoire,
- favoriser et consolider l'intégration de tous dans la société de l'information.

Dans ce cadre, les partenaires co-financeurs s'engagent conjointement sur deux domaines d'actions prioritaires : le développement d'une administration électronique et citoyenne ; le maillage du territoire en espaces d'animation et de ressources numériques de qualité.

Le développement d'une administration électronique locale et citoyenne :

- administration et démocratie : dématérialisation des procédures entre administrations ou vers l'usager, portails de services publics mutualisés, démocratie participative ;
- éducation : généralisation des Environnements Numériques de Travail (ENT) dans l'enseignement secondaire sur la base de l'expérimentation menée en Midi-Pyrénées et en cohérence avec l'initiative de l'enseignement supérieur ;
- santé : télé-santé, soutien aux projets visant le maintien des personnes à domicile, notamment par le télé-diagnostic et la télé-surveillance médicale.

Le maillage du territoire en espaces d'animation et de ressources numériques de qualité :

- aide à la création, labellisation et mise en réseau d'espaces d'animation et de ressources numériques pour tous publics, favorisant une démarche qualité par la qualification et le maintien des animateurs ;
- aide au déploiement structuré de télé-centres et mise en réseau au niveau régional/national ;
- actions d'appropriation et immersion de filières dans la société de l'information (TPE, artisanat, agriculture et agro-alimentaire notamment).

g) L'ingénierie et l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage des projets territoriaux

L'expérience des politiques territoriales montre le rôle central que jouent le partenariat et l'ingénierie dans la réussite des politiques publiques mais aussi la place qu'occupent les opérateurs publics ou privés dans la mise en œuvre des projets. Les conventions territoriales avec les Agglomérations, les Pays et les Parcs Naturels Régionaux continueront à bénéficier de l'ingénierie nécessaire à la conduite des projets du territoire.

L'Etat, le Conseil Régional et les Conseils Généraux qui le souhaitent, peuvent convenir de mettre à la disposition de la structure juridique locale, signataire de la convention territoriale, les moyens financiers et d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre coordonnée des projets de territoire, objet de la convention précitée.

Les domaines concernés par cet appui à la conduite du projet territorial sont les suivants :

- l'animation territoriale et en particulier la constitution d'équipes dédiées à la maîtrise d'ouvrage coordonnée des projets, à l'animation des instances de concertation et de prospective du territoire ;
- la mobilisation des compétences extérieures au territoire en direction des porteurs de projets ;
- la réalisation d'études stratégiques et d'études spécifiques liées à l'affirmation des vocations territoriales ou à la faisabilité des projets structurants et d'études prospectives ;
- la réalisation de schémas thématiques (développement économique, touristique, culturel, habitat/urbanisme, environnement...) ;
- l'évaluation qualitative et quantitative pour accompagner l'évolution du projet de territoire et en mesurer les impacts ;
- le soutien des programmes de réflexion et d'animation conduits à l'échelle du territoire, notamment par les conseils de développement ;

- l'aide à la formation continue et à la mise en réseau des développeurs territoriaux (échanges d'expérience et de savoir faire...).

ARTICLE 4 : Modalités d'intervention de l'Etat, de la Région et du Département de Tarn et Garonne

L'Etat, la Région et le Conseil Général de Tarn et Garonne interviendront dans le respect des principes définis par la Convention d'Application du Volet Territorial du CPER et de leurs propres dispositifs d'intervention qui sont présentés en annexe 3 de la présente convention.

ARTICLE 5 : Dispositifs de concertation, de pilotage et de programmation

Les dispositifs de pilotage, de concertation et de programmation sont les suivants :

5.1 : Le Comité Territorial de Concertation et de Pilotage

Ce Comité associe l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil général de Tarn et Garonne, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, ainsi que trois représentants du Conseil de développement.

Le Comité territorial a pour rôle :

- de favoriser la concertation entre les différents partenaires institutionnels concernés ;
- de proposer et de préparer le contenu de chacune des étapes de mise en œuvre de la convention territoriale qui lui est soumise ;
- de suivre l'état d'avancement des programmes opérationnels annuels et de veiller à la cohérence des réflexions préparatoires à leur élaboration ;
- d'identifier, de proposer et de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel ;
- de procéder à l'évaluation en continu de la convention territoriale ;
- de mobiliser, en tant que de besoin, les compétences techniques extérieures au territoire.

Le Secrétariat de ce Comité est assuré par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. Le secrétariat procède à l'organisation des réunions du Comité territorial.

5.2 : Le Comité des financeurs

Ce Comité est composé à parité de représentants de l'Etat, de la Région et du Conseil Général de Tarn et Garonne.

Le Comité des financeurs peut convenir d'associer, en tant que de besoin, d'autres partenaires et d'auditionner toute personnalité qualifiée.

Le secrétariat du Comité est assuré par les services du Conseil Général en liaison avec ceux de l'Etat et de la Région.

Il est chargé de coordonner et de stabiliser les propositions des plans de financement des programmes opérationnels annuels qui seront ensuite soumis à l'examen des instances

décisionnelles de chacun des signataires de la présente convention. Les relevés de décisions seront transmis dans les deux mois au plus suivant la réunion du comité.

Ce Comité peut examiner des projets d'envergure « exceptionnelle » n'émanant pas des territoires éligibles au titre de la présente convention.

5.3 : Mesures communes relatives à l'élaboration des programmes opérationnels annuels

Les programmes opérationnels annuels pourront faire l'objet d'une programmation scindée en deux phases et donneront lieu en fin d'année à l'établissement d'un bilan physico-financier de sa réalisation. Celui-ci sera présenté à l'appui du projet de programme opérationnel de l'année suivante.

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy , adressera simultanément ses propositions de Programme Opérationnel annuel et les dossiers finalisés des projets correspondants, à l'Etat, à la Région et au Conseil Général, au moins 6 semaines avant la tenue du Comité Territorial de Concertation et de Pilotage sur la base d'un support administratif commun défini conjointement par les signataires de la présente Convention (annexe 5).

Les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- ❑ Une lettre de demande et une délibération de principe du maître d'ouvrage,
- ❑ Une note descriptive et d'opportunité du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- ❑ Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu),
- ❑ Les plans,
- ❑ Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion, d'exploitation,
- ❑ Un estimatif détaillé des dépenses,
- ❑ Un plan de financement prévisionnel,
- ❑ Une attestation de l'association du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy justifiant l'intérêt du projet au regard de la stratégie de développement du territoire.

La composition définitive des dossiers devra correspondre aux procédures propres à chaque partenaire co-financier.

ARTICLE 6 : LES DECISIONS ET LES NOTIFICATIONS

Les décisions sont prises :

- pour ce qui concerne les aides de l'Etat par le Préfet de Région, selon les procédures propres à la LOLF et aux réglementations afférentes aux crédits d'Etat tels que présentés à l'article 4 ;
- pour ce qui concerne les aides du Conseil Régional, par ses Instances Délibérantes et notifiées par son Président ;
- pour ce qui concerne les aides du Conseil Général, par ses Instances Délibérantes et notifiées par son Président.

ARTICLE 7 : Suivi et Evaluation

Conformément aux articles 35, 36, 37 et 38 du Contrat de projets et à la convention de suivi et d'évaluation du CPER, le suivi financier du volet territorial sera présenté sous forme de

rapport d'exécution au comité de suivi et d'évaluation du Contrat de projets lors de sa réunion annuelle sur l'exécution du CPER. Ce suivi doit s'inscrire dans les dispositifs respectifs prévus par l'Etat (Présage) et le Conseil Régional, sur la base des délibérations et des rapports de présentations des opérations financées par le Conseil Régional qui seront transmis à l'Etat.

Une évaluation à mi-parcours en 2009 et une évaluation finale en 2013 de la procédure contractuelle seront réalisées. Ces évaluations porteront sur l'efficacité de la démarche contractuelle en faveur du développement durable et équilibré des territoires par l'encouragement des démarches de projet et le soutien des initiatives locales.

Ces évaluations seront conduites à l'échelle de chaque Pays, notamment sur la base des bilans physico-financiers établis par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy dans le cadre de ses programmes opérationnels.

ARTICLE 8 : Modalités de publicité et d'information

Mention sera faite par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy de la référence au Contrat de Projets sur toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes de l'Etat, de la Région, du Conseil Général de Tarn et Garonne et de l'Union Européenne, conformes à leurs chartes graphiques et de dimensions égales doivent figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations qu'ils financent dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 9 : Les Fonds Européens

Les moyens financiers inscrits dans la présente Convention Territoriale de Pays, peuvent être mobilisés, en tant que de besoins, comme contreparties nationales aux financements européens. Dans ce cas, les projets retenus comme contreparties (y compris ceux qui ne bénéficient pas de crédits européens) doivent être présentés au Comité Régional de Programmation concerné.

Toutes les obligations prévues par la mise en œuvre des programmes européens s'appliquent (saisie dans PRESAGE, éligibilité des dépenses et des bénéficiaires, respect des politiques communautaires, comptabilité séparée ou d'un équivalent suffisant permettant l'enregistrement des transactions relatives aux projets co-financés, mesures de publicité, contrôles, etc...).

ARTICLE 10 : Durée, avenant et résiliation

La présente convention est conclue pour la durée du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013. Elle expire au terme de celui-ci. Un bilan intermédiaire sera effectué fin 2009. A l'issue de ce bilan, d'éventuels avenants à la présente convention pourront être proposés par l'une ou l'autre des parties, notamment dans le cadre d'une révision du Contrat de Projets ou suite à une évaluation intermédiaire de ces procédures.

Fait à XXXX, le

La Préfète de Tarn et Garonne

**Le Président du Conseil Régional
Midi-Pyrénées**

Danièle Polvé-Montmasson

Martin MALVY

**Le Président du Conseil Général
de Tarn te Garonne**

**Le Président de du Syndicat Mixte du Pays
Midi-Quercy**

Jean-Michel BAYLET

Jean CAMBON

ANNEXES

**ANNEXE 1 : Présentation détaillée de la stratégie
de développement du Pays**

p 22

ANNEXE 2 : FICHES MESURES DU PROGRAMME OPERATIONNEL

p 72

**ANNEXE 3 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE L'ETAT,
DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

P 89

**ANNEXE 4 : SUPPORT ADMINISTRATIF COMMUN POUR LA PRESENTATION DES
PROGRAMMES OPERATIONNELS**

P 97

- 1. Synthèse du diagnostic de territoire : page 23**
- 2. Bilan quantitatif et qualitatif du Contrat de Pays (2004-2007) : page 35**
 - **Bilan-prospective réalisé avec le cabinet SAPIE**
 - **Recueil d'opérations exemplaires du Ct de PMQ**
 - **Synthèse chiffrée des 6 programmations du Contrat**
- 3. Fiches de synthèse des thématiques coordonnées par le SM PMQ (schémas territoriaux) : page 48**
- 4. Projet de grille d'analyse de projet (note d'opportunité) : page 65**
- 5. Organisation Fonctionnelle et Gouvernance (SM PMQ- CDD) : voir schéma annexé : page 68**

ANNEXE 1.1 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

DEMOGRAPHIE, RESSOURCES PATRIMONIALES ET GESTION DE L'ESPACE

Situation démographique et évolution

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local
<p>Forte attractivité, notamment Communes proches axes de communication et situés dans dynamique de métropolisation de Toulouse-Montauban.</p> <p>➔ Accentuation croissance démographique, en particulier les 8 dernières années (90-99 : + 3 % / 99-2007 : +9 %). Avant 2010, le territoire aura probablement atteint le seuil de 45000 habitants.</p> <p>Rôle déterminant des nouveaux arrivants dans cette évolution positive.</p> <p>Attractivité liée au cadre de vie, à la qualité du patrimoine naturel et culturel ; celle-ci joue un rôle aussi touristique (tourisme de nature, de découverte) ; culturel (paysages, couleurs, lumières, sources d'inspiration pour les plasticiens et les arts visuels).</p> <p>Une partie du territoire attractive, entre autres parce que proche des axes de communication routière et dans la dynamique d'urbanisation et de métropolisation de Toulouse-Montauban.</p>	<p>Solde naturel négatif, vieillissement de la population.</p> <p>Départ des jeunes moins 30 ans (dont les 20-29 ans).</p> <p>Risque fracture entre l'est et l'ouest du territoire.</p>	<p>Définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil et de maintien des nouvelles populations, dont :</p> <p>Organiser et structurer cet accueil sur le plan territorial et bâti (maîtrise foncière, qualité de l'habitat de l'urbanisme, offres de logements en cohérence avec les besoins identifiés..)</p> <p>Favoriser et dynamiser l'accueil de populations en partie Est du territoire et en Quercy Vert</p> <p>Favoriser les conditions d'une installation à long terme (prendre en compte les besoins et attentes en matière d'équipements, d'animations...)</p> <p>Favoriser la mixité sociale, les échanges inter-génération et entre nouveaux arrivants et population locale</p> <p>Contribuer à l'intégration des jeunes dans divers projets (culturels, environnementaux, d'habitat..) et leur qualification selon enjeux ciblés (ex. domaine culturel)</p>

Patrimoine naturel

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local
<p>Paysages diversifiés, riches (gorges, vallées et terrasses, coteaux, Causses..), complexes (en raison de la diversité des sols et sous-sols, du climat, du relief, de l'occupation du sol...)</p> <p>Forte présence de l'eau (Aveyron et ses affluents, eaux souterraines dont système karstique). Rôle dans les implantations urbaines, le patrimoine bâti, les activités économiques</p> <p>Nombreux sites dont l'intérêt écologique est reconnu par des inventaires ou des protections, à diverses échelles territoriales (4 sites Natura 2000, 3 APPB., 9 ENS, 37 ZNIEFF, phosphatières...)</p> <p>Présence d'éléments « remarquables » du patrimoine naturel à échelle du Pays, d'intérêt sur le plan paysager mais non protégé (vallées, maillage de haies, bois, forêt, arbres rois ou d'alignement, plans d'eau, fossés mères..)</p> <p>Amélioration de la sensibilisation des élus et de certains acteurs à l'environnement, au paysage, à la notion de développement durable</p> <p>Actions de préservation / mise valeur (contrats rivière, DOCOB sur site Natura 2000, création de sentiers de découverte..).</p> <p>Actions mutualisées par Communautés de Communes (entretiens cours d'eau, sentiers..) ; ou projets intercommunaux (projet Contrat de rivière)</p>	<p>Risque de banalisation des paysages (perte de spécificités) ; de concurrence et de manque d'équilibre entre les diverses fonctions du territoire.</p> <p>Sensibilité des cours d'eau aux diverses pollutions (produits phytosanitaires, quelques foyers de macro-pollution, vulnérabilité aux nitrates..) ; impact des prélèvements sur la ressource en eau à réduire ; sécurisation des captages AEP à renforcer dans certaines zones (<i>ex. milieux karstiques</i>).</p> <p>Fonctionnalités hydromorphologiques et naturelles des zones humides à restaurer dans certains secteurs ; préservation des berges et renforcement de la ripisylve à instaurer sur certains sites.</p> <p>Gestion hydraulique des ouvrages/ des étiages à améliorer</p> <p>Prise en compte des risques naturels dans certaines Communes à renforcer (ex. lutte contre érosion...).</p> <p>Approche globale de la ressource en eau dans ses diverses dimensions et usages insuffisante (potentiel touristique, écologique, paysager...).</p> <p>Sensibilisation de certains acteurs aux risques de dégradation de l'environnement, à la biodiversité, aux paysages et pratiques respectueuses encore insuffisantes.</p>	<p>Maintenir ou enrichir la biodiversité, favoriser le bon fonctionnement des milieux naturels et des écosystèmes ; maintenir une forêt vivante et optimiser ses diverses fonctions.</p> <p>Favoriser une approche globale de l'eau à l'échelle du Pays (et du bassin versant si possible) ; une connaissance, valorisation et adaptation à ses divers usages (<i>ex. touristiques, agricoles..</i>) ; contribuer à maintenir ou à améliorer la qualité et la gestion de cette ressource.</p> <p>Soutenir la connaissance/ préservation / valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du patrimoine naturel et de son accessibilité ; - des sites, habitats et paysages remarquables ; - de la diversité paysagère (maintien des spécificités). <p>Favoriser la qualité des paysages, de l'environnement, de l'urbanisme, de l'architecture, du tourisme, des actions culturelles et du développement économique dans une optique de développement durable, transversale.</p>

<p>et inter-territoriaux (PER, 2 coopérations interdépartementales liées à l'eau, dont une sur les Gorges de l'Aveyron) .</p>	<p>Des espaces, sites et itinéraires de pleine nature dans l'ensemble peu connu, peu sécurisés et peu accessibles</p> <p>Flux de fréquentation touristiques peu connu y compris sur sites à fort intérêt ou enjeu patrimonial ou touristique (ne facilite pas par exemple la prise en compte des capacités d'accueil écologique des sites).</p>	
--	---	--

Energies

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local
<p>Ressources énergétiques importantes (biomasse et solaire principalement) et équitablement réparties.</p> <p>« Plan Energies » défini suite à un diagnostic énergétique du territoire.</p> <p>Variabilité et augmentation des énergies fossiles contribuant à la dépendance énergétique.</p> <p>Niveau de confort globalement ressentis dans les bâtiments publics.</p> <p>Sensibilité et niveau d'information des acteurs concernant les changements climatiques.</p>	<p>Ressources énergétiques locales disponibles mais peu exploitées.</p> <p>Méconnaissance des systèmes favorisant les économies d'énergies.</p> <p>Manque de capacité d'expertise du territoire.</p> <p>Niveau d'efficacité énergétique du parc de bâtiment (publics et privés) très faible.</p> <p>Manque d'intégration de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans la construction et la rénovation.</p>	<p>Optimiser l'efficacité énergétique des collectivités du territoire (effet levier important sur les populations).</p> <p>Développer l'indépendance énergétique du territoire</p> <p>Encourager les bonnes pratiques de construction et de rénovation économe en énergie.</p> <p>Développer les compétences des professionnels du territoire, ainsi que les compétences et le niveau de sensibilisation des élus à l'environnement.</p> <p>Contribuer à la vulgarisation des technologies sobres et efficaces sur le territoire.</p> <p>Diversifier les productions agricoles.</p> <p>Développer la compétitivité économique en réduisant les charges en énergie des activités.</p> <p>Favoriser et développer les déplacements doux</p>

Patrimoine culturel (matériel et immatériel) et développement culturel

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local
<p>Patrimoine bâti et culturel d'une grande diversité, constitué d'éléments remarquables (sites classés, inscrits, Monuments Historiques..) ou d'intérêt, maillant le territoire et le paysage (bastides et ensembles médiévaux, patrimoine de l'architecture rurale traditionnelle lié aux activités agricoles et à l'eau..).</p> <p>Nombreux bâtis conçus avec ces matériaux de l'architecture rurale, liés à des savoir-faire.</p> <p>Actions de connaissance de ce patrimoine réalisées ou en cours (exemple inventaire général du patrimoine bâti à échelle du Pays, dont les données seront diffusées via le Conseil Régional) .</p> <p>Opérations structurantes avec capacité de rayonnement : La Cuisine, le Centre d'Interprétation du chapeau peuvent fortement contribuer à la mise en valeur du patrimoine (savoir-faire et produits) en lien avec la création contemporaine</p> <p>Un tissu associatif dynamique ayant une capacité de mobilisation des bénévoles et des résidents et contribuant à la mixité sociale.</p> <p>Potentiel important dans les arts visuels, liés à la présence de professionnels et de lieux de diffusion ; secteur audiovisuel, notamment documentaire, permettant une analyse critique de notre environnement.</p> <p>Une structuration des services publics dans certains domaines de la culture, lecture publique, petite enfance et enfance et jeunesse constituant un potentiel important dans l'accompagnement et la mise en œuvre de projets culturels.</p>	<p>Actions de préservation, de mise en valeur et de médiation du patrimoine bâti à développer et à structurer, pour des projets de plus grande ampleur et une meilleure lisibilité. Peu de thématiques transversales et fédératrices proposées.</p> <p>Des champs peu ou pas couverts pas les inventaires (archéologie, ethnologie, pratiques sociales, etc. sauf pour la culture occitane : opérations Al Canton..).</p> <p>Mise en réseau des acteurs et mutualisations en matière de patrimoine culturel encore faible.</p> <p>Recours aux connaissances scientifiques et aux savoir-faire techniques traditionnels dans les travaux d'aménagement et les constructions encore insuffisants.</p> <p>Offre essentiellement en période estivale.</p> <p>Manifestations intégrant peu les principes du développement durable (ex. environnementaux) .</p> <p>Peu de lieux adaptés à la diffusion culturelle, à l'accueil d'artistes et aux pratiques artistiques.</p> <p>Des créateurs, plasticiens, photographes, réalisateurs travaillant hors du Pays MQ et sont peu investis dans ce territoire, ou isolés.</p>	<p>Valoriser le patrimoine identitaire, les matériaux de l'architecture rurale traditionnelle et savoir-faire associés.</p> <p>Favoriser la qualité des paysages ; de l'urbanisme, de l'architecture, du tourisme, des actions culturelles et du développement économique dans une optique de développement durable, transversale (dont : intégrer dans les projets les données des études réalisées (données de l'inventaire du patrimoine...)).</p> <p>Encourager la structuration des politiques culturelles à échelle des intercommunalités.</p> <p>Encourager les projets culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'inscrivant dans les démarches de l'économie sociale et solidaire ; intégrant le développement durable (ex. manifestations culturelles) - d'actions culturelles à l'année pour contribuer à la cohérence globale et afin d'éviter la ponctualité (en complémentarité des « festivals phares » du Pays à pérenniser) - hors les murs, et contribuant à l'objectif d'accès à la culture et à la diversification des activités agricoles (spectacle à la ferme..) - contribuant à la mixité des représentations (sociales, culturelles) et à la mise en débat sur sujets sociétaux. <p>Encourager les projets artistiques s'appuyant sur la ressource patrimoniale et contribuant à la valoriser.</p> <p>Accompagner la professionnalisation et l'adaptation des entreprises culturelles au contexte économique.</p> <p>Valoriser la création en arts plastiques lié en particulier à la création d'un centre d'art contemporain « La Cuisine »</p> <p>Renforcer l'éducation artistique et culturelle, une des conditions de la formation des futurs citoyens et le développement de la créativité.</p> <p>Permettre une meilleure expertise et adaptation des lieux culturels existant aux activités proposées.</p>

Développement urbain, habitat et planification urbaine

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local
<p>Diagnostic stratégique habitat réalisé en 2005 : priorités connues et partagées, élaboration d'un Plan d'actions.</p> <p>Expérience locale de réhabilitation du bâti ancien (OPAH, PLH, opérations façades).</p> <p>Réflexions sur la qualité urbaine et l'équilibre territorial notamment à travers les PLU (sur 15 PLU, 10 en révision sur l'ensemble du territoire communal entre 2002 et 2007).</p> <p>Quelques réalisations exemplaires d'architecture contemporaine utilisant et valorisant les matériaux de l'architecture rurale traditionnelle.</p>	<p>Urbanisation trop rapide pour être pleinement maîtrisée, notamment dans le pôle urbain (entre Caussade-Nègrepelisse et axe de la N20.</p> <p>Augmentation de la pression urbaine dans certaines Communes. Constructions fortement consommatrices d'espace et / ou diffuses.</p> <p>Manque de maîtrise foncière et de planification urbaine des communes rurales (nombreuses communes sans PLU) ; méconnaissance des divers outils de maîtrise foncière</p> <p>Prix du foncier élevé pénalisant l'accès à la propriété des ménages locaux à revenus moyens, lié à la forte présence de résidences secondaires (42 % des résidences secondaires du département en PMQ).</p> <p>Manque de références locales en urbanisme durable, de capacité d'expertise et de maîtres d'œuvre en matière d'énergies et d'écoconstructions. Les constructions contemporaines de qualité restent à ce jour peu connues.</p> <p>Forte faiblesse du parc locatif social (4,7 % des résidences principales en 2004)</p>	<p>Conforter et valoriser le pôle urbain, les bourgs, villages et hameaux. Favoriser un équilibre territorial dans la répartition des fonctions et activités. Maîtriser le développement urbain ; organiser et développer l'accueil des nouvelles populations sur le plan territorial et bâti :</p> <p><i>Développer connaissance et utilisation des outils de maîtrise foncière / Adapter l'offre de logements aux besoins (locatif, mixité sociale, lutte contre la vacance en centre bourg par une action globale : 1000 logements à réhabiliter dans une démarche globale d'attractivité des bourgs...)</i></p> <p>Favoriser la qualité de l'architecture, des paysages, de l'urbanisme et de l'environnement dans les secteurs urbanisés et les constructions.</p> <p><i>.Exemple : harmoniser l'architecture et le paysage en intégrant la compréhension de l'évolution historique et du bâti aux projets par une utilisation des données de l'inventaire du patrimoine bâti.</i></p> <p>Développer à l'échelle du Pays des méthodes de travail et un réseau d'acteurs facilitant la coordination d'actions, notamment en amont des projets ; privilégier une approche transversale des projets et intercommunale</p> <p>Doter le Pays de réalisations ayant valeur de références locales et d'entreprises compétitives en urbanisme durable et en écoconstruction, techniques « écologiques ».</p> <p><i>Exemple : en assainissement, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, couleurs et matériaux du Pays, réhabilitation, ...</i></p> <p>Conforter et enrichir la mise en œuvre des plans d'actions territoriaux : tourisme, culture, habitat..</p>

Activités agricoles

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local
<p>Agriculture diversifiée et raisonnée (peu d'intensification) qui suit les évolutions en matière d'environnement.</p> <p>L'agriculture représente environ 15% des emplois du territoire et des gisements existent notamment dans l'élevage.</p> <p>Existence d'outils structurants pour les filières agricoles (réseau d'irrigation, CUMA; coopératives).</p> <p>Existence de filières fortes et de qualité : melons, vins...</p> <p>Charte à l'installation des jeunes agriculteurs du PMQ animée en 2004-2007.</p> <p>Capacité des agriculteurs à se spécialiser sur des niches de marché (oies, pruneaux...), à s'adapter.</p>	<p>Diminution du nombre d'exploitations agricoles et donc des emplois induits (les installations ne compensent pas les cessations d'activité).</p> <p>Installation et succession difficiles : peu d'anticipation sur le devenir des structures hors circuit familial (problème d'accès au foncier dont le prix a monté), population agricole vieillissante.</p> <p>Forte saisonnalité / Pas de capacité financière suffisante pour créer de nouveaux emplois pérennes.</p> <p>Structuration des circuits courts à renforcer, en particulier des producteurs bio.</p>	<p>Encourager la diversification et la mutualisation des formes de commercialisation des productions agricoles en renforçant le lien avec les habitants du territoire, les touristes.</p> <p>Accompagner des installations ciblées sur des productions repérées faisant défaut en PMQ et respectueuses de l'environnement.</p>

Activités industrielles, commerciales et artisanales, services

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local
<p><u>Artisanat , commerces, industries</u> Secteur en développement, le plus créateur d'emplois (économie résidentielle en développement).</p> <p>Maillage importants de TPE > Métiers de bouche (restauration, commerces alimentaires) et métiers du bâtiment majoritaires.</p> <p>Entreprises de soudure, métallurgie en développement > besoins de main d'œuvre qualifiée.</p> <p><u>Sanitaire et social</u> Projets de créations et d'extensions d'établissements besoins importants de personnel qualifié = 124 ETP dans les 2 ans à venir. Secteur en développement et fortement créateur d'emploi.</p>	<p><u>Répartition et typologies</u> Concentration des Moyennes Entreprises à l'Ouest (Albias, Caussade et Nègrepelisse), Tissu industriel fragile composé à 80% de TPE.</p> <p><u>Santé des entreprises</u> Effondrement de l'industrie traditionnelle, Faible développement des industries agroalimentaires, Transmission des entreprises difficile, Petit commerce affaibli par la concurrence de Montauban.</p> <p><u>Qualification</u> Peu de pérennité des activités nouvelles (taux de radiation en 2 ans : 23% - secteur touché = bâtiment) > pose la question des formations des chefs d'entreprise, Manque de main d'œuvre correspondant aux besoins locaux (ex : BTP, maçonnerie, sanitaire et social)</p> <p><u>Accueil</u> Pas ou peu de structures d'accueil pour l'hébergement des jeunes apprentis.</p>	<p><u>Artisanat, commerces, industries</u> Soutenir les réalisations ayant valeur de référence locale et les entreprises compétitives en urbanisme durable et en écoconstructions.</p> <p>Renforcer l'adaptation des entreprises locales et des constructions aux enjeux de qualité environnementale, paysagère, urbaine, architecturale (constructions HQE, économies d'énergies, valorisation matériaux de l'architecture rurale traditionnelle..).</p>

Activités touristiques

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local
<p>Territoire accessible dans sa partie Ouest/ Partie Est à la croisée de destinations majeures et notoires (bastides albigeoises, Quercy, Aveyron).</p> <p>Accessibilité d'une offre touristique gratuite (réseau de sentiers, bases, parcs et jardins), qui favorise le développement d'un tourisme de proximité.</p> <p>Un réseau des OT organisé; une organisation progressive de l'offre touristique autour de thématiques fortes et structurantes : <i>savoir-faire et techniques (PER Chapeau), découverte eau et pleine nature (PER Aveyron/Viaur, événementiel randonnée), découverte patrimoine médiéval (circuits de visites).</i></p>	<p>Difficulté de faire émerger un positionnement touristique fort pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> .une cohérence et complémentarité de l'offre touristique (de l'hébergement aux loisirs) .une reconnaissance et augmentation de l'attractivité <p>Obsolescence de certains équipements, infrastructures > exigences des clientèles actuelles.</p> <p>Fragilité et instabilité financière de certaines structures touristiques> regroupement ou isolement.</p> <p>Sentiment d'abandon, de frustration de certains acteurs touristiques > besoin de reconnaissance.</p> <p>Coordination ponctuelle sur les actions de information, communication, promotion, commercialisation avec l'échelle départementale.</p>	<p>Développer pour les prestataires touristiques ou culturels des modes d'accompagnement individualisés et collectifs innovants et des outils favorisant la compétitivité des entreprises.</p> <p>Valoriser le patrimoine naturel et culturel dans le cadre d'actions touristiques thématiques et structurantes (découvertes lié à l'eau, savoir-faire et techniques, tourisme culturel : bastides et patrimoine médiéval), paysagères, itinéraires de découverte..</p> <p>Rechercher la reconnaissance et la représentation de ces thématiques à l'échelle départementale et régionale dans les actions de communication, promotion et commercialisation.</p> <p>Rechercher la complémentarité et la mise en réseau des espaces, sites touristiques et pôles structurants sur des thématiques fortes et y compris avec les territoires voisins.</p> <p>Encourager la structuration, la modernisation et la professionnalisation des offices de tourisme <i>Ex. espaces vitrines des atouts du territoire ; intercommunalité , efficacité du travail collaboratif.</i></p>

Situation de l'emploi et accompagnement en matière d'emploi

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local
<p>Dynamique partenariale des dispositifs et services d'aide à l'accès à l'emploi (PLIE, EREF, mission locale, Maison Commune Emploi Formation labellisée Maison de l'Emploi, 3 chantiers d'insertion...), malgré l'absence physique des services public de l'emploi.</p> <p>Une offre de formation initiale de proximité.</p> <p>Un territoire qui accroît et diversifie ses offres d'emploi (les perspectives bénéfiques du secteur sanitaire et social sur l'emploi par exemple) .</p> <p>Une baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.</p>	<p>Typologies des Demandeur d'Emploi : Taux de publics dits « prioritaires » en forte situation d'exclusion en augmentation (+ 33 % de travailleurs handicapés inscrits à l'ANPE entre 2005 et 2007), Taux de chômeurs de longue durée élevé (et baisse moins forte que dans le reste du département), Augmentation du chômage des jeunes (alors qu'il baisse dans l'ensemble de la région), Taux important de chômage chez les personnes de plus de 50 ans (+ 4 % par rapport au taux moyen départemental) dont les travailleurs handicapés.</p> <p>Accès à la formation / apprentissage Faible diversification des formations professionnelles initiales / Faible offre de formation de proximité > le recours à des formations continues reste faible notamment chez les jeunes / Faibles demandes d'apprentissage</p> <p>Accompagnements Une précarité sociale accrue, plus particulièrement à l'est du territoire. Les habitants du terroir TVA-Q.Vert travaillent sur Montauban (déplacements domicile-travail) Une offre d'insertion par l'activité économique mal répartie sur le territoire.</p>	<p>Renforcer l'efficacité des parcours d'insertion sociale et professionnelle (PLIE) en l'articulant avec les projets GPEC et en développant le recours à la clause d'insertion dans la commande publique</p> <p>Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales dans les secteurs d'activités porteurs du territoire (médico-social, petite enfance-enfance, services aux personnes..)</p> <p>Conforter l'emploi par une meilleure gestion prévisionnelle des projets et des structures en développant des outils adaptés. <i>Ex. dans le domaine culturel, le tourisme.</i></p>

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local
<p>Présence des services aux personnes âgées dans certains secteurs (augmentation du nombre de places dans les structures d'accueil médico-sociales).</p> <p>Les services aux particuliers (santé, actions sociales) constituent l'élément moteur de la création d'emploi.</p> <p>Des actions sur les NTIC importantes dans le milieu scolaire (distribution d'ordinateurs dans les écoles).</p> <p>Structuration intercommunale des services publics dans certains domaines : culture, lecture publique, petite enfance, enfance-jeunesse ; avec un engagement croissant des collectivités dans ces domaines.</p> <p>Des centres bourgs (chef lieu de canton) bien dotés en équipements de base (commerciaux et publics) organisés et structurés autour de leur bassin de vie (4 bassins au sens INSEE en PMQ).</p> <p>Potentiel lié à l'implication des jeunes dans les projets (par ex. projets culturels environnementaux..).</p>	<p>Raréfaction des équipements de base (école primaire, bureau de tabac, alimentation générale) et de certains services publics en milieu rural « profond » :</p> <p>→ augmentation de la distance moyenne d'accès à l'ensemble des équipements, en particulier à l'Est du Pays ;</p> <p>→ accentuation de la dépendance aux déplacements individuel en voiture risquant de créer une fracture sociale (montée du prix du pétrole, déplacements domicile-travail ou domicile-services trop importants) et à terme une désertification d'une certaine population; risque de désertification</p> <p>.. conjuguée à une difficulté de déplacement de certains publics (jeunes, personnes âgées, demandeurs d'emploi)</p> <p>→ pénalise certains actifs, limite l'accès à la culture et à l'implication de ces publics dans la vie sociale et culturelle..</p> <p>→ Désocialisation des personnes âgées (manque de services à domicile : soins, ménage...).</p> <p>Manque d'homogénéité des services à l'enfance sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Une desserte ferroviaire qui se dégrade et pénalise les déplacements et installation d'actifs.</p>	<p>Prendre en compte besoins et attentes en matière d'équipements, d'animations (ex. enfance-jeunesse, médico-social..), et de services (ex. développement de services en lien avec l'habitat : enfance-jeunesse).</p> <p>Contribuer à la mise en place d'une offre de services de qualité (enfance-jeunesse, culture...).</p> <p>Organiser les déplacements dans le Pays en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favorisant la diversité des modes de déplacements - - mettant en valeur les itinéraires de découverte - maillant les espaces et sites structurants avec les zones de résidentielles (touristiques ou permanentes) - prenant en compte les publics ; des besoins ciblés.

Dynamique territoriale : données transversales

- **Une production de connaissances et une définition d'orientations stratégiques à l'échelle du Pays Midi-Quercy, sur plusieurs thématiques :**
 - × ***Patrimoine naturel et culturel*** (charte paysagère, plan d'action énergies; Schéma de développement culturel, diagnostic et plan d'actions habitat-cadre de vie-foncier)
 - × ***Tourisme*** (Schéma d'organisation touristique; coopérations avec GAL voisins....),
 - × ***Emploi et Économie*** (Plan Local Insertion Emploi; Maison Commune Emploi Formation/MDE; projet de coopération en cours sur les Très petites Entreprises; Etude GPEC sur le médico-social)

- **Un tissu associatif dynamique, avec une capacité de mobilisation de bénévoles, de résidents** contribuant à une plus grande mixité sociale, culturelle ; mais qui reste fragile (par exemple en terme de capacités financières, d'implication des acteurs à long terme).

ANNEXE 1.1

BILAN QUALITATIF ET QUANTITATIF DU CONTRAT DE PAYS (2004-2007)

▪ BILAN QUALITATIF

L'ÉCLAIRAGE DE L'AUTOÉVALUATION CROISÉE (bilan SAPIE-journée du 04/10/07)

- La journée d'autoévaluation s'est déroulée le 4 octobre 2007 en présence d'une cinquantaine de participants représentant les grandes catégories de parties prenantes du contrat de Pays (élus ; Conseil de développement et partenaires techniques)

Dans un premier temps les élus du territoire, les membres du conseil de développement, les techniciens du Pays et les techniciens partenaires du Pays (autres collectivités, organismes associés) réunis séparément, ont donné après en avoir débattu, une note d'appréciation à chacune des dix-huit questions destinées à appréhender les résultats de la politique conduite par le Pays.

Les grilles de notation ont ensuite été superposées pour mettre en évidence les convergences ou les divergences dans le jugement apporté par chacun des groupes.

Les dix-huit questions ont alors été reprises en séance plénière afin que le débat permette à chacun de comprendre le point de vue de l'autre et à l'animateur de la journée d'en proposer une synthèse.

1/ Les points forts

Il s'agit des questions qui ont donné lieu à une convergence d'avis positifs et qui soulignent par conséquent les aspects pour lesquels la politique mise en œuvre par le Pays a produit les résultats les plus satisfaisants :

- *L'instance du Pays est ainsi plébiscitée pour la solidarité qu'elle a su mettre en œuvre vis-à-vis des collectivités qui le composent (question 1.6). Le Pays est considéré comme étant bien structuré, compétent, fédérateur. Les études globales et le niveau de réflexion qu'il impulse, tirent vers le haut l'exigence des projets de développement. Il convient cependant de rester attentif au fait que certaines communes continuent de se tenir délibérément en dehors de l'action du Pays, et que la mobilisation des élus communaux au sein du Syndicat Mixte semble s'être érodée au fil des années.*
- *L'amélioration du cadre de vie des habitants (question 2.5) constitue l'impact le plus visible et le plus apprécié de l'action du Pays. La prise en compte du paysage et les aménagements de villages préservent et confortent une qualité de vie considérée à juste titre comme un des principaux atouts du territoire.*
- *Il en est de même pour la protection et la valorisation des ressources naturelles et du paysage (question 2.6) pour lesquelles l'action du Pays est jugée déterminante. La charte paysagère, l'inventaire du patrimoine, la création du CPIE qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans le Pays, illustrent particulièrement bien sa capacité d'action à l'échelle du territoire. Certains participants ont cependant indiqué que la cohérence de l'action du Pays dans ce domaine avec celles du Département et de la Région mériterait d'être améliorée.*

- *Mais c'est également la capacité du Pays à développer la coopération et la mutualisation des ressources entre ses acteurs et porteurs de projet (question 3.5) qui est plébiscitée. Le programme Leader + a notamment contribué à rapprocher les acteurs au sein d'actions collectives. La mise en réseau des OTSI en est un exemple intéressant. D'autres actions pourraient être développées dans ce sens, par exemple une mise en réseau des employeurs, qui permettrait (en relation avec le PLIE) de développer une approche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle du territoire.*
- *Enfin la capacité du Pays à conforter la compétence, la réactivité et l'adaptabilité de ses acteurs (question 3.4) est majoritairement considérée comme forte, même si la question peut être posée de qui sont ces acteurs. Cet aspect constituera cependant un enjeu important pour la prochaine période de contractualisation, dans la mesure où les financements publics (notamment européens) seront moins importants et sans doute plus difficiles à obtenir. La capacité des porteurs de projet à diversifier leurs ressources et tendre vers l'autonomie sera alors déterminante.*

2/ Les points positifs, mais qui posent question

Il s'agit de points pour lesquels les avis ont divergé ou donné lieu à débat, amenant à tempérer une vision trop positive, au regard de questions sur leur évolution ou sur les limites de l'action du Pays dans leur domaine :

- *Ainsi la question de la gouvernance (question 3.6). S'il est indéniable que le Conseil de Développement a su prendre toute sa place dans la dynamique de développement du Pays et apporter son concours à la mise en œuvre de chacune des grandes actions transversales, les questions de sa représentativité et surtout celle de sa pérennité doivent être posées. Son fonctionnement repose en effet pour l'essentiel, sur le bénévolat et l'engagement d'une dizaine de personnes, représentant par ailleurs des associations ou structures acteurs du développement du territoire et bénéficiant du concours financier du Pays. L'élargissement et le renouvellement de l'équipe d'animation apparaît donc indispensable au maintien d'une dynamique de gouvernance équilibrée. La question des moyens (chargé de mission, indemnisation des frais) apparaît quant à elle indissociable de la relance du processus participatif.*
- *Pour ce qui concerne l'influence du Pays sur un aménagement du territoire qui favorise un accès équitable aux services (question 1.3) les participants d'accordent à estimer que le Pays fait (bien) ce qu'il peut au regard de ses compétences et moyens (site de proximité pour l'emploi, maison de services publics, petite enfance, culture...) mais qu'il ne peut pallier à la disparition des services publics.*
- *Concernant la capacité du Pays à conforter la cohésion sociale et les solidarités (question 2.4), si les actions concernant l'emploi (le PLIE), la culture (Hivernales du documentaire...) sont perçues comme favorables et relevant du Pays, les participants notent que pour ce qui concerne l'enfance (crèches, CLSH...) ou les personnes âgées (services à domicile) il s'agit de compétences et de moyens qui ne relèvent pas du Pays. Il n'empêche que la composante sociale et culturelle du projet de développement durable du territoire est considérée comme un point fort.*
- *Il en est de même pour la capacité du pays à sensibiliser les habitants aux enjeux de la dimension environnementale du développement durable (question 3.2). Il semble que les habitants de Midi Quercy soient plus motivés que dans le reste du département pour ce qui concerne les économies d'énergie ou le tri des déchets. Mais là aussi les moyens du Pays sont limités au regard des campagnes nationales de communication.*
- *Enfin, concernant l'impact sur la cohésion sociale de la volonté d'offrir à tous les habitants le meilleur accès aux ressources culturelles (question 3.3), considéré comme encore faible du fait de la récente mise en œuvre des préconisations du diagnostic*

culturel, les participants s'accordent à juger ce point capital et à souhaiter que le travail engagé soit poursuivi lors du prochain contrat de Pays.

3/ Les points faibles

Il s'agit des questions qui ont donné lieu à une convergence d'avis négatifs et qui soulignent soit les limites de la capacité d'action du Pays, soit un point pour lequel tout resterait à faire :

- *Ainsi la capacité du Pays à réduire les déséquilibres en termes d'aménagement de son territoire (question 1.2) est jugée faible. Certes les financements mobilisés par le Contrat de Pays ont permis aux communes les plus excentrées de réaliser de nombreuses actions, mais les handicaps structurels liés à l'enclavement géographique, à la déprise économique (Lexos) ou encore à la disparition des services publics ne peuvent être compensés à l'échelle du Pays qui n'en a ni la compétence, ni les moyens. Il conviendrait cependant d'affiner les critères ou les indicateurs qui permettent d'estimer qu'un territoire est défavorisé. Ainsi l'existence de problèmes sociaux (précarité, populations en difficulté...) dans certaines parties du territoire plus favorisées par la géographie peut venir tempérer l'appréciation de la situation défavorisée des territoires plus excentrés.*
- *Par contre, concernant la capacité du Pays à sensibiliser ses habitants quant à son existence et à son rôle (question 3.1), considérée par tout le monde comme un échec, la question se pose de savoir quelle importance il faut y accorder. On pourrait considérer en effet qu'il n'est pas indispensable que les habitants sachent ce qu'est le Pays, pourvu que les enjeux soient partagés et que les actions impulsées par celui-ci (pour la plupart, mises en œuvre par les communautés de communes), soient efficaces. La question devra cependant être posée de la cohérence et de la lisibilité de l'action publique territoriale pour les habitants. Ne faudrait-il pas envisager un support de communication commun aux EPCI et au Pays ?*

4/ Les points qui demandent à être améliorés

Il s'agit des questions pour lesquelles les groupes ont estimé à des degrés divers que les résultats étaient notoirement insuffisants ou que l'engagement récent des actions ne permettait pas encore d'en apprécier l'impact, mais que quoi qu'il en soit elles nécessitaient d'être reprises, encouragées et développées à l'avenir :

- *Ainsi la capacité du Pays à développer une économie durable (question 2.3) est considérée par tous les groupes sauf celui des élus, comme un point faible. Rien de structuré n'a encore été entrepris dans ce domaine. Le développement d'une économie et d'emplois de services (éventuellement adossée à une stratégie d'accueil de nouveaux actifs), alimentés par la fonction résidentielle du territoire peut elle constituer la seule perspective pour le Pays ? A contrario la multiplication des zones d'activité accueillant essentiellement des entreprises logistiques (peu créatrices d'emplois) ou de stockage (projet Dyneff), le long du principal axe routier ne comporte-t-elle pas le risque d'un déséquilibre (notamment fiscal) encore plus grand entre les différentes parties du Pays ? Ne faudrait-il pas chercher à développer de manière volontariste des activités de production liées aux énergies renouvelables ? Autant de problématiques qu'il conviendra de prendre en compte dans l'élaboration du prochain contrat avec en filigrane la question de la fiscalité et l'hypothèse d'une taxe professionnelle unique.*
- *Concernant l'action du Pays pour encourager le développement d'une agriculture durable (question 2.1), les participants s'accordent à noter une réelle volonté de faire. Ainsi l'encouragement des démarches collectives (CTE / CAD), les réflexions sur la gestion de l'eau, l'encouragement au développement du « Bio » et des circuits courts*

attestent d'une préoccupation partagée. Cependant l'agriculture en Midi Quercy est comme ailleurs soumise aux impératifs d'un marché mondial et de la politique agricole commune. A tout moment les impératifs économiques peuvent amener les agriculteurs à faire des choix différents. Il conviendra donc que le Pays soit particulièrement attentif aux évolutions à venir, tout en se disant qu'il n'y aurait aucune raison pour que son agriculture fonctionne comme un îlot protégé, coupé du reste du monde.

- *Quant au tourisme et à la capacité du Pays à en favoriser également un développement « doux » ou durable (question 2.2) tout le monde est d'avis que la réflexion est en bonne voie. La politique du Pays en matière de tourisme qui s'est progressivement affinée au cours des deux premières années (volonté d'un tourisme maîtrisé) est entrée depuis un an dans une phase qui affiche clairement ses objectifs pour un tourisme diffus, diversifié, privilégiant les activités de pleine nature, la découverte du patrimoine, l'écotourisme... Encore faudra-t-il que ces objectifs se transforment en offres concrètes et que celles-ci trouvent leur clientèle.*
- *Enfin concernant la capacité du Pays à préserver l'équilibre entre les fonctions économique, résidentielle et environnementale de l'espace (question 1.1), les différents acteurs confirment le fait que la prise de conscience de l'importance de l'enjeu progresse. En atteste le nombre significatif de PLU qui dénotent la volonté des communes concernées, d'avoir une vision stratégique de l'aménagement de leur espace. Le charte paysagère a également constitué un facteur de prise de conscience. Cependant, toutes les communes loin s'en faut, ne sont pas encore convaincues du danger que représente pour l'avenir, l'opportunisme en matière d'urbanisme. Il y a donc là un point sur lequel il importe que le Pays continue de développer une action pédagogique et d'incitation envers tous les acteurs concernés.*

5/ Les points controversés

Il s'agit essentiellement des deux questions portant sur les solidarités intercommunales. Pour certains participants le Pays n'a aucune influence sur un problème qui ne relève pas de sa compétence, pour d'autres la dynamique qu'il impulse a au contraire un effet bénéfique :

- *Ainsi à la question de savoir si l'action du Pays a contribué à développer la solidarité entre les communes et leurs EPCI (question 1.4), les uns répondent que les antagonismes demeurent, malgré l'intégration statutaire de nouvelles compétences intercommunales tandis que les autres démontrent que la réflexion conduite globalement au niveau du Pays permet à certaines communautés de communes de favoriser grâce à la solidarité, un développement différencié qui tient compte des caractéristiques de chaque commune (exemple de Bruniquel qui privilégie la préservation de son site au profit de tout le territoire, et bénéficie pour cela d'aides de l'EPCI pour faire face à ses besoins d'équipement). Quoiqu'il en soit, il apparaît bien que le projet de développement durable du territoire n'est réalisable que dans le cadre d'une solidarité toujours plus grande entre les collectivités qui le composent.*
- *En ce qui concerne l'impact du Pays sur la fracture (ou en tous cas sa perception !) entre la partie du territoire irriguée par l'A20 ou la proximité de Montauban et celle plus rurale, pénalisée par son enclavement (question 1.5), les uns ont le sentiment que la question ne se pose plus, tandis que les autres pointent la persistance, voire le creusement des inégalités fiscales. Au delà de ce débat sans doute stérile, les réponses à l'ensemble des questions de l'évaluation ont largement démontré la réalité de la solidarité de l'action du Pays vis-à-vis de toutes les composantes de son territoire. Il n'en reste pas moins que l'effort doit être poursuivi et que la question d'une mise en commun de la fiscalité professionnelle devra un jour être reposée.*

6/ Conclusion

Si l'on devait résumer en trois points les enseignements de ce très intéressant exercice d'évaluation croisée, on pourrait noter :

- *Que le Pays a acquis une incontestable légitimité pour sa capacité à fédérer ses acteurs autour des enjeux transversaux et initier des dynamiques d'action collective, notamment dans les domaines du cadre de vie, de l'environnement, du développement social et culturel, des services à la population.*
- *Que la question du développement économique (incluant l'agriculture et le tourisme) pour laquelle la réflexion a démarré plus tard, apparaît plus que jamais comme un enjeu crucial du développement durable du territoire et devrait de ce fait constituer une priorité pour la prochaine période.*
- *Mais que la motivation et la mobilisation de ses acteurs nécessite sans doute d'être relancée pour que le réflexe participatif et coopératif continue de se développer au détriment des logiques individuelles.*

<p style="text-align: center;">UNE RÉFLEXION PROSPECTIVE POUR ÉCLAIRER LES ENJEUX DU PROCHAIN CONTRAT DE PAYS (bilan SAPIE journée 24/10/07 : 50 personnes mobilisées)</p>

La démarche prospective est une façon de réfléchir aux enjeux du temps présent en les éclairant depuis le futur. Cependant le futur n'étant pas connu, elle consiste à imaginer des « futurs possibles » en construisant des scénarios ou des configurations prospectives qui combinent des processus à partir de l'identification de variables, en référence à différentes hypothèses.

Exprimé autrement on pourrait dire qu'il s'agit d'élaborer différentes « recettes possibles » pour le futur, à partir d'ingrédients tels que les tendances (mouvements de longue durée qui représentent l'évolution d'un phénomène), les signaux et ruptures (changements possibles ou soudains susceptibles d'inverser les tendances) ainsi que le comportement des acteurs (choix et décisions face aux événements).

Comment faire ainsi pour qu'une bonne décision d'aujourd'hui ne se transforme pas après-demain en un problème insoluble ? Comment, avec la complexité et les incertitudes toujours plus grandes qui caractérisent notre environnement, concevoir des choix qui s'avèrent réversibles en cas de nécessité ? Comment donner à comprendre que le pire n'est jamais certain pour peu que les acteurs et décideurs d'aujourd'hui consentent à réfléchir sur les implications à long terme de leurs choix.

Ainsi propos de l'évolution possible du territoire du Pays Midi Quercy il est possible de se poser les questions suivantes :

- Quelles sont les évolutions qui ont caractérisé le territoire ces vingt dernières années que l'on peut considérer comme des tendances lourdes ?
- Y a-t-il dans les années récentes, des faits ou des événements nouveaux dont la répétition pourrait infléchir ces tendances ?
- Des événements brutaux ou soudains (ruptures), dans des domaines que l'on devine sensibles ne risquent-ils pas de bouleverser radicalement le cours des choses ?
- Et si l'on réfléchit à la façon dont ces évolutions pourraient se combiner avec les aspirations des habitants et les choix effectués par les décideurs, quels futurs possibles pour le territoire ?

Ainsi les tendances lourdes (locales ou globales) telles l'arrivée de nouveaux habitants, l'emploi qui se concentre dans les villes, le logement de plus en plus loin du travail, une économie qui se mondialise, la « demande de nature » des populations urbaines, le vieillissement des populations rurales, pourraient-elles s'infléchir à moyen terme sous l'effet de la crise du logement, d'un baril de pétrole à 100□ dollars, des difficultés croissantes de coexistence entre les différentes catégories de population ou encore du réchauffement climatique ?

De même une aggravation brutale de la crise énergétique ou au contraire une découverte révolutionnaire dans le domaine des énergies renouvelables, une exacerbation radicale des tensions entre favorisés et défavorisés ou au contraire un renouveau fondamental du pacte social ne risquent-ils pas de changer radicalement la donne ?

Enfin comment le contexte économique mondial et régional (croissance ou stagnation ?), le comportement des acteurs (constat ou anticipation, coopération ou compétition ?), l'évolution des institutions (plus ou moins d'Etat, d'Europe, de gouvernance mondiale ?) peuvent-ils influencer sur les choix que feront les décideurs politiques ou économiques mais aussi les consommateurs et les citoyens ?

C'est donc à partir de la combinaison de ces différents éléments, qu'il est possible d'établir des « configurations prospectives » ou scénarios pour le futur : un scénario « tendanciel » qui prolonge et amplifie les tendances avérées puis des scénarios alternatifs qui imaginent des « bifurcations » par rapport au scénario tendanciel sous l'influence de nouveaux événements, ainsi le cas échéant que des « variantes » de ces bifurcations en fonction du comportement adopté par les acteurs.

A titre d'illustration, les travaux du CESR Midi-Pyrénées ont permis d'établir cinq scénarios sur l'évolution à trente ans du rapport entre l'urbain et le rural, une problématique qui concerne toute la région Midi-Pyrénées et dont le territoire du Pays Midi Quercy pourrait être une illustration exemplaire

Le premier « futur possible » imaginé par le CESR est donc un basé sur un scénario qui décrit une prolongation, voire une amplification des tendances actuelles : la ville continue de s'étaler en gaspillant l'espace tandis que la fonction résidentielle dans les territoires ruraux, prend de plus en plus le pas sur les fonctions économiques ou environnementales, accroissant ainsi les conflits d'usage et la concurrence entre les territoires. Les implications d'une telle situation pourraient notamment se traduire par un engorgement permanent de la circulation automobile, l'augmentation du mal logement, une détérioration de la qualité de vie périurbaine, la diminution de la mixité sociale, une spécialisation des espaces ruraux...

Face à ces évolutions que les pouvoirs publics n'anticipent que très peu mais tente de réguler au coup par coup, essayant ainsi de minimiser a posteriori leurs conséquences les plus préoccupantes. C'est pourquoi cette configuration prospective est baptisée « *compromis* »

Le second « futur possible » consiste en une bifurcation du scénario tendanciel dans un contexte de récession économique globale et durable, limitant drastiquement les moyens d'intervention des pouvoirs publics. *Pauvreté et démission* sont les deux aspects qui caractérisent ce scénario qui voit se renforcer les inégalités entre territoires et entre catégories de population. Le marché immobilier s'effondre et l'étalement urbain est stoppé net, entraînant une paupérisation du périurbain. Les campagnes se replient sur elles mêmes et tentent de se spécialiser pour survivre...

Face à cette évolution, les pouvoirs publics désarmés, laissent faire ou réagissent à très court terme. Il en résulte une société dont le fonctionnement est agité par des soubresauts d'où le nom de « *cahotant* » donné à cette configuration.

Le troisième « futur possible » repose sur une variante réactive du précédent scénario. *Pauvreté et inventivité*, même contexte de récession économique mais face aux difficultés matérielles, les habitants comme les élus font preuve de créativité et de solidarité. Comment faire plus de qualité avec moins de quantité ? Cette question stimule le développement d'un habitat économe en espace et en énergie, d'une coopération renforcée entre les territoires, de solidarités de proximité, des circuits courts entre producteurs ruraux et consommateurs urbains...

Face à cette évolution les politiques publiques accompagnent l'innovation et favorisent dans tous les domaines l'émergence de « *nouveaux modèles* » qui donnent son nom à cette configuration.

Le quatrième « futur possible » consiste en une deuxième bifurcation du scénario tendanciel, cette fois ci dans un contexte où l'économie renouerait avec un cycle croissance équivalent à celui des trente glorieuses. *Richesse et compétition* caractérisent un modèle de développement plus préoccupé du court terme que de l'avenir des générations futures. Les plus riches le deviennent encore plus tandis que les plus démunis dont le revenu augmente faiblement, connaissent la précarité. Même phénomène au niveau des territoires ce qui génère partout une augmentation des conflits et un développement en « peau de léopard » juxtaposant des zones favorisées ou défavorisées.

Cette évolution est favorisée par une posture ultralibérale des autorités, d'où le nom de « *laisser-faire* » donné à cette configuration.

Le cinquième « futur possible » qui implique lui aussi un contexte économique plutôt favorable, parie sur une prise de conscience radicale des enjeux d'un développement vraiment durable. Partagée par les habitants, les entreprises et les élus, cette nouvelle attitude génère une réorientation des activités, de l'innovation et des politiques publiques cherchant à anticiper et prévenir les évolutions dangereuses pour les équilibres écologiques, sociaux et économiques.

Baptisée « *anticipation* », cette configuration se veut une réhabilitation de l'utopie comme procédé qui permet de prendre ses distances par rapport au présent pour mieux le relativiser et décrire de manière aussi précise que possible, ce qui pourrait être un autre avenir possible.

Présentés et débattus lors de la journée de réflexion prospective du 24 octobre 2007, en présence d'une cinquantaine de personnes représentant les différentes catégories d'acteurs du contrat de Pays (Elus, CDD, techniciens, partenaires), ces scénarios ont permis de mieux cerner les enjeux du développement du territoire au regard des possibles hypothèses de son évolution.

Il s'agit de faire en sorte que le territoire puisse anticiper ces évolutions, disposer des compétences et des ressources qui lui permettront d'y faire face dans les meilleures conditions, faire des choix ouverts qui évitent de « mettre tous les œufs dans un même panier » et autorisent si nécessaire de revenir en arrière pour reprendre une autre direction (réversibilité), préserver le potentiel de ses espaces et de son habitat afin de maintenir une diversité d'options possibles.

Trois grandes catégories d'enjeux par conséquent, dont la déclinaison pourrait constituer une trame d'actions pour le prochain contrat de Pays :

1/ La sensibilisation, la capacité de réaction et l'intelligence collective des acteurs

Les décisions qui privilégient le long terme au court terme sont les plus généralement impopulaires et par conséquent très difficiles à prendre. La seule manière de progresser dans ce domaine est de faire partager la réflexion prospective par le plus grand nombre d'acteurs, de façon à ce que chacun puisse intégrer le long terme dans sa réflexion. Il faut donc sensibiliser toujours plus les élus, les acteurs socioéconomiques et les habitants, aux conséquences à terme d'une urbanisation opportuniste, à l'intérêt d'une agriculture

diversifiée, aux enjeux des économies d'énergie et de la lutte contre les gaspillages, à l'importance du « vivre ensemble » etc... Il faut aussi leur donner la compétence et les outils pour agir.

Cependant le dialogue, la compréhension réciproque et le renforcement des solidarités entre les acteurs (habitants, agriculteurs, entreprises, élus, salariés, chômeurs...) constituent les conditions indispensables au partage des choix pour l'avenir du territoire (donc à leur équilibre comme à leur réversibilité) ainsi qu'à la capacité d'en assumer collectivement les conséquences.

Quelques suggestions de pistes pour décliner cet enjeu :

- l'information, la formation, la sensibilisation des élus, des entreprises, des habitants...
- le débat public et participatif sur les grands enjeux, la multiplication des échanges et des passerelles entre acteurs...
- l'incitation et le soutien aux démarches collectives, coopératives et « mutualisatrices » de ressources,
- la consolidation des solidarités sociales, culturelles et intergénérationnelles...

2/ Les choix ouverts et réversibles du développement économique

Les axes de développement économique existants (agriculture, tourisme, services à la population, implantations logistiques...) ainsi que ceux qui pourraient être développés à l'avenir (énergies renouvelables, accueil d'entreprises « propres »...) sont tous susceptibles de voir leurs orientations évoluer en fonction du contexte des « futurs possibles ». Ainsi le coût de l'énergie dans les années qui viennent, peut s'avérer décisif sur l'évolution du tourisme, de l'agriculture, des transports logistiques ou encore de l'économie résidentielle. De même, l'évolution de la PAC, les tensions sur le marché agroalimentaire mondial, le changement climatique peuvent en quelques années bouleverser les stratégies agricoles. Quant au contexte économique, croissance ou récession, il peut évidemment avoir une influence décisive sur le développement des activités de production de biens ou de services dans tous les domaines.

Il importe donc de concevoir les stratégies de développement économiques et particulièrement en ce qui concerne les investissements les plus lourds, qui rendent possible (financièrement et humainement) le cas échéant, une réorientation des activités en cas d'évolution radicale du contexte.

Quelques suggestions de pistes pour décliner cet enjeu :

- l'encouragement à la diversification des productions agricoles et de leurs marchés (marché national, international, local),
- l'intégration des aides à l'hébergement touristique dans une réflexion globale sur l'habitat, qui facilite (si nécessaire) leur reconversion éventuelle en logements permanents,
- la mise en œuvre d'un dispositif territorial de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- l'encouragement à l'implantation d'activités de production ayant une part de débouchés locaux,
- la mise en œuvre d'une capacité de veille économique, technologique et stratégique à l'échelle du territoire (en lien avec les organismes spécialisés au niveau régional ou national) pour aider les filières économiques à anticiper et à se préparer aux évolutions...

3/ La maîtrise de l'espace et de l'habitat, la question des déplacements

Des espaces et un habitat diversifiés, multifonctionnels et de grande qualité, constituent pour un territoire comme Midi Quercy des ressources absolument vitales au regard des différents futurs possibles mis en avant par la démarche prospective. Ils peuvent en effet fonctionner comme une « variable d'ajustement » selon les scénarios. Besoin de terres agricoles pour produire de l'alimentation ou de l'énergie, besoin de loger une population qui augmente ou de maintenir dans de bonnes conditions une population qui rencontre des difficultés économiques, besoin d'espaces naturels pour faire face à la demande de nature ou pour mieux gérer les ressources en eau, besoin de forêts pour le bois énergie, besoins de bourgs-centre vivants pour structurer le tissu urbain et social etc...

Quant au lien entre espace et habitat, il pose évidemment la question des déplacements (personnes et marchandises) et donc de leur évolution en fonction de l'avenir des ressources énergétiques.

Il apparaît donc essentiel de se donner les moyens d'une gestion concertée de l'espace, d'un développement équilibré de ses fonctions, d'une stratégie ambitieuse de développement d'un habitat durable.

Quelques suggestions de pistes pour décliner cet enjeu :

- doter le Pays d'un schéma de développement de l'habitat (PLH équivalent à un SCOT informel) qui fournisse un cadre de référence (facultatif mais incitatif) aux documents d'urbanisme des communes,
- conditionner les aides du Pays aux communes à leur volonté de se doter d'un document d'urbanisme véritablement prospectif et stratégique,
- réfléchir à une politique publique d'acquisitions foncières stratégiques (ou de conventionnement) à l'échelle du département (ENS), des EPCI et des communes,
- engager une politique volontariste de densification, de rénovation et de consolidation des bourgs afin qu'ils constituent une véritable armature urbaine pour le Pays,
- Mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière par les collectivités,
- engager une réflexion partagée sur les déplacements et les transports collectifs...

▪ **Recueil d'opération exemplaires (par Mesure du Ct de Pays MQ 2004-2006) : à compléter**

Intitulé de l'opération		Maître d'ouvrage	Coût total	Taux d'aides publiques	N° de programmation	Mesure du Ct de PMQ	Observations
1	Inventaire du patrimoine bâti du PMQ et création d'un CPIE à Caylus	Association Maison du patrimoine	Environ 300K€/an	90%	1-2-4-6 (2004-2007)	1-Améliorer la connaissance de la ressource patrimoniale	Projet à l'échelle du Pays , fondateur pour cette mesure 1
2	.Création d'un réseau collectif chaleur bois à Caylus (relayant Maison de retraite-école-..)	Commune de Caylus	505k€	70%	1 (2004)	1-Améliorer la connaissance de la ressource patrimoniale	Projet structurant pour le développement de la filière bois énergie en PMQ
3	Salle de spectacle multifonction « Halle Bonnaïs » à Caussade	Commune de Caussade			1 (2004)	2- Aménagement du territoire	
4	Aménagement global du cœur de village de Montricoux (1 ^{ère} tranche : porte basse)	Commune de Montricoux			1 (2004)	3- Urbanisme et logement	
5	Aménagement du cœur historique de St-Antonin NV (Bd de ceinture)	Commune de St-Antonin NV			2 (2006)	3- Urbanisme et logement	
6	Opération logement-emploi : 5logements/an	Communes			3 (2006)	3- Urbanisme et logement	
7	Réseau intercommunal d'accueil petite enfance en CC TVA (relais St-Etienne de Tulmont)	Com de com TVA			1 (2004)	4- Développement social et culturel	
8	Réseau intercommunal de lecture publique en CC TVA (médiathèque d'Albias ; points lectures Bioule-Montricoux ; extension médiathèque Nègrepelisse)	Com de com TVA			2 (2006)	4-Développement social et culturel	
9	Réseau lecture publique CC QRGA : mie en réseau	Com de com QRGA			3 (2006)	4-Développement social et culturel	
10	Médiathèque de St-Antonin NV	Commune de St-AntoninNV			1 (2004)	4-Développement social et culturel	
11	Médiathèque –cyberbase de Caylus	Commune de Caylus			4 (2007)	4-Développement social et culturel	
12	Développement circuits courts bio « Appel à projet régional 'Economie social et solidaire »	SM PMQ			4 (2007)	5- Agriculture	
13	Appui technique à une agriculture durable en PMQ (2 phases : 2004à 2008)	Association ADR du PMQ			1 et 5 (2004 à 2007)	5- Agriculture	
14	Programme d'actions touristiques annuel mise en œuvre par le Pays MQ (2004-2007)	SM PMQ			1 à 5	6- Tourisme	
15	Requalification de la Base de loisirs de Monclar de Q. (étude de positionnement et 1 ^{ère} tr d'inv.)	Commune de Monclar de Q.			5 (2007) et 6	6- Tourisme	

Intitulé de l'opération		Maître d'ouvrage	Coût total	Taux d'aides publiques	N° de programmation	Mesure du Ct de PMQ	Observations
16	Création d'un bâtiment relais pour l'entreprise Annic MTS à Laguépie	Com de com QRG			2 (2006)	7- Economie, emploi, formation	
17	Création d'une MCEF/MDE du Pays MQ (investissement à Caussade)	Com de com CC QC			4 (2007)	7- Economie, emploi, formation	
18	Étude GPEC territoriale sur le secteur médico-social en Pays MQ	SM PMQ			5 (2007)	7- Economie, emploi, formation	

➤ BILAN QUANTITATIF DU CONTRAT DE PAYS (2004-2007)

- Bilan synthétique des programmations du Contrat de Pays Midi-Quercy par mesure

N° de programmation \ Mesure		1	2	3	4	5	6	7	Mesure d'accompagnement	TOTAL
		1	Nbr d'opérations	15	7	20	22	4	20	0
	Coût total	2 331 393 €	5 011 300 €	3 305 322 €	1 631 300 €	66 168 €	2 276 664 €	€	195 000 €	14 817 147 €
2	Nbr d'opérations	9	3	13	14	2	13	4	1	59
	Coût total	2 964 538 €	2 318 078 €	3 126 141 €	3 116 396 €	807 000 €	1 546 212 €	3 079 840 €	193 894 €	17 152 099 €
3	Nbr d'opérations	2	2	11	11	1	5	1	1	34
	Coût total	80 156 €	1 083 200 €	2 486 383 €	3 378 459 €	200 000 €	555 042 €	62 514 €	209 435 €	8 055 189 €
4	Nbr d'opérations	3	0	5	3	2	4	0	0	17
	Coût total	386 372 €	0 €	2 262 385 €	417 560 €	183 000 €	721 926 €	0 €	0 €	3 971 243 €
5	Nbr d'opérations	6	2	8	9	1	7	2	1	36
	Coût total	772 856 €	1 229 714 €	3 537 437 €	1 310 857 €	29 000 €	3 767 096 €	940 000 €	197 250 €	11 784 210 €
6	Nbr d'opérations	2	0	6	0	0	1	0	0	9
	Coût total	262 047 €	0 €	1 094 080 €	0 €	0 €	462 600 €	0 €	0 €	1 818 727 €
TOTAL	Nb d'opérations	37	14	63	59	10	50	7	4	244
	Coût total	6 797 362 €	9 642 292 €	15 811 748 €	9 854 572 €	1 285 168 €	9 329 540 €	4 082 354 €	795 579 €	57 598 615 €

▪ Bilan synthétique par mesure et par cofinanceurs (engagé)

Nature de l'opération	Montant HT	Plan de financement											
		Etat		Europe		Région		Département		Autres		Auto financ.	
MESURE N°1 : CONNAISSANCE, PROTECTION ET VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT													
TOTAL MESURE 1	6 749 963 €	10.7%	722 489 €	9.8%	658 230 €	8.6%	581 213 €	16.3%	1 098 014 €	1.2%	81 813 €	53.5%	3 608 204 €
MESURE 2 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE													
TOTAL MESURE 2	10 805 149 €	3.7%	401 194 €	0.0%	0 €	7.9%	849 087 €	5.0%	540 190 €	0.0%	0 €	83.4%	9 014 678 €
MESURE 3 : URBANISME ET LOGEMENT													
TOTAL MESURE 3	14 547 160 €	8.8%	1 275 314 €	3.1%	443 751 €	7.3%	1 065 858 €	9.8%	1 423 704 €	1.6%	230 905 €	69.5%	10 107 628 €
MESURE 4: DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL													
TOTAL MESURE 4	10 711 942 €	15.4%	1 647 547 €	3.5%	379 442 €	13.7%	1 463 801 €	17.1%	1 831 136 €	3.2%	341 277 €	47.1%	5 048 739 €
MESURE 5: AGRICULTURE													
TOTAL MESURE 5	1 282 768 €	0.2%	2 234 €	1.7%	21 738 €	0.5%	6 768 €	5.5%	70 700 €	0.0%	0 €	92.1%	1 181 328 €
MESURE 6: TOURISME													
TOTAL MESURE 6	9 441 770 €	13.2%	1 248 116 €	2.1%	194 168 €	15.4%	1 451 584 €	15.6%	1 471 571 €	0.6%	61 298 €	53.1%	5 015 033 €
MESURE 7: ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION													
TOTAL MESURE 7	3 917 354 €	18.5%	724 700 €	12.8%	500 000 €	3.0%	116 725 €	11.4%	445 667 €	0.8%	33 100 €	53.5%	2 097 162 €
MESURE D'ACCOMPAGNEMENT : Assistance technique pour le PMQ													
TOTAL MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	789 805 €	8.1%	64 313 €	10.5%	83 183 €	32.4%	256 089 €	10.2%	80 515 €		0 €	38.7%	305 705 €
TOTAL GENERAL	58 245 911 €	10.4%	6 085 907 €	3.9%	2 280 512 €	9.9%	5 791 125 €	12.0%	6 961 497 €	1.3%	748 393 €	62.5%	36 378 477 €

ANNEXE 1.3 : Fiches de synthèse des thématiques coordonnées par le SM PMQ (schémas territoriaux)

➤ **Charte Paysagère du Pays (charte Patrimoine et paysages pour Demain)**

Objectifs généraux

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine et les paysages du territoire, développer sa qualité globale, ses capacités d'accueil, d'attractivité et de cohésion à partir d'un diagnostic et d'un projet de paysage partagés.
- Communiquer, animer, sensibiliser, apporter un appui technique sur la charte paysagère ; favoriser sa connaissance, sa compréhension et sa mise en oeuvre à plusieurs échelles territoriales, par différents acteurs : Syndicat Mixte, élus et agents techniques des Communautés de Communes et des Communes, partenaires techniques, porteurs de projets privés, bureaux d'étude intervenant sur le territoire du Midi-Quercy, habitants...

Document de référence

La charte paysagère du Pays a été élaborée entre janvier 2003 et juin 2004 par un groupement d'architectes paysagistes et d'urbanistes (Urbanisme & Acoustique, Parcourir, Repérage), sur la base d'une démarche de concertation qui a associé des acteurs représentatifs du territoire.

La charte paysagère est un outil de connaissance et d'aide à la décision, qui exprime le **projet de paysage** choisi par les élus du Pays pour le long terme.

Elle comprend : *1 Diagnostic, 1 Stratégie et Enjeux, 4 Plans de paysage, 1 Boîte à outils (fiches de recommandations), 1 charte contractuelle, des Annexes, 11 fiches projets pilotes.*

La charte paysagère a été élaborée en application de la Charte de Développement Durable du Pays.

Champs d'application

Par définition transversale, la charte paysagère peut être mise en oeuvre dans de nombreux domaines :

- (1) **information et communication sur la charte paysagère** (sur les objectifs, les documents, la démarche...)
- (2) **animation territoriale et sensibilisation** auprès de divers publics sur des thèmes en lien avec la charte paysagère
- (3) **suivi de projets** d'aménagement, de développement économique et d'urbanisme (habitat, zones d'activités...), de préservation / mise en valeur du patrimoine naturel et culturel ;
- (4) **documents de planification urbaine** : suivi de PLU, cartes communales ...
- (5) **rédaction d'avis techniques consultatifs**
- (6) **instauration et mise en oeuvre de partenariats** (avec les services de l'Etat, des associations ...).

Pour favoriser l'application de la charte paysagère, le Syndicat Mixte a recruté une chargée de mission depuis juin 2004 (temps alloué à cette mission : $\frac{3}{4}$ temps puis $\frac{1}{2}$ temps, l'autre $\frac{1}{2}$ temps étant consacré à l'animation du programme LEADER+).

Etat d'avancement : exemples de mise en œuvre des recommandations paysagères

Quelques exemples d'actions réalisées dans le cadre de cette charte, suivies ou initiées par le SMPMQ :

(1) Communication sur la charte paysagère

- ✓ Corrections de la charte paysagère sur la forme et préparation de sa publication en 2007-2008 ;
- ✓ Elaboration, sur la base d'une concertation avec les acteurs locaux, d'un document de présentation de la charte paysagère pour le grand public, les élus, les partenaires, en 2005 (diffusé en 4000 exemplaires) ; préparation de sa réédition en 2008
- ✓ Diffusion régulière de CD-Rom de la charte paysagère depuis 2004 ou envoi de documents sur ce thème (à plusieurs Pays, Syndicats Mixte, CAUE, porteurs de projet...).
- ✓ Présentation ponctuelle de la charte paysagère sur demande : interventions réalisées auprès de réseaux ou de territoires (Pays Est-Quercy en 2007, Master développement local à Toulouse en 2007, APUMP en 2004...).
- ✓ Participation à des projets organisés par des acteurs du territoire, notamment le CPIE Midi-Quercy : intervention en lien avec la charte paysagère sur « les haies » puis « la pierre sèche » dans le cadre des semaines thématiques en 2006 ; participation au jury du concours sur « Les arbres remarquables du Pays Midi-Quercy » en 2008...
- ✓ Intervention auprès de territoires ou de réseaux extérieurs au Pays sur le thème « paysage et documents d'urbanisme » (séminaire sur la Garonne en 2007, réseau régional paysage en 2008..).

(2) Animation territoriale et sensibilisation thématique

- Participation à l'organisation de la Journée du Patrimoine de Pays en 2005, 2006, 2007, en collaboration avec un ensemble d'acteurs co-organisateurs de ces journées : animation territoriale, élaboration d'une brochure de présentation des animations à échelle du Pays puis, en 2006-2007, co-élaboration d'une brochure à échelle interdépartementale.
- Participation à un voyage d'étude dans les Cévennes sur le thème « pierre et développement local » en 2006, avec une dizaine d'acteurs du territoire intervenant sur la restauration du bâti en pierre sèche (associations locales).
- Co-élaboration d'une réunion dans la Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron sur le thème : « Un projet de territoire pour quels documents d'urbanisme ? » en 2005, en collaboration avec la C. Communes, le CAUE 82, la DDE 82.
- Co-organisation d'une randonnée sur le paysage et le patrimoine en 2004, en collaboration avec le CAUE 82, l'APICQ, Maisons Paysannes de France, la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne.

(3) Suivi de projets pilotes de la charte paysagère (phase définition et/ou mise en œuvre)

- ✓ Aménagement de l'entrée de bourg à Montricoux (étude urbaine et paysagère et projet sur la Porte Basse), suivi par le Syndicat Mixte de 2004 à 2007, de la définition du cahier des charges à la validation du D.C.E. sur la Porte Basse
- ✓ Valorisation du GR de Pays à Puylaroque. Plusieurs actions ont été développées de 2004 à 2007 dans le cadre d'un partenariat avec l'APICQ (Association pour la Promotion de l'Identité des Causses du Quercy), notamment :
 - édition en 2007 d'un livret pour enfants sur les paysages et le patrimoine des Causses nommé « Un sentier de découverte sur les Causses du Quercy », élaboré en concertation avec une quinzaine de structures,

- *co-élaboration en 2005 d'un document de communication sur la restauration des murets en pierre sèche par l'APICQ et le Syndicat Mixte du Pays en collaboration avec le CAUE 82 et Maisons Paysannes de France*
- *soutien à l'organisation de journées de restauration de murets de pierre sèche ouvertes à tous publics en 2004, 2005 et 2006 (chantiers de restauration).*
- ✓ Elaboration d'une étude urbaine et paysagère du bourg à Genebrière, en 2006 ; conception du lotissement Les Places / chemin du petit Bois à Monteils en 2004 (opération achevée à ce jour).
- ✓ Suivi du projet d'intégration paysagère des infrastructures agricoles dans 7 Communes, à partir d'une étude réalisée par l'ADASEA 82 et le CAUE du Tarn-et-Garonne, en collaboration avec l'Association de Développement Rural et les exploitants agricoles volontaires, en 2006.

(4) Suivi de Plans Locaux d'Urbanisme

- ✓ Elaboration en concertation, d'outils visant à faciliter l'intégration de la charte paysagère dans les PLU en cours de révision et diffusion de ces outils aux Communes, au CDD et à plusieurs personnes publiques consultées ou associées aux procédures de révision des documents d'urbanisme ; entre 2004 et 2007,
- ✓ Rédaction de plusieurs avis techniques consultatifs sur les projets de PLU ; participation à des réunions PLU
- ✓ Participation aux réflexions sur les modalités d'intégration de l'inventaire numérisé du patrimoine bâti dans les PLU, à partir de l'exemple de la Commune de Nègrepelisse en 2004.

(5) Avis techniques sur d'autres projets

- ✓ Coordination d'une concertation sur les volets paysage et urbanisme concernant plusieurs projets d'habitations route de Vaissac à Nègrepelisse, en collaboration avec la Commune, CAUE, DDE, ARPE, porteurs de projets, en 2004-2005,
- ✓ Rédaction d'avis techniques ponctuels sur plusieurs projets d'aménagement (habitat, zone d'activités),
- ✓ Avis technique au regard de la charte paysagère sur un projet d'habitat à Salvetat-Belmontet en 2008.

(6) Instauration et mise en oeuvre de partenariats

- ✓ Formalisation de conventions avec le CAUE 82, la DDE 82, l'ADASEA et l'APICQ sur des actions facilitant l'application de la charte paysagère, entre 2004 et 2007.
- ✓ Participation à la conception et au suivi de projets de coopération dans le cadre du programme LEADER+ en lien avec la thématique environnementale. A ce jour, l'intervention principale a consisté, de 2005 à 2008, à **co-élaborer le projet de coopération « Jeunes et territoires au fil de l'eau » et à suivre la mise en oeuvre des diverses actions prévues** (actions de formation, de sensibilisation et de valorisation) en partenariat avec les GAL Albigeois et Bastides, Quercy Rouergue et Ploërmel Cœur de Bretagne. Sur le territoire du Midi-Quercy, les maîtres d'ouvrages du projet sont les Communautés de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, le CPIE Midi-Quercy, radio CFM et l'Association régionale des Fédérations de pêche.

Les principaux enseignements et applications possibles sur le Pays, perspectives

Enjeux majeurs pour l'application de la charte paysagère sur le territoire :

- Développer la capacité des Communautés de Communes et des Communes à être des relais et des référents de l'application de la charte paysagère (cf. projets inscrits au Contrat de Pays, mise en œuvre des Plans de paysage de terroir, des recommandations de la Boîte à outils).
- Suivre la révision des documents d'urbanisme, notamment des PLU ; informer les Communes sur la qualité urbaine et les outils mobilisables (de planification urbaine, de préservation du paysage..).
- Suivre et favoriser la mise en oeuvre des partenariats engagés (CAUE 82, DDE 82).
- Continuer à élaborer des outils facilitant l'appropriation et l'application de la charte paysagère, afin de faciliter le passage des documents de référence à leur traduction concrète dans divers projets.

➤ **Energies : programme ATENEE**

Objectifs généraux

Mise en œuvre d'une politique énergétique de territoire en cohérence avec la Charte de développement durable par un programme d'actions d'économies d'énergies pour les collectivités et de développement d'énergies renouvelables, respectueuses de l'environnement.

Documents de référence

- ✓ **Diagnostic énergétique** de territoire réalisé par le bureau d'études Trivalor en 2004-2005. Cette étude a permis :
 - d'identifier et de quantifier les potentiels d'efficacité énergétique mobilisables sur le territoire,
 - de définir un plan d'actions de développement des énergies renouvelables et de lutte contre l'effet de serre auprès des collectivités et professionnels,
 - de mettre en évidence **trois axes stratégiques** : Axe 1 L'amélioration de l'efficacité énergétique du territoire /Axe 2 La valorisation des ressources locales en énergies renouvelables avec le développement et la structuration de trois filières énergétiques / Axe 3 : L'accompagnement de la mise en œuvre d'un Plan Energies du Pays Midi-Quercy, avec une mission d'animation, de suivi et de pilotage par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.
- La **Charte Energie du Territoire**, validée par le comité de pilotage Energies du Pays Midi-Quercy en avril 2006, définit un programme d'actions et des objectifs avec indicateurs de suivi et d'évaluation. (phase 3 du **diagnostic énergétique de territoire du Pays Midi-Quercy, avril 2006**).
- **Contrat ATEnEE : Contrat d'Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique**, contractualisé en septembre 2006 entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et l'ADEME. Ce contrat a permis de développer une compétence énergie au sein de l'équipe du Syndicat Mixte afin d'élaborer, mettre en œuvre et coordonner un plan Energie sur le territoire. Une chargée de mission a été embauché dans ce cadre (septembre 2006).

Champs d'application

La première action de ce service a été d'enrichir le comité de pilotage énergie et de définir, en collaboration, le Plan Energies de façon précise. Assimilable à la démarche NégaWatts, ce plan d'action se décline en 3 volets :

(1) l'animation territoriale visant à contribuer à la sensibilisation des acteurs du territoire dont principalement les élus. Les actions concernent essentiellement la communication mais aussi l'organisation et/ou la participation à des manifestations locales, régionales voir nationales en lien avec la thématique.

(2) le développement de l'efficacité énergétique. La mise en place d'une comptabilité énergétique pour un groupe de collectivités volontaires réparties sur le territoire a constitué la principale action.

Le développement de l'efficacité énergétique passe aussi par l'**accompagnement de tout projet de construction ou de rénovation d'équipements publics** (réseaux de chaleur biomasse, réseaux d'éclairage public, bâtiment performant, mise en place d'unité de production de « biocarburant » à bilan énergétique positif et favorisant la compétitivité et l'innovation territoriale tant d'un point de vue technique qu'organisationnel ou partenarial).

(3) la valorisation des énergies renouvelables dont principalement le **bois énergie**, les **biocarburants** (principalement une évaluation du potentiel de production et de consommation d'Huile Végétale Pure ayant un bilan énergétique fortement positif), le **solaire thermique** (développement d'un programme d'économies d'eau).

Etat d'avancement : exemple de projets en cours bénéficiant d'un accompagnement technique du Pays

(1) L'animation territoriale

A Nègrepelisse, Commune particulièrement active

- ✓ Une maison de retraite exemplaire en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables est en cours de construction (inauguration prévue en 2008),
- ✓ L'extension de l'école primaire affiche une exigence énergétique exemplaire,
- ✓ Le projet d'extension de l'école maternelle est aussi particulièrement efficace d'un point de vue énergétique. Le principe de conception a été particulièrement innovant (simulation thermique dynamique, concertation et optimisation du projet, planification d'infiltrométrie). Les équipements seront innovants (photovoltaïque, puit canadien, ventilation double flux et mur chauffant en terre crue). Les travaux sont prévus pour l'année 2008.
- ✓ Une étude de faisabilité pour la réalisation d'un réseau de chaleur au bois déchiqueté a été réalisée pour le chauffage de plusieurs bâtiments publics (écoles, maison de l'intercommunalité, 64 logements HLM, Hôpital local, maisons de retraite, EHPAD, centre médico social et médiathèque). Le projet est en cours d'élaboration, perspective de réalisation 2008-2009).
- ✓ La construction d'un lotissement de 80 maisons individuelles en accession sociale à la propriété par la société 'Les Chalets' est en cours de planification (commercialisation 1^{er} trimestre 2008). La mission énergie en partenariat avec la mission Habitat du Pays Midi-Quercy accompagne le porteur de projet pour l'élaboration d'un projet économe en énergie, équipé de chauffe eau solaire individuel et de poêle à granulés.

A Montreuil

- ✓ Réhabilitation du Sacré Cœur (projet pilote dans le cadre de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux). Ce projet est porté par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron. Le programme de réhabilitation a été particulièrement accompagné par le service énergie. Les travaux sont prévus pour l'année 2008.
- ✓ Projet d'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur fonctionnant au bois énergie (définition d'un programme de réhabilitation thermique des bâtiments et analyse de la faisabilité technico-économique). La réalisation devrait avoir lieu en 2008.

A Laguépie et Caylus

La commune de Laguépie souhaite de la même façon s'orienter vers la mise en place d'un réseau de chaleur fonctionnant au bois énergie. La commune de Caylus a fait appel au service énergie pour expertiser un dysfonctionnement technique sur son réseau de chaleur fonctionnant au bois énergie.

Actions de sensibilisations initiées par le service énergie du Syndicat Mixte

- ✓ Dans le cadre des Journées Nature du 11 au 22 Mai 2007 (organisées par la Région Midi Pyrénées), coordination d'une animation sur le thème de 'La Route des Energies Renouvelables en Pays Midi-Quercy'. Il s'agit d'un parcours de visites de sites remarquables équipés en énergies renouvelables sur le territoire.
- ✓ Participation au comité de suivi de la semaine 'Habitat-Energie' organisé par la Maison du Patrimoine (Caylus).
- ✓ Participation à la fête de la Science de 2007.
- ✓ Pour l'année 2008, le service se mobilise et se concentre sur l'organisation d'animations spécifiques à destination des élus au cours de la semaine Ecorencontre Habitat Energies de la Maison du Patrimoine de Caylus.

(2) Comptabilité énergétique communale

Actuellement, **11 communes et une communauté de communes ont répondu à cet appel** à candidature pour mettre en place une comptabilité énergétique communale, sur la base du volontariat. Il s'agit de réaliser des **bilans énergétiques, un suivi des consommations** énergétiques (carburant, éclairage public et bâtiment) afin de déceler les dérives énergivores, de **préconiser des actions de maîtrise des consommations** d'énergie et de gestion rationnelle de l'énergie (analyses technico-économiques d'optimisations énergétiques, évaluation du potentiel de développement d'énergies renouvelables).

Un objectif complémentaire est de mutualiser les outils et analyses comptables. A ce titre le logiciel de comptabilité énergétique fourni par l'ADEME (DECLIC) n'a pas été utilisé par manque de performance : un nouveau logiciel plus adapté aux communes du territoire devrait être développé pour le second semestre 2008.

A ce jour, **4 communes ont bénéficié d'une expertise énergétique globale** (comptabilité, analyses et préconisations chiffrées sur l'ensemble des consommateurs) : Loze, Saint Cirq, La Salvétat Belmontet, Saint Etienne de Tulmont.

L'organisation d'un comité de pilotage est prévu pour le courant du mois de mai 2008 permettant une présentation du travail réalisé et une définition des orientations envisageables (mutualisation de commande de matériel de performant, suivi de consommations, interventions complémentaires du service énergie du Pays Midi-Quercy,...). La mobilisation des nouvelles équipes municipales et intercommunales sera particulièrement recherchée.

Cette comptabilité énergétique globale sera accompagnée d'une **expertise des réseaux d'éclairage public** menée en partenariat avec le SDE82 et ce de façon complémentaire au travail réalisé par le Pays Midi-Quercy (analyse générale des consommations). La

contractualisation des structures impliquant des difficultés juridiques, une stratégie adaptée d'intervention est en cours de définition.

(3) Valorisation des énergies renouvelables

L'évaluation et le potentiel de développement des énergies renouvelables intègre la comptabilité énergétique menée par le Pays Midi-Quercy. Le programme d'actions intègre un volet particulier concernant le **solaire thermique** pour les maisons de retraite, piscines, et restaurations collectives. Dans ce cadre, le Pays a proposé au Conseil Général du Tarn-et-Garonne un programme d'économies d'eau indispensable à la pertinence d'un programme de solaire thermique (maîtrise des consommations avant équipement énergies renouvelables).

La **structuration de la filière bois énergie** (notamment par un coopération interterritoriale LEADER+ de 4 territoires Nord Midi Pyrénéens) et l'accompagnement de trois projets communaux de **réseaux de chaleur au bois énergie** (à Nègrepelisse, Montricoux, Laguépie) sont actuellement en cours.

Les principaux enseignements et applications possibles sur le Pays, perspectives

Des partenariats sont prévus avec le SDE 82, l'ARPE, l'ADEME, le CAUE pour les projets privés.

La mise en réseau d'agriculteurs, de propriétaires forestiers, pour l'élaboration d'une charte de qualité de la plaquette forestière, l'organisation locale et pérenne de l'approvisionnement en bois déchiqueté, et pour le développement d'une filière huile végétale, nécessitent également la mise en place de partenariats avec les acteurs de la filière.

L'information sur le solaire thermique, et la réalisation d'études d'opportunités pour le chauffage des bassins et piscines du Pays ont été également identifiées, ainsi que la production d'eau chaude solaire dans les établissements d'accueil, à fortes consommations d'eau chaude.

➤ Habitat, cadre de vie, foncier

Objectifs généraux

- Accroître l'offre de logements locatifs dans les centre-bourgs par la mobilisation des immeubles vacants
- Promouvoir la qualité des projets de réhabilitation. Mieux maîtriser le développement des lotissements par la promotion de projets socialement mixtes et intégrant les thématiques du Pays : paysage, énergie, eau.
- Apporter des réponses ciblées au problème du logement des jeunes, notamment des jeunes en insertion professionnelle.

Documents de référence

«*Diagnostic Habitat, cadre de vie, foncier* » élaboré en 2004 -2005 par le cabinet conseil *Expertise et Développement* et par un groupe de travail constitué dans le cadre d'une formation-développement animée par l'ADEFPAT. Ce groupe de travail était composé des élus et de membres du Conseil de Développement du Pays, des techniciens des Communautés de Communes et du Syndicat Mixte du Pays.

Ce Diagnostic a permis de définir les grands enjeux liés à l'habitat et un certain nombre de pistes d'actions.

Un chargé de mission habitat - cadre de vie-foncier a été recruté pour mettre en œuvre les préconisations établies.

Champs d'application

Les actions prioritaires à mettre en œuvre à court terme sont les suivantes :

- (1) Projet expérimental « emploi + logement » : création d'un parc de logements dédiés à des jeunes en apprentissage ;
- (2) Reconquête des logements vacants de centre-bourg ;
- (3) Accompagnement des projets de lotissements de qualité et mise au point du label « hameaux et quartiers du Pays Midi-Quercy ».

Etat d'avancement : exemple de projets en cours bénéficiant d'un accompagnement technique du Pays

(1) Projet expérimental « emploi + logement »

Cinq logements dédiés aux apprentis ont obtenu en 2007 une aide via le Contrat de pays. Quatre logements à Caylus sont en cours de rénovation. Un comité de pilotage de l'opération a été institué en partenariat avec les chambres consulaires, la mission locale, les EREF. Le dispositif doit être développé jusqu'à permettre la gestion d'une vingtaine de logements, dont 9 dans le parc privé qui sont financés dans le cadre du PIG Logements du Pays Midi-Quercy. Les services du conseil général seront également associés.

(2) Reconquête des logements vacants de centre-bourg

- ✓ Programme d'Intérêt Général Logements (PIG) du Pays Midi-Quercy 2007-2013.
Le Syndicat Mixte a la maîtrise d'ouvrage de ce programme qui vise essentiellement la création de 63 logements locatifs conventionnés en 3 ans dans les logements vacants des centre-bourgs du Pays. Une enveloppe est également prévue pour financer des travaux de sortie d'insalubrité dans 12 logements occupés par des propriétaires à faibles revenus. Au total, l'ANAH prévoit une enveloppe de 1,5 M€ pour les 3 ans et pour 75 logements. Les Communautés de communes participent au financement à hauteur de 10 % du plafond ANAH. Les premiers logements financés se situent à Puylagarde, St Antonin, St Projet et Nègrepelisse.
- ✓ En complément du PIG, plusieurs actions sont en cours :
 - ♦ Appui aux communautés de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et Quercy vert pour mettre en place une opération façades,
 - ♦ Appui aux communes pour la réalisation de logements communaux (Laguépie),
 - ♦ Soutien aux projets d'aménagement d'espaces publics dans les centre-bourgs,
 - ♦ Installation d'économiseurs d'eau sur les robinets des logements financés par le PIG.
- ✓ Des actions permettant d'améliorer les conditions d'habitabilité des centre-bourgs seront mises en place, notamment à travers le nouveau Contrat de Pays. Les actions pourraient concerner les aménagements publics, les cheminements piétons, la réhabilitation d'espaces vacants en jardins,...

(3) Accompagnement des projets de lotissements de qualité : action « Hameaux et quartiers du Pays Midi-Quercy »

3 projets ont bénéficié d'un accompagnement :

- ✓ **Le lotissement communal de Laguépie** : assistance à la Commune pour orienter le projet vers une meilleure intégration urbaine et paysagère, la maîtrise de l'énergie et la gestion de l'eau. Rédaction et diffusion d'un guide des bonnes pratiques destiné aux acquéreurs.
- ✓ **L'éco-hameau de Verfeil-sur-Seye** : participation au comité de pilotage du projet. Réalisation d'un panneau d'exposition permettant de présenter la démarche éco-hameau et le projet de Verfeil-sur-Seye à un public d'élus, de candidats à l'installation en milieu rural ou à la population locale.
- ✓ **Le projet « Locatif-Accession » de la Société des Chalets à Nègrepelisse** : accompagnement du porteur de projet afin d'intégrer des critères « Pays » : chauffe-eaux solaires et chauffage par poêles à granulés, intégration dans la trame viaire, aménagements paysagers.

L'accompagnement de ces projets doit déboucher sur la formalisation d'un **cahier des charges type des « quartiers et hameaux de Midi-Quercy »**.

Un **guide des bonnes pratiques « construire sa maison en Midi-Quercy »** a été réalisé en partenariat avec le CAUE -EIE. Il est distribué aux acquéreurs de lots afin de leur donner les outils et contacts nécessaires à une bonne intégration des constructions.

Les principaux enseignements et applications possibles sur le Pays, perspectives

(1) Action vacants de centre-bourg :

- **Boîte à outils « politiques territoriales » du CAUE** mise à la disposition des élus du Pays Midi-Quercy en 2005.
- **Cahier des charges** des projets de réhabilitation de logements de centre-bourg intégrant les thématiques énergie, paysage et espaces publics.
- **Protocole du Programme d'Intérêt Général** Logements du Pays Midi-Quercy, cosigné par le Conseil Général (pour ses crédits propres et pour les crédits ANAH), 3 communautés de communes
- **Convention de partenariat avec la CCI** pour diffuser les offres de logement sur la Bourse du logement Internet de la CCI.

(2) Action « Logement des jeunes » :

Dossier de candidature Appel à projet Haut commissariat aux solidarités actives.

(3) Action « Hameaux et quartiers du Midi-Quercy » :

Mise en place d'outils pouvant être généralisés : **guide des bonnes pratiques « Bâtir sa maison en Midi-Quercy »** pour le lotissement communal de Laguépie, **cahier des charges « hameaux et quartiers du Midi-Quercy »**.

(4) Autres et Eco-matériaux / Eco-construction

Enquête UESL sur les besoins en logement des salariés de Midi-Pyrénées – Pays Midi-Quercy

Edition d'une fiche technique sur le chanvre dans la construction, en partenariat avec Maisons Paysannes de France.

➤ Développement culturel : charte culturelle

Objectifs généraux

Mettre en œuvre une politique de développement et d'aménagement culturels dont les axes sont définis dans le schéma de développement culturel du territoire et rappelés ci-dessous.

Documents de référence

- *Diagnostic culturel du Pays Midi-Quercy*, réalisé par le Cabinet Phosphoros, achevé en juin 2004 .
- *Schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy 2008/2010*, élaborée par le SMPMQ / Malika Boudellal en mars 2007.

Ce schéma de développement culturel qui fait l'objet d'une procédure de contractualisation avec la Région Midi-Pyrénées et le Département du Tarn-et-Garonne par la formalisation de la Convention culturelle de développement territorial a permis d'actualiser et d'établir le diagnostic culturel du territoire. Celui-ci a mis en évidence les potentiels et les enjeux du Pays dans les domaines suivants: *le patrimoine culturel ; la lecture publique ; les arts visuels (Photographie et audiovisuels, arts plastiques) ; le spectacle et les arts vivant ; la culture occitane ; la question des publics (les enfants et les jeunes, l'intergénérationnel et l'interculturel)*

Le Schéma de développement culturel précise également **le niveau et les conditions de l'action publique et la stratégie** du Pays Midi-Quercy dans les domaines du développement et de l'aménagement culturels, pour les trois années à venir.

Champs d'application

Dans le *Schéma de développement culturel*, **quatre grands axes stratégiques ont ainsi été proposés** :

- (1) la création de réseaux d'acteurs et la mise en place de partenariats de projets territoriaux ou inter territoriaux pour une meilleure structuration
- (2) la qualification et la formation des acteurs culturels professionnels ou amateurs
- (3) la prise en considération du jeune public (enfance et jeunesse), dans le cadre scolaire et extra scolaire – des autres publics notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les chômeurs – et de la mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle du public
- (4) la connaissance des publics et de leurs pratiques culturelles et l'évaluation du projet.

Les interventions du Pays visent à mettre en œuvre les orientations définies dans le *Schéma culturel*, dans ce cadre ses niveaux d'action sont donc les suivants :

- coordonner les actions sur le territoire
- accompagner et suivre les actions en cours ou en projet,
- informer,
- établir des dossiers en partenariat avec les acteurs du territoire en concertation avec les Communautés de Communes (dont le 1 volet financier)
- garantir l'application des orientations, des contraintes (dans le cadre des montages d'opérations, des dossiers, de l'implication de l'action publique...)
- être un interlocuteur pour l'ensemble des acteurs et partenaires
- garantir les conditions d'évaluation et d'ajustement des orientations en tant que de besoin (appliquer les critères, les expliquer, les ajuster)

Etat d'avancement de la mise en œuvre du schéma culturel

En 2007

- ✓ **Finalisation du schéma culturel et procédures de validation** : le schéma de développement culturel a fait l'objet d'une validation en comité de pilotage culture et acté en comité syndical du Pays en mars 2007. Il a ensuite été présenté en commission culture

de la Région puis en Commission Permanente qui l'a également validé rendant ainsi possible la co-signature avec le territoire de la convention culturelle.

- ✓ **Présentations et explication du schéma sur le territoire Midi-Quercy :** le schéma culturel a été présenté et expliqué à différentes reprises dont aux acteurs culturels du territoire, auprès des services administratifs et techniques des Communautés de Communes (à l'exception à ce jour du Quercy Vert), des directeurs des centres de loisirs du Quercy Caussadais et de l'Education nationale.
- ✓ **Préfiguration et engagement de la mise en œuvre :** l'année 2007 a ainsi été considérée comme une préfiguration permettant le co-financement par la Région de premiers projets et d'engager la mise en œuvre du schéma culturel dont pour le SM : l'élaboration du guide des ressources culturelles et la constitution d'un comité « d'experts » en charge du suivi de l'appel à projets patrimoine.

En 2008

- ✓ **Formalisation et signature de la convention culturelle :** cette année est celle de la signature de la convention culturelle qui en Tarn-et-Garonne bénéficie également de l'accompagnement du Département. Un document de travail a ainsi été proposé par le SMPMQ au Département et à La Région pour amendement. Il est prévu que la convention culturelle du Pays MQ soit présentée en Commission Permanente de la Région le 10 juillet prochain.
- ✓ **Mise en œuvre des orientations prévues pour cette année :**
 - L'appel à projets patrimoine a été lancé en janvier. Il vise in fine à mettre en valeur et promouvoir les matériaux traditionnels de la construction pour une meilleure prise en compte dans le cadre de restaurations du bâti anciens et mieux les intégrer aux constructions contemporaines. Il doit permettre également une plus grande sensibilisation des populations résidentes et touristiques comme des élus du territoire à l'intérêt de la préservation du patrimoine. Des actions prioritaires en terme de soutien de l'action publique devraient également être dégagées à l'issue de cette opération. Le SM accompagne et oriente les « candidats » qui pourront déposer leur projet en avril ou l'automne selon la période mise en œuvre. La durée de l'opération est prévue sur deux et la communication globale sera concomitante de la publication de la mission inventaire sur le matériau terre, fin 2009.
 - Le SM accompagne, sur sollicitations des maîtres d'ouvrage ou des collectivités du territoire, les projets qui s'inscrivent dans la stratégie définie. A ce jour, 8 projets font l'objet d'un accompagnement et d'une instruction par le SM en amont de leur présentation au comité de pilotage culture. Ils constitueront après validation la « maquette 2008 des projets culturels » financés dans le cadre de ce dispositif territorial.
 - L'étude action sur la connaissance des pratiques culturelles des résidents du territoire et la mise en place d'une méthode et d'outils d'observation fait l'objet d'un partenariat avec le laboratoire Dynamiques rurales sous tutelle de l'Ecole de Formation Agronomique et de l'Université du Mirail). Une focale est faite sur les pratiques culturelles des jeunes (15/25 ans) dont celles liées au patrimoine.
 - Des formations culturelles, destinées aux acteurs associatifs, du pays sont mises place et programmée en 2008 en partenariat avec le DLA 82 : 1/ l'élaboration d'un projet culturel – 2/ la communication culturelle – 3/ la recherche de fonds privés : le mécénat– 4/ la recherche de fonds privés : le sponsoring
 - Enfin, un projet de coopération LEADER+ sur la valorisation et la sensibilisation à la culture occitane par la création d'un spectacle vivant et d'un DVD multimédias, initié dès 2005 est en cours de réalisation : le spectacle est programmé à la Salvetat-

Belmontet le vendredi 9 mai et à Parisot le samedi 10 mai 2008. Des animations locales sont organisées autour des deux représentations. La livraison du DVD est prévue pour la première semaine de juin 2008.

Les principaux enseignements et applications possibles sur le Pays, perspectives

Enjeux pour la mise en œuvre du schéma de développement culturel :

- l'appropriation du schéma culturel par les Communautés de Communes du territoire et la réflexion à conduire sur la compétence culturelle. Les collectivités locales constituent un niveau primordial de mise en œuvre mais aussi de soutien et d'accompagnement technique et financier des projets culturels aux côtés des partenaires que sont la Région et le Département
- la mise en réseau des acteurs pour une plus grande mutualisation de moyens humains, logistiques et financiers en vue conforter les projets voire de les pérenniser

La convention culturelle de développement territorial, procédure de contractualisation entre le territoire, la Région et le Département ainsi que les programmes opérationnels, constituent le volet culturel du Contrat de Pays. Ce dispositif permet le cofinancement des projets culturels inscrits dans cette démarche par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et en Tarn-et-Garonne par le Conseil Général.

➤ Programme d'actions touristiques

Objectifs généraux

Les **objectifs généraux de la politique touristique** sont définis dans chacun des **axes stratégiques** mentionnés ci-dessous, ils concernent les domaines suivants :

activité de pleine nature / découverte, itinérance, randonnée / patrimoine / Offices de Tourisme / hébergements.

L'action **du Syndicat Mixte** en cohérence avec les objectifs généraux est déclinée par grandes fonctions : accueil et information / production / animation / promotion et communication / commercialisation des produits touristiques / observation de l'activité touristique / formation et professionnalisation.

Document de référence

Chaque année, un programme d'actions est défini, amendé et validé par les partenaires du SMPMQ lors d'un comité de pilotage. Ce programme définit aussi les conditions de sa mise en œuvre, en écho à la convention territoriale. Il renvoie aux axes stratégiques qui émanent de l'étude CRP *Mise en tourisme du Pays Midi-Quercy*, 2002.

Champs d'application

Animation / coordination

Ingénierie / définition stratégique et observation

Communication / promotion

Equipement pour l'accueil

Formation collective

Etat d'avancement : exemples de mise en œuvre du programme d'action touristique

(1) Etat d'avancement par axes stratégiques

- Pleine nature

Valorisation touristique des sites de pleine nature de la rivière Aveyron

A travers le PER « Aveyron Viaur, rivières sauvages » un programme de structuration de sites liés à la pratique Canoë-kayak est mis en œuvre sur l'ensemble du linéaire

Valorisation touristique des autres sites d'activités de pleine nature (escalade, spéléologie, pêche)

Ont été aménagés et valorisés des lacs et bases de loisirs pour la pratique d'activités de pleine nature douces et diffuses de type pêche, promenade, parcours santé.

- Découverte, itinérance, randonnée

Structurer et clarifier l'offre de découverte en intégrant les nouvelles pratiques touristiques et conforter l'image d'un espace dédié « aux loisirs et activités de pleine nature » grâce à la mise en réseau des sites et par la promotion des pratiques sportives itinérantes :

- *Mise en oeuvre d'une liaison verte Montauban-Aveyron de type vélo route par le Conseil Général*
- *Mise en oeuvre d'un GR de Pays Midi-Quercy et de son topoguide associé (parution en octobre 2007)*
- *Mise en oeuvre de sentiers du patrimoine via l'exercice des compétences des communautés de communes / via la conduite d'une des actions pilotes de la charte paysagère liée à la valorisation des causses du Quercy par le biais d'un sentier découverte adapté aux enfants.*

- Patrimoine

Valorisation (par la médiation, l'interprétation, la pédagogie et l'animation) du patrimoine culturel du pays, au travers d'un principe d'organisation et en complémentarité avec les territoires voisins (Montauban, Cahors, Cordes, Villefranche, Najac,...), pouvant déboucher sur la création d'un Pays d'Art et d'Histoire :

- *La valorisation du patrimoine passe par un renforcement de sa connaissance par les acteurs touristiques qui peuvent alors en être ambassadeurs.*
- *Une action de formation a été mise en place pour dresser un état des lieux des faits historiques, de l'architecture et de la culture du territoire en recherchant l'illustration par des visites ciblées. La capitalisation de l'information se fait par l'élaboration de fiches ressources distribuées à l'ensemble des acteurs touristiques.*
- *Mise en œuvre de la politique de médiation de manière concomitante avec le projet culturel sur des thématiques identifiées dans ce cadre.*

- Offices de Tourisme

Mise en place d'un schéma d'organisation touristique à l'échelle du Pays : *une convention de partenariat a été mise en place visant la définition d'une stratégie touristique claire et lisible pour l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux et qui implique une répartition des missions pour sa mise en œuvre particulière aux niveaux d'intervention de chacun.*

Les EPCI ont validé le principe de cette répartition des missions et interviennent principalement dans :

- La structuration intercommunale de la compétence tourisme
- Le suivi des porteurs de projets en concertation avec le SMPMQ et dans le but de les inscrire dans les politiques départementale et régionale.

Les offices de tourisme se sont organisés en réseau pour mettre en œuvre des actions communes en matière d'accueil, d'information, de communication, de promotion, de commercialisation, d'observation et d'animation. Aujourd'hui, 7 offices de tourisme permanents sont engagés dans la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel, qui passe par des réunions de travail mensuelles, du travail individuel et des groupes thématiques.

Les partenaires départementaux et régionaux interviennent eux aussi en appui dans la mise en œuvre des programmes.

Aussi et pour accomplir certaines missions dévolues au SMPMQ, des conventions de partenariat ont été signées avec certaines structures. Tel est le cas des missions information/communication, promotion et production avec deux offices de tourisme et un EPCI.

- Hébergements

Mise en place au sein du Pays d'une Commission d'information et de suivi des projets.

Incitation à la création d'hébergements touristiques de qualité pour groupes et individuels, inscrits dans la démarche des politiques départementale, régionale et européenne et en particulier les hébergements de caractère et labellisés Tourisme et Handicap.

Cette commission se rassemble au moins une fois par an dans le but de mutualiser les informations et assurer le suivi des projets. (4 commissions ont été organisées jusqu'à présent.)

Aussi, une information des acteurs privés des politiques départementales et régionales de soutien à l'économie tourisme, favorise l'identification des relais techniques et financiers et ainsi renforce les processus de qualification de l'offre touristique. A ce titre, une réunion d'information a eu lieu en 2006.

Une information a été apportée aux stagiaires de la formation « de la connaissance de l'environnement à l'écotourisme ».

(2) Etat d'avancement des missions du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, déclinées par grandes fonctions de l'économie touristique

- Accueil et l'information

Renforcer la qualité de l'accueil

Programme d'équipement des Offices de tourisme effectué (y compris avec les logiciels de traitement des demandes d'information)

Actualiser l'information touristique, rechercher l'exhaustivité de l'information

Schéma départemental d'information touristique en cours de définition pour évaluer les contributions et l'utilisation par le pays. Pour s'y préparer une première phase de formation à l'utilisation du logiciel a été suivie.

- Production

Concourir à la qualification de l'offre touristique en lien avec les politiques départementales et régionales

Appui au développement et à la qualification de l'offre touristique et suivi d'opérations d'aménagements nombreuses

Information auprès des porteurs de projets (réunion d'information touristique, formation)

Coordonner l'élaboration de produits avec les Offices de Tourisme

Coordination pour l'émergence d'une offre « produit » autour des thèmes « environnement/patrimoine et pleine nature » (un thème a été approché, celui du patrimoine médiéval, autour duquel s'est développé une offre de circuits individuels et groupes.

- Animation

Rechercher une complémentarité dans l'offre d'animations et permettre une meilleure diffusion

Coordination de l'offre d'animation : mise en œuvre d'un guide des manifestations diffusés dans tous les OT du Pays.

Centralisation et diffusion à l'échelon départemental notamment et à l'échelon régional

- La promotion et la communication

Communication interne : Lettre d'information touristique ; réunion d'information touristique à destination des prestataires ; actualisation site internet.

Communication externe : mise en place d'une charte graphique et de supports de communication (guide pratique, document d'appel et totems, papier en tête visant une meilleure lisibilité et clarté des documents).

Promotion : réalisation d'un dossier de présentation de l'offre thématique à l'intention des opérateurs privés ; participation à des salons de proximité (salon du tourisme à Toulouse, animations promotionnelles à la maison Midi-Pyrénées) ; édition d'un dossier de presse et accueil de journalistes en partenariat avec le CDT sur des thématiques pays particulières

- La commercialisation des produits touristiques

Développer les liens avec les services de commercialisation du Département de Tarn-et-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées

Rechercher des partenariats avec des opérateurs privés (agences de voyages, autocaristes locaux)

- L'observation de l'activité touristique

Traitement annuel des données issues des OTSI et croisées avec celles du CDT ; administration et analyse d'enquêtes clientèles satisfaction ; analyse des fréquentations lors d'événements coordonnés par le PMQ

- La formation et la professionnalisation

Formation des OT à la conception de produits en 2002

Formation des OT à l'utilisation du logiciel demande d'info en 2007

Formation des OT à l'utilisation du logiciel filmmaker pro (gestion base de données et insertion schéma départemental d'information tourisme)

Educteur des OT et des acteurs pour une meilleure connaissance de l'offre du territoire

Formation des acteurs du tourisme pour une sensibilisation aux enjeux du tourisme durable, à la notion d'écotourisme.

➤ **Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**

Objectifs généraux

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil de développement local et partenarial, en matière d'emploi et d'insertion. C'est un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Les 2 missions essentielles du PLIE sont les suivantes :

- Réunir les acteurs et opérateurs locaux autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » **à un emploi durable**, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un **accompagnement renforcé assuré par des référents** spécialisés.
- Assurer l'ingénierie **technique et financière des actions** et des dispositifs locaux contribuant soit au **retour à l'emploi** de leurs bénéficiaires puis à leur **maintien pendant au moins 6 mois**, soit à **l'accès à une formation qualifiante**.

Le PLIE est porté par le Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy. Les partenaires cosignataires, du **protocole d'accord** qui formalise le plan d'action à mettre en œuvre, sont : **le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, l'Etat et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne**.

Le PLIE bénéficie du concours financier du Fond Social Européen dans le cadre du Programme Opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi » 2007-2013. Le Syndicat

Mixte devient par délégation de la Direction Régionale du Travail et de la Formation Professionnelle un organisme intermédiaire de gestion.

Le PLIE du PMQ a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2006. L'année 2007 a été une année de transition avec la nouvelle programmation des fonds européens. Dans le cadre de cette nouvelle programmation 2007-2013, l'enveloppe de FSE que pourrait mobiliser le PLIE du Pays Midi-Quercy a **diminué de moitié** au regard de l'exercice 2006-2007. Cela donne lieu à des recentrages en terme d'actions et d'opérateurs.

Documents de référence

- Etude de faisabilité de la mise en œuvre d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi en Pays Midi-Quercy réalisé par le cabinet CIRESE en 2005.
- Protocole d'accord 2007-2012, document de référence du PLIE, cosigné par les partenaires financeurs.
- Conventions de partenariat et d'opérateurs
- Le rapport final de l'étude des Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences du secteur médico social du Pays Midi-Quercy, réalisé par le cabinet AZ Conseil.

Etat d'avancement

(1) Actions et résultats du PLIE

Sur un objectif d'intégration de **200 adhérents du PLIE en 2007**, **264** personnes ont été intégrées dans le dispositif. Chaque personne a bénéficié d'un accompagnement personnalisé et renforcé par une structure d'accompagnement présente localement. Des étapes dans le cadre de l'insertion par l'activité économiques ont été mobilisées ainsi que des aides à la garde d'enfant, à la mobilité pour les personnes les plus en difficulté. Une action de mise en relation avec les entreprises locales a été créée, afin de favoriser la signature de contrat de travail.

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 30 septembre 2007, **308 étapes emplois** et **142 étapes formations** ont été mobilisées par les adhérents du PLIE.

Le PLIE a organisé le travail en réseau des structures sur le territoire. Dans le cadre de ce travail collaboratif des actions collectives ont vu le jour sur le territoire :

- ⇒ Des ateliers de recherche d'emploi, de rencontre avec les employeurs
- ⇒ Des rencontres d'information et de débat sur les thèmes de l'emploi, la formation
- ⇒ Un forum des métiers du médico social

Dans le cadre de l'action menée d'intermédiation entreprise, des besoins de recrutement en nombre ont été détectés dans le secteur médico social. Ces besoins ont été affinés par une **étude de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences à l'échelle du Pays**. Elle a permis d'identifier le besoin de recruter 150 équivalents temps plein au cours des 2 prochaines années et de définir 3 axes d'intervention à mettre en œuvre :

- ⇒ Créer une structure de mutualisation de Ressources humaines à l'échelle du Pays pour les établissements médico sociaux
- ⇒ Développer l'accès à la qualification (promotion et accompagnement à la validation des acquis et de l'expérience, délocalisation d'actions de formation)
- ⇒ Communiquer sur les métiers, les établissements et le territoire

Les actions concernant l'accès à la qualification et la communication sur les métiers, vont être portées par la Maison Commune Emploi Formation existante sur le territoire, l'action portant sur la mutualisation des Ressources humaines sera suivie par le Syndicat Mixte.

Une étude de faisabilité de la **création d'une structure d'insertion par l'activité économique** a été réalisée. Le Syndicat Mixte bénéficie d'un financement DDTEFP, pour réaliser une étude de faisabilité de structure IAE sur le Pays Midi-Quercy. L'objet de cette étude porte sur l'opportunité de créer une structure qui pourrait mettre à disposition du personnel en insertion (public PLIE notamment) en emploi dans les entreprises locales ou les collectivités. L'étude est en cours et est réalisée par le site de proximité.

(2) Les outils de suivi et de gestion du PLIE

Tous les référents de parcours ainsi que la structure d'animation et de gestion du PLIE, sont équipés d'un logiciel (ABC PLIE), qui permet le suivi des parcours d'insertion.

D'autre part, courant 2008, le Syndicat Mixte sera équipé du logiciel PRESAGE pour le suivi financier du PLIE.

ANNEXE 1 4 : Projet de grille d'analyse de projet (note d'opportunité)

PROJETS PROPOSÉS AU CONTRAT DE PAYS MIDI QUERCY

Fiche d'instruction et note d'opportunité

1/ Identité du projet

Nom du porteur de projet (structure)	Titre du projet	Mesure concernée	Action concernée	Territoire concerné ¹

2/ Informations complémentaires

	Montant demandé pour le projet	Montant global demandé par la structure	Observations
En 2008			
En 2009			

3/ Pertinence du projet

<i>Quel enjeu du Contrat de Pays est-il pris en compte par le projet² ?</i>	
<i>A quel(s) besoin(s) le projet tente t-il de répondre ?</i>	
<i>Ce ou ces besoins sont ils significatifs sur le territoire concerné par le projet ?</i>	
<i>Combien y a t'il de projets cherchant à répondre aux mêmes besoins sur le même territoire ?</i>	

4/ Objectifs évaluables du projet

<i>A quel type de bénéficiaires s'adresse le projet³ ?</i>	
<i>Combien de bénéficiaires pourraient être concernés par la ou les actions ?</i>	
<i>Quels résultats concrets et mesurables le projet peut-</i>	

¹ Un des 4 EPCI ou le Pays.

² Consolider la compétence et la capacité d'adaptation des acteurs / Encourager le développement des stratégies collectives / Renforcer le développement économique par la diversification / Encourager des choix d'investissement réversibles / Améliorer la maîtrise de l'espace / Développer un habitat globalement durable...

³ Particuliers, entreprises, associations, collectivités...

<i>il escompter ?</i>	
<i>Quelle est la durée prévue du projet et le cas échéant, les étapes de sa réalisation ?</i>	

5/ Prise en compte des critères Pays et Leader IV

<i>Le projet favorise t-il l'action collective et la mise en réseau des acteurs ?</i>	
<i>Le projet favorise t-il la consolidation des solidarités intercommunales ?</i>	
<i>Le projet contribue t-il à conforter la compétence et la capacité d'adaptation des acteurs ?</i>	
<i>Le projet contribue t-il à une meilleure information et sensibilisation des habitants ?</i>	
<i>Le projet contribue t-il à un accès plus équitable des habitants aux activités collectives et services ?</i>	
<i>Le projet contribue t-il à développer les solidarités intergénérationnelles et/ou la mixité sociale ?</i>	
<i>Le projet favorise t-il la diversification et/ou la réversibilité des activités ?</i>	
<i>Le projet a t-il pris la mesure de son impact sur l'environnement ?</i>	
<i>Le projet contribue t-il à réduire le gaspillage énergétique et/ou à développer des solutions alternatives ?</i>	
<i>Le projet favorise t-il un meilleur équilibre entre les fonctions de l'espace ?</i>	
<i>Le projet favorise t-il un meilleur équilibre entre les différentes parties du territoire ?</i>	
<i>Le projet contribue t-il à la consolidation de la gouvernance du Pays ?</i>	
<i>Le projet contribue t-il à anticiper les évolutions et conforter l'attractivité durable du territoire ?</i>	
<i>Le projet apporte t-il une réelle plus value environnementale ?</i>	
<i>Le projet contribue t-il à la</i>	

<i>transversalité entre actions et piliers du développement durable ?</i>	
---	--

6/ Opportunité du projet

<i>Le projet prend-t-il en compte les enjeux du Contrat de Pays ?</i>	
<i>Le projet a-t-il clairement identifié ses objectifs ?</i>	
<i>Le projet a-t-il pris en compte un ou plusieurs critères d'éligibilité ?</i>	
<i>Avis de synthèse sur l'opportunité du projet (10 lignes maxi)</i>	

7/ Propositions des techniciens au comité de programmation

Projet accepté pour le montant demandé	
<i>Projet accepté pour un montant réduit</i>	
<i>Projet nécessitant une reformulation ou un approfondissement</i>	
<i>Projet ajourné et reporté à un prochain comité de programmation</i>	
<i>Projet refusé définitivement</i>	

ANNEXE 1.5 : Organisation Fonctionnelle et Gouvernance (SM PMQ-CDD)

- Voir schéma d'organisation du pilotage et de la gouvernance du PMQ

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Administre et gère le Pays ; négocie les programmes du Contrat de Pays ; met en œuvre et anime le programme LEADER ; contribue à l'information des populations, à la promotion du territoire ; garanti la cohérence des programmes opérationnels, etc.

Conseil de Développement du Pays (CDD)

Instance consultative composée d'acteurs de la société civile.
Auteur de la Charte de développement Durable du Pays , contribue à sa mise en œuvre et favorise son évaluation

Comité Syndical

Instance décisionnaire
41 membres , issus des 4 Communautés de Communes + Commune de Ginacs
Présidé par M. Jean CAMBON.

Equipe technique

Favorise la mise en œuvre des décisions, chartes et programmes ; rôle administratif et technique. Composé de 10 personnes : 1 directeur ; 6 chargés de mission (Tourisme, Paysage, Habitat, Energies, Tourisme, PLIE) ; 1 secrétaire, 1 comptable, 1 gestionnaire LEADER.

63 membres du CDD en 2008, répartis en :

3 commissions thématiques > aménagement du territoire et PNR / Habitat et vie sociale / Développement économique
3 commissions géographiques > QRG / Quercy Caussadais / Terrasses et vallée de l'Aveyron-Quercy vert
4 collèges > organisations professionnelles et consulaires ; organisations syndicales ; associations ; personnes qualifiées.

Bureau

10 personnes : le Pdt, les 3 vices-pdts ; 6 autres membres

4 Commissions

Chacune présidée par un élu
C1. Aménagement du territoire-patrimoine
C2. Habitat-vie sociale
C3. Economie durable
C4. Finances-administration

Comités de pilotage, Comités techniques (ou opérationnels, ou de travail)
Instaurés pour chacune des 6 thématiques.

Composés de représentants des C. de Communes, du CDD, du Conseil Régional, Conseil Général, de l'Etat et de partenaires plus spécifiques à chaque thématique (exemple : l'ANPE, la MCEF et le MDE pour le PLIE...)

Partenariats non formalisés
hors comité de pilotages (ex. réunions de concertation par projet ; collaboration avec des associations locales, associations départementales, collectivités, etc.)

Partenariats formalisés
à travers des conventions (ex. avec certaines associations locales ; des Pays dans le cadre de projets de coopérations LEADER+..).

Comités spécifiques additionnels pour certaines thématiques
(le cas échéant)

Exemple pour le PLIE : Comité d'agrément et de suivi des parcours

➤ **Les éléments de bilan sur le fonctionnement du CDD sur la période 2002-2007**

Plusieurs constats ont été établis en concertation avec les membres du Conseil de Développement du Pays :

- *Depuis l'élaboration de la Charte de Pays, les fonctions du Conseil de Développement sont les suivantes :*

Le CDD participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des diverses thématiques du Pays (charte paysagère, charte culturelle du Pays, Diagnostic Habitat, cadre de vie, foncier..) ; aux comités de pilotage et groupes de travail mis en place par le Syndicat Mixte. Il contribue fortement à la politique de communication du Pays.

Il participe aux réflexions sur le développement économique menées avec le Pays, les Communautés de Communes et les communes.

Il donne son avis sur l'ensemble des projets présentés en Comités de programmation Pays LEADER+.

Par ailleurs, il s'autosaisit de questions ayant un lien ou une incidence sur le territoire et propose des objets d'études (par exemple, l'élaboration d'un diagnostic enfance – jeunesse) Plus généralement, il constitue un lieu d'échanges, d'écoute, et d'apprentissage du concept de développement durable.

- *Le fonctionnement du CDD s'appuie sur 6 commissions : 3 commissions thématiques et 3 commissions géographiques ainsi que sur une équipe d'animation.*

Les commissions thématiques correspondent aux 3 axes de la Charte de Pays. Elles se réunissent régulièrement et sont ouvertes aux acteurs concernés, selon les thématiques abordées. Les commissions géographiques se réunissent selon les nécessités.

Les animateurs et rapporteurs des commissions constituent l'équipe d'animation du CDD.

Le fonctionnement du CDD est résumé dans le schéma des acteurs du Pays Midi-Quercy (titre 3.1., schéma no 2).

- *Quels ont été les résultats obtenus ?*

La participation, parfois majoritaire, aux groupes de travail et autres comités permet de mettre à l'actif du CDD une bonne part des actions et orientations générées par ces derniers. Le fait d'avoir été associé à tous les comités et d'avoir fait évoluer des situations et des attitudes par une libre expression du CDD dans ces assemblées, a permis de faire prendre en compte les positions de ce Comité sur plusieurs thématiques : la charte paysagère, l'habitat, les énergies, l'enfance-jeunesse, le projet culturel de Pays.

A titre d'exemple le CDD a participé aux réunions de travail organisées dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de Plans Locaux d'Urbanisme et veillé à la prise en compte, dans ces documents, des préconisations de la charte paysagère ; en lien avec les outils développés par le Syndicat Mixte du Pays sur ce thème.

- *Quels sont les moyens dont le CDD dispose pour fonctionner ?*

Une convention avec le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy détermine les moyens affectés à son fonctionnement. Ils représentent un coût annuel d'environ 10 000€ (hors coût des personnes du SM PMQ mobilisées), permettant de :

- disposer d'un appui logistique (secrétariat, envois postaux..)
- réaliser des documents de communication
- louer une salle de réunion permanente équipée en informatique

- prendre en charge certains frais de déplacements (hors Pays MQ) et de formation (par exemple, formation collective sur les PLU).

Les chargés de mission du Pays participent régulièrement aux réunions du CDD afin d'apporter les informations utiles aux réflexions.

➤ **Les perspectives du CDD**

Dans le cadre de l'auto-évaluation du Contrat de Pays engagé depuis la fin de l'année 2007, les perspectives envisagées concernant Conseil de Développement du Pays sont les suivantes :

Actions envisagées en matière d'appui au fonctionnement du CDD

Mobilisation de moyens humains plus importants pour effectuer des recherches, faire des synthèses et assurer du secrétariat, par le **recrutement d'un animateur**. Celui-ci réalisera les compte-rendus de réunion, établira une veille sur des thèmes nouveaux que le CDD souhaite lancer, favorisera la communication interne (article sur site Internet, lettre électronique...).

Actions envisagées à court terme afin de procéder au renouvellement du CDD

Des courriers seront envoyés aux Communautés de Communes et aux membres des différents collèges pour confirmer et actualiser la liste des participants ; ainsi qu'à de nouvelles associations / structures qui ont participé directement (par exemple en tant que maîtres d'ouvrage) ou indirectement (en tant que partenaires de projet sur des opérations LEADER+ ; les journées du patrimoine de Pays...) aux actions coordonnées par le Syndicat Mixte du Pays.

L'organisation de **réunions publiques dans les terroirs est prévue**, par commissions géographiques. Le courrier d'invitation sera accompagné d'une fiche de candidature nominative liée à la participation au CDD. Dans cette perspective, des actions d'information auprès des médias (par voie de presse, radio locale et site internet) seront initiées par le Syndicat Mixte.

De plus, il est envisagé de **fusionner les collèges 1 et 2** en un collège de « socioprofessionnels et syndicats de salariés »

ANNEXE 2 : FICHES MESURES DU PROGRAMME OPERATIONNEL

MESURE 1	
Miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance	
Axe stratégique 1 : Un territoire équitable.	
Valeur ajoutée Leader IV : Innovation sociale et environnementale par la Gestion prévisionnelle territoriale des compétences et des parcours professionnels, par des nouvelles formes juridiques d'activités	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	Un territoire qui veut se préparer aux changements doit miser sur la compétence, l'intelligence collective et la capacité d'adaptation des femmes et des hommes qui vivent et y agissent.
Objectifs stratégiques	Développer la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux du développement durable. Encourager le réflexe coopératif et la mutualisation des compétences. Consolider le fonctionnement de la démocratie participative. Conforter la capacité d'ingénierie du Syndicat Mixte.
Contenu	Actions d'information, de formation, de formation – développement, d'éducation populaire. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Renouvellement et consolidation du conseil de développement. Financement de l'ingénierie du pays.
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
1.1) Sensibilisation au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Information et communication sur le développement durable (plaquettes, évènements, voyages d'étude, débats publics...) - Proposer une offre locale en formation continue, Formation-développement, université rurale... : agir par la formation pour intégrer dans les pratiques professionnelles de développement durable - Installer un observatoire socio-économique-environnemental du territoire aux services des acteurs (élus, entreprises, association, ..) , outil d'aide à la décision et d'acquisition d'une connaissance commune du territoire
1.2) Insertion, emploi, valorisation des compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux regroupements, coopérations, mutualisation de ressources... Promouvoir l'innovation socio-économique (SCIC, groupement d'employeur, association..) - Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences , territoriale dans les secteurs d'activités porteurs du territoire (médico-social, petite enfance-enfance, services aux personnes..) : Soutenir et susciter des démarches territoriales de gestion prévisionnelle des emplois et qualification et des mutualisations de moyens matériels ; accompagnement en ingénierie, en animation et au démarrage - Renforcer l'efficacité des parcours d'insertion sociale et professionnelle (PLIE) en l'articulant avec les projets GPEC territoriaux

	(médico-social ;...) , l'action menée par la MCEF/MDE et en développant le recours à la clause d'insertion dans la commande publique...
1.3) Démocratie participative	- Soutien à l'animation et au fonctionnement du Conseil de développement du PMQ : Renouvellement du conseil de développement et professionnalisation de son animation...
1.4) Ingénierie Pays	- Soutien à l'équipe technique pluridisciplinaire du SM PMQ pour assurer la mise en oeuvre des politiques territoriales sur le territoire.
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<p>➤ Grille d'analyse de projet</p> <p>Indicateurs d'e réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de GPEC territoriales engagées -Nombre de modules de sensibilisation au développement durable réalisés - Nombre de réunions organisé par le CDD 	

MESURE 2	
Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale	
Axe stratégique 1 : Un territoire équitable.	
Valeur ajoutée Leader IV : Nouvelles formes collectives d'organisations sociales et solidaires	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	Riche de son patrimoine culturel et de nombreuses initiatives de culture vivante, le Pays entend faire du développement culturel un levier majeur de son attractivité et de sa cohésion sociale. Il apporte également son appui aux politiques de développement social des communes et du Département dont il favorise la coordination à l'échelle de son territoire.
Objectifs stratégiques	Conforter l'attractivité durable du territoire, développer la solidarité et la cohésion sociale
Contenu	Actions de valorisation et de médiatisation du patrimoine culturel. Soutien aux initiatives culturelles. Développement des politiques enfance – jeunesse. Actions en faveur d'une meilleure mixité sociale et générationnelle.
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
2.1) connaissance et valorisation du patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les inventaires et diagnostics scientifiques et techniques liés au patrimoine comme fondements de la connaissance matérielle et immatérielle du territoire et de qualité des projets de développement (inventaire du patrimoine bâti, inventaire de la mémoire, diagnostic des savoir-faire) - Contribuer à la transversalité de l'approche sur le patrimoine permettant d'intégrer au sein des projets sens et valeur patrimoniales, usages et modes de vie contemporains, enjeux du développement durable pour une meilleure inscription du patrimoine dans son environnement culturel, paysager, social et économique, pour permettre une plus grande connaissance entre générations et entre nouveaux et anciens résidents et pour faciliter l'implication dans le projet commun et les partenariats entre acteurs notamment professionnels et bénévoles - Créer les conditions et les outils de l'appropriation et l'acquisition de la connaissance ainsi que la transmission des savoir-faire traditionnels - Fonder et dégager des priorités stratégiques en terme de protection, mise en valeur, restauration et réhabilitation du patrimoine pour établir avec les partenaires financiers un cadre d'accompagnement des projets permettant d'atteindre les objectifs qualitatifs(schéma de valorisation du patrimoine bâti dans la continuité de l'inventaire réalisé-Valorisation des sites culturels au regard de sous –thématiques identifiées -patrimoine médiéval, architecture urbaine et rurale...) - Développer l'économie du patrimoine et encourager la médiation et interprétation du patrimoine grâce à la mise en place d'appels à projet culturel pour promouvoir la mise en réseau et la cohérence des actions culturelles réalisées sur le territoire.
2.2) Développement	- Mise en œuvre du schéma culturel de territoire du PMQ :

de l'offre culturelle	<p>« La culture vivante et les artistes comme catalyseurs du dialogue social »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les projets artistiques inspirés ou fondés sur la ressource patrimoniale contribuant à sa mise en valeur par son interprétation (résidences d'artistes, ...) et favorisant la rencontre avec les artistes - Favoriser les manifestations culturelles contribuant à la mixité des représentations sociales et culturelles et à la mise en débat de sujets sociétaux - Encourager les projets culturels hors les murs contribuant à l'objectif d'accès à la culture et à la diversification des activités agricoles (type spectacle à la ferme, galeries d'exposition dans les hébergements ou sites touristiques) - Renforcer l'éducation artistique et culturelle pour la formation des individus pour une meilleure compréhension de leur environnement et le développement de la créativité dans les futures générations comme gage de dynamisme et de développement économiques du territoire - Accompagner l'intégration du développement durable dans les manifestations culturelles - Favoriser l'accès à la culture des jeunes et des publics en difficultés par la mise en place de les transports collectifs
2.3) Renforcer l'offre de services enfance – jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - En complément des équipements structurants intercommunaux (cf : mesure 5) ; seront accompagnées, les initiatives qui mutualisent les moyens humains et matériels pour renforcer les services au public garant d'une cohésion sociale. - Créer une « vitrine média du PMQ », type portail Internet grand public et professionnels qui montre tout ce qui se fait sur le territoire en matière d'offre de services de proximité et culturels, favorisant le maintien et l'accueil de population.
2.4) Favoriser la Mixité sociale et intergénérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Soutiens aux initiatives qui concourent à une meilleur « intégration » des nouveaux arrivants (charte du mieux vivre ensemble en PMQ ; rencontres culturelles ; guide d'accueil enfance-jeunesse ; bourse le logements ; ...).
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de commune couverte par l'inventaire du patrimoine bâti -Nombre de projets de valorisation du patrimoine -Evolution du Nombre d'enfants inscrit dans une activité artistique et culturelle -Nombre de projets favorisant l'intégration de nouveaux arrivants 	

MESURE 3	
Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables	
Axe stratégique 2 : Un territoire viable.	
Valeur ajoutée Leader IV : Soutien aux activités éco-responsables et d'intérêt collectif	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	Dépendants de la conjoncture économique et climatique, le tourisme, l'agriculture et l'économie résidentielle présentent des risques de fragilisation qu'il convient d'anticiper par la diversification des activités et l'encouragement à faire des choix économique durables et réversibles.
Objectifs stratégiques	Favoriser le développement d'une agriculture et d'un tourisme durables, encourager la diversification des activités et le télétravail. Elaborer un schéma de développement économique pour le Pays intégrant l'économie sociale et solidaire, le STIE (schéma territorial d'infrastructures économiques), l'accompagnement diffus de l'activité économique en zones rurales, et précisant le rôle et les missions des différents acteurs du développement économique territorial (MCEF/MDE ; EPCI ; SM PMQ ; ADE ; MPE ; consuaires ;...).....
Contenu	Actions de soutien à la diversification des activités et des filières. Actions d'incitation au développement de l'éco-responsabilité dans les choix économiques. Action de soutien à l'innovation pour les entreprises existantes. Action d'accueil d'entreprises innovantes.
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
3.1) Développement durable des activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la diversité, la qualité et la complémentarité des productions agricoles pour notamment conforter le lien agriculture-environnement-paysage (MAE, savoir-faire, biodiversité, énergies renouvelables...) : Appel à projets auprès de x exploitants agricoles pour s'engager dans une « conversion écologique » (diagnostic et investissements) - Encourager la diversification et la mutualisation des formes de commercialisation des productions agricoles en renforçant le lien avec les habitants du territoire (...Structurer et développer un réseau de producteurs biologiques en accompagnant leur démarche de production et de commercialisation collective sur le territoire (particuliers, restauration collective ; continuité de l'appel à projet régionale au Pays/PNR « Economie sociale et solidaire »...) - Accompagner des installations ciblées sur des productions repérées faisant défaut en PMQ et respectueuses de l'environnement ; politique foncière innovante pour aider à ces installations... - Etudier, animer et développer de nouvelles filières courtes de productions (en particulier issu du monde agricole) valorisant les ressources du territoire (huile végétale brute ; biogaz ; bois-énergie ; solaire ; éco-construction...)
3.2) Soutien au développement des formes de tourisme durable	<p><u>Soutien aux actions visant une sensibilisation des prestataires touristiques à la question du tourisme durable basée sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪une capitalisation d'expériences (mise en place d'éducteurs, de sessions de partage d'expériences, mise en place d'espace de travail et de progression partagé...)

	<p>▪<i>des modules de formation ciblés répondant à des thèmes</i> précis tels « la communication durable », « suivre ses consommations d'eau et d'énergie » , « jardiner et paysager durablement », « sensibiliser ses clientèles », « utiliser des produits locaux », « les mutualisations d'emplois », <i>et pouvant comprendre des réalisations concrètes</i> (panneaux d'information...)</p> <p><u>Soutien aux projets d'investissement incluant le dispositif d'accompagnement régional sur la question du tourisme durable visant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪la modernisation de pôles de tourisme de plein air (Base de loisirs ; ..) incluant les volets paysagers, énergies et accueil des enfants... ▪la qualification de l'Hôtellerie de plein air notamment sur le volet paysager, l'accueil des enfants, des familles ▪la création et la modernisation de gîtes d'étape sur des itinéraires pédestres (GR-P), équestres, cyclistes et aquatiques ▪la création ou la modernisation de gîtes de séjour à proximité de sites et espaces majeurs de pleine nature (basé sur la médiation des patrimoines, sur l'accueil de jeunes) ▪la modernisation de la petite hôtellerie rurale dans le but de favoriser l'accueil d'individuels regroupés ▪la qualification de la restauration traditionnelle rurale favorisant la promotion de produits locaux notamment auprès des familles <p><u>Soutien à la qualification de lignes de produits thématiques</u> Pleine nature et écotourisme / techniques et savoir-faire artisanaux et agricoles / découverte du patrimoine culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Soutien aux actions visant le renforcement de la qualité de l'accueil sur les sites et espaces de pleine nature, au sein d'exploitations agricoles et d'ateliers, sur des sites et cités ▪Soutien aux actions visant la mise en réseau de l'offre autour d'une même thématique ▪Soutien aux actions favorisant le développement de prestations éco touristiques (formation, accompagnement >connaissance patrimoines, sensibilisation, éducation à l'environnement, interprétation) <p><u>Soutien à la promotion de lignes touristiques PMQ intégrées dans une démarche de progrès</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Soutien au projet de modernisation, de professionnalisation des Offices de tourisme : mise en réseau de l'information, projet d'équipements, accessibilité, développement de vitrines de tourisme durable... ▪Soutien aux actions collectives visant la conception de produits touristiques thématiques et écotouristiques, le développement de débouchés commerciaux auprès de clientèles identifiées et la mise en place d'initiatives promotionnelles groupées et partagées
3.3) Accueil d'entreprises innovantes et soutien aux entreprises existantes	- Prendre en compte l'adaptation des TPE à l'évolution des besoins de notre territoire induit par l'économie résidentielle (accueil nouveaux arrivants et vieillissement de la population)

	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'accueil et le développement d'entreprises (PME, artisanales..) spécialisées dans les domaines de l'éco-construction et des énergies renouvelables,... (ateliers découvertes pour candidats à l'installation, filière des bio-matériaux...) en particulier sur les cantons en ZRR du PMQ - Développer des zones d'activité HQE et favoriser l'installation d'entreprises innovantes dans le domaine écologique et environnemental... - Mettre en œuvre une capacité de veille économique, technologique et stratégique à l'échelle du territoire... :
3.4) Soutien aux initiatives économique d'intérêt collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et animer une reconnaissance spécifique en PMQ (label, identification) des entreprises qui s'engage dans une démarche « éco-responsable et solidaire avec le territoire » : mise en réseau de ces acteurs économiques - Accompagnement par la formation-sensibilisation des acteurs économiques du territoire à leur mutation vers une économie sociale et solidaire (clause sociale des marchés publics, groupements d'employeurs, coopératives d'activités ...) - favoriser et soutenir les initiatives en matière d'insertion par l'activité économique en lien notamment avec les thématiques développées par le Pays (ex : chantier d'insertion sur la valorisation de la filière bois ; déchets etc. ...)
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de projets collectifs de circuits courts aidés -Nombre d'agriculteurs s'engageant dans une démarche de diversification écologique -Nombre de nouveaux prestataires touristiques proposant une activité écotouristique - Nombre d'entreprises adhérant au label éco-responsable en PMQ 	

MESURE 4	
Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables	
Axe stratégique 2 : Un territoire viable.	
Valeur ajoutée Leader IV : Recherche de solutions innovantes pour limiter les déplacements individuels, favoriser les alternatives à la voiture et l'accès des habitants aux services.	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	La raréfaction des ressources, l'augmentation du coût de l'énergie et l'impact des activités humaines sur le climat pèsent et risquent de peser de plus en plus sur l'économie et le cadre de vie du territoire. Les habitants comme les acteurs économiques doivent adopter de nouveaux comportements, économes et responsables.
Objectifs stratégiques	Développer l'efficacité énergétique des bâtiments, favoriser le recours aux énergies renouvelables, encourager l'écoconstruction dans le neuf comme dans la réhabilitation, encourager les modes de transports alternatifs.
Contenu	Actions en faveur du développement de la maîtrise de l'énergie. Actions en faveur du bois énergie, du solaire. Actions en faveur du développement d'une offre globale et locale des entreprises du bâtiment en matière d'écoconstruction. Actions en faveur des modes de transports alternatifs.
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
4.1) Développement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Accompagnement des collectivités souhaitant s'engager dans une démarche globale d'optimisation de l'efficacité énergétique : analyse et investissement pour l'utilisation de matériaux ou de matériels contribuant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics au-delà de la réglementation applicable (RTE existant + 20 % de performance pour les bâtiments existant et label THPE minimum pour le neuf), ♦ Soutien à la valorisation des opérations exemplaires en matière de maîtrise de l'énergie. Tous bâtiments en lien direct avec les jeunes (écoles et cantines notamment) ou les personnes âgées pourraient avoir une bonification permettant d'intégrer aux maîtres d'ouvrage la recherche de l'amélioration du confort thermique dans la réflexion. Tous bâtiments utilisés par des enfants pourront bénéficier d'un soutien particulier en vue d'exploiter les optimisations réalisées à des fins de sensibilisation aux changements climatiques et d'une façon générale à la protection de l'environnement., - Soutien à tout type de porteur de projet (privé et public) concernant la construction ou la réhabilitation de bâtiments BBC (bâtiment basse consommation) ♦ Soutien aux formes collectives d'accès aux matériels techniques efficaces pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (mutualisation de commandes de matériel, vente de Certificats d'Economies d'Energie, ...), ♦ Soutien à l'optimisation énergétique des réseaux d'éclairage public (analyse et investissement),

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Soutien aux actions de vulgarisation du matériel performants et efficaces d'un point de vue énergétique ◆ Soutien aux initiatives conjuguant maîtrise de l'énergie (HPE) et valorisation des matériaux locaux dans la construction (terre, paille, bois locaux et traditionnel exploités localement), ◆ Soutien aux actions visant à spécialiser les professionnels dans les démarches, techniques et technologie contribuant à la diminution des consommations d'énergie dans les bâtiments, ◆ Soutien à l'implantation d'entreprises spécialisées en construction et réhabilitation de bâtiments économes en fonctionnement (conseil, maîtrise d'œuvre, accompagnement, bureau d'études)
4.2) Développement des énergies renouvelables	<p>Appui à la structuration et au développement de la filière bois-énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux projets structurant des filières (réseau de chaleur bois énergie contribuant à structurer la filière locale d'approvisionnement), - Soutien au développement de la filière bois énergie et notamment à la création ou au renforcement des formes collectives d'organisation (SCIC, CUMA,...), - Soutien aux éléments structurants de la filière bois énergie (plate forme de stockage - séchage – déchiquetage, coordination et organisation des chantiers de production, optimisation du transport d'énergie par une optimisation de l'organisation = limitation des transports routiers « à vide ») <ul style="list-style-type: none"> ◆ Soutien aux actions de formations visant à spécialiser les professionnels de la filière du génie climatique et de l'électricité (solaire thermique et photovoltaïque, bois énergie plaquettes forestières, DIB, pellets) ◆ Soutenir les actions conjuguant création d'emploi spécialisé et développement des énergies renouvelables (notamment concernant le développement du travail forestier en lien avec la production de bois énergie comme pour la valorisation des rémanents par exemple)
4.3) Développement des modes de transport alternatifs	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Soutien à toutes les démarches d'organisation de transport alternatif (pédibus, vélobus, transport à la demande ; covoiturage, point stop,...)
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ <p><u>Indicateurs de réalisations:</u> nombre d'opérations exemplaires « énergies » soutenues par année énergie économisée par année en moyenne par m² de bâtiment en référence à la solution réglementaire « t CO2 » évitées par année</p> <p><u>Suivi de la mesure :</u> Justificatif indispensable à fournir par les porteurs de projets : étude thermique réglementaire, contrôle de réalisation et engagement de conformité de la maîtrise d'œuvre notamment concernant l'étanchéité des bâtis pour les labels BBC.</p>	

MESURE 5	
Réaliser des équipements structurants pour le territoire	
Axe stratégique 3 : Un territoire vivable.	
Valeur ajoutée Leader IV : Mutualisation et mise en réseau des services aux publics.	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	L'attractivité durable et le développement du territoire, nécessitent de développer les infrastructures permettant à la population et aux entreprises de bénéficier des services et des accès compatibles avec le caractère rural du territoire.
Objectifs stratégiques	Permettre à tous les habitants d'accéder aux services de manière durable et éco-responsable.
Contenu	Action d'appui à la création d'équipements collectifs intercommunaux. Actions d'encouragement à l'installation sur le territoire des professionnels de santé. Action de développement des cheminements cyclables et piétons. Action d'équipement du territoire en câblage de haut débit numérique.
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
5.1) Equipements collectifs sociaux, culturels et sportifs	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Equipements dans le cadre du projet culturel de territoire ou de schémas territoriaux d'équipements sociaux et sportifs essentiels. (surcoûts éco-conception ; haute qualité énergie et accessibilité à privilégier) ♦ Financement de : <ul style="list-style-type: none"> - Création d'équipements publics à vocation intercommunale et/ou Pays - l'adaptation des équipements collectifs existants pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. - études et travaux de maîtrise de l'énergie et/ou mise en place d'énergies renouvelables : cf. fiche 4.
5.2) Maisons de santé	Dans le cadre de schémas de services aux publics évoqués dans la mesure 6.4) : <ul style="list-style-type: none"> - proposer des pôles locaux, à vocation intercommunale, de mutualisation de l'offre de santé essentielle pour maintenir une attractivité territoriale (prévoir également le financement des surcoûts liés à l'éco-conception des bâtiments : matériaux, maîtrise de l'énergie, utilisation d'énergie renouvelable).
5.3) Equipements et aménagements en faveur des mobilités douces et de l'intermodalité	Soutenir les initiatives en faveur d'équipements et d'aménagements en faveur des mobilités douces et de l'intermodalité: <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le développement des voiries douces par des études et le financement d'investissements adaptés : (parc à vélos, signalétique, ...) - Accompagner la création de circuits touristiques et culturels favorisant l'usage de moyens de transport alternatifs à l'automobile. - Travaux d'aménagement permettant de développer l'intermodalité (parkings gare, parkings vélos...) <i>NB. accessibilité et parcours sans obstacles en centre-bourg : cf. fiche action 6</i>
5.4) Haut débit et NTIC	Cf. politique régionale <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux projets permettant de pallier aux zones blanches du territoire (Haut débit ; ..) ➤ Favoriser l'accueil de télétravailleurs en proposant des infrastructures collectives attractives (centre de télétravailleurs ; ...), notamment en ZRR (zones de revitalisation rurale) ➤ Développer une offre de services publics numériques de qualité
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ Indicateurs de réalisations : Nombre de projets de circulation douce. Nombre d'équipements structurants à maîtrise d'ouvrage intercommunale Niveau de performance énergétique des équipements réalisés	

MESURE 6	
Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable	
Axe stratégique 3 : Un territoire vivable.	
Valeur ajoutée Leader IV : Qualité urbaine et action foncière pour un urbanisme durable	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	La maîtrise du foncier, un urbanisme prospectif et stratégique capable de limiter l'étalement urbain, une offre de logement diversifiée et accessible à tous, des services et du travail à proximité de chez soi ainsi que des transports collectifs constituent autant de paramètres incontournables pour le développement d'un habitat durable.
Objectifs stratégiques	Aider les collectivités à constituer des réserves foncières, inciter les communes à se doter d'un véritable PLU, produire du logement locatif, conforter le rôle de centralité des bourgs et favoriser leur densification, développer l'offre de services de proximité et les transports collectifs.
Contenu	Mise en œuvre d'un schéma territorial de l'habitat (PIG et OPAH, mise en place d'un PLH ? (Objectifs quantitatifs et qualitatifs en terme de logements à l'échelle du Pays) appui aux communes (ingénierie et financement), étude sur les transports collectifs,...
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
6.1) Maîtrise foncière	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accompagnement de collectivités (y compris par des prestations externes) : <ul style="list-style-type: none"> - souhaitant s'engager dans un lotissement communal. Partenaires : communes, communautés de communes ; - souhaitant définir et mettre en œuvre une stratégies foncières locales : accompagnement des collectivités souhaitant mieux connaître et mobiliser différents outils de maîtrise foncière (juridiques, fiscaux, réglementaires) - souhaitant ◆ Soutien aux formes collectives ou alternatives d'accès au foncier pour des projets d'installations d'activités rurales (AFP, SCIC, ...)
6.2) Urbanisme stratégique et renforcement de l'armature urbaine	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Actions d'information, de sensibilisation et de formation sur la qualité urbaine et architecturale, environnementale et paysagère, dans le cadre d'une démarche de développement durable en matière d'habitat et d'urbanisme. ◆ «label» hameaux et pays du Midi-Quercy : appel à projets auprès des communes ou communautés de communes. Accompagnement de 2 projets/an. Partenariat : CAUE (projet de charte du cadre de vie), ARPE, APUMP, ADEME (urbanisme durable). Financement de surcoûts de projets répondant au cahier des charges (mixité sociale, économie de foncier, charte paysagère, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables) sans atteindre des niveaux de performance de type HPE/THPE. ◆ Co-financement d'outils de planification urbaine et d'urbanisme opérationnel (notamment sous forme de conseils et d'expertise en ce domaine) : Etudes PLU, ZPPAUP, schémas d'aménagement de secteur, mise en place de ZAD, ZAC.. ◆ Aménagements d'espaces publics ou semi-collectifs ciblés sur : <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de l'habitabilité des centre bourgs (en complément du 6.3): accessibilité et parcours sans obstacles, création d'aires de jeux, cheminements doux piétons/cycles ; - conseil, expertise, accompagnement et travaux (y compris par des prestations externes) visant à améliorer la qualité urbaine, paysagère et environnementale

	<p>des espaces publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Conseil, expertise, accompagnement et travaux (y compris par des prestations externes) en vue d'améliorer la qualité urbaine, paysagère et environnementale des zones d'activités existantes, ou de concevoir des zones d'activités nouvelles correspondant à ces objectifs ◆ Financement d'outils de valorisation du patrimoine et des réalisations prenant en compte ce patrimoine (en lien avec fiche 2), notamment : <ul style="list-style-type: none"> - les matériaux « identitaires » du Pays : terre, pierre, bois - les éco-matériaux - les données du patrimoine naturel et culturel issues d'études réalisées (inventaire du patrimoine bâti du Pays, inventaire des arbres remarquable, ect..) <p>Par exemple sous forme de : chantiers test, guides de bonnes pratiques, études thématiques (ex. restaurer les maisons à pans de bois) ...</p> <p>Public bénéficiaire : maîtres d'ouvrages de projets de réhabilitation, rénovation ou construction, et d'études sur les thèmes mentionnés supra.</p>
6.3) Développement de l'offre locative	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Suivi-animation du PIG et d'autres opérations collectives de réhabilitation du bâti ancien (incluant opérations façades ...) ◆ Soutien à des démarches collectives de réhabilitation (ex formule coopérative avec SCOP SAPIE), à des projets de mixité de fonction (logement + local d'activité). ◆ Logement jeunes-apprentis : financement de l'animation du dispositif et des travaux sur 15 logements. Partenaires : EREF, CG, CR, communes. ◆ Locatif social : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Nouveaux logements : <ul style="list-style-type: none"> - Financement des projets de logements communaux. à haute qualité environnementale - Soutien aux opérateurs HLM pour des opérations de qualité (en construction neuve : critères hameaux et quartiers de Midi-Quercy, incluant une portion privée dans le projet ; en réhabilitation : prise en compte patrimoine et performance énergétique). ◆ Rénovation du parc existant : <ul style="list-style-type: none"> - Financement des projets de rénovation de logements communaux ou HLM dans un objectif de baisse des charges (isolation, chauffage performant ou raccordement à un réseau de chaleur, systèmes hydro-économiques).
6.4) Services de proximité essentiels et transports collectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un ou des schémas de services aux publics territoriaux prenant en compte l'évolution sociologique et démographique du territoire (financement des équipements structurants préconisés : voir fiche 5) -Elaborer un schéma de la mobilité tout au long de sa vie en PMQ (Financement de projets pedibus, velobus, Transport à la demande, covoiturage, sur la base d'études de faisabilité voir fiche 4)
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ <p>Indicateurs de réalisation:</p> <p>-Nombre de logements locatifs financés, Nombre de lotissements accompagnés, Nombre d'outils d'urbanisme mis en place, Nombre de formations réalisées</p>	

MESURE 7	
Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire	
Axe stratégique 3 : Un territoire vivable.	
Valeur ajoutée Leader IV : Préservation de la biodiversité et valorisation des espaces naturels remarquables	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	Les ressources naturelles et les paysages du Pays Midi Quercy constituent un atout majeur de son identité et de son potentiel de développement, dont il convient de poursuivre la connaissance, la préservation et la valorisation.
Objectifs stratégiques	Mieux connaître les ressources naturelles et paysagères, les préserver et les valoriser.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel. - Actions de communication, de sensibilisation et de promotion de la charte paysagère. Soutien à l'application de recommandations paysagères sur la base des documents de référence élaborés (charte paysagère du Pays Midi-Quercy). - Actions collectives des usagers de l'eau...
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
7.1) Appui aux mesures agri-environnementales	Les actions concernées devront entrer dans le cadre du programme Leader IV : fiche action II, elles concernent donc les MAE définies et mises en œuvre dans les « espaces naturels remarquables » du Pays, selon la définition de ces espaces mentionnée dans cette fiche.
7.2) Connaissance, valorisation et accessibilité maîtrisée des espaces naturels	<p>Soutien aux projets destinés à mieux connaître (sur le plan scientifique), animer, protéger, gérer (sur le plan écologique / foncier) et mettre en valeur les espaces naturels du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - espaces dont l'intérêt écologique est reconnu (Natura 2000, ZNIEFF, ENS, sites avec APPB), - autres espaces, mentionnés dans la charte paysagère comme d'intérêt (ex. réseaux de haies, arbres remarquables du territoire, espaces boisés, friches...) <p>Exemples d'opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la valorisation des sites, itinéraires et espaces de pleine nature majeurs et situés sur ces espaces naturels autour de disciplines sportives par la mise en place d'équipements structurants, d'une signalétique, d'une communication pour rechercher la sécurisation, la canalisation des flux, la réduction des déchets, la mise en réseau des sites et l'accessibilité au plus grand nombre, quelque soit son niveau de pratique - Elaboration et mise en œuvre d'une charte forestière pour le Pays MQ intégrant les différents usages de la forêt <p>Les actions soutenues devront être cohérentes avec un objectif de connaissance, préservation, restauration ou développement de la biodiversité.</p> <p>Types d'action (par exemple) : inventaires écologiques ; étude multicritères sur un site intégrant une analyse et prise en compte des différents potentiels (écologiques, paysagers, touristiques, pédagogiques...) en vue de produire des outils d'aide à la décision, une stratégie d'intervention.. ; communication environnementale (éditions, animations, ...).</p>
7.3) Préservation et gestion durable de la ressource en eau	<p>Un des 15 enjeux majeurs de la charte paysagère, retenu dans le cadre du Plan de paysage de Pays, est : « valoriser l'eau sous toutes ses formes ». Cet enjeu renvoie à une prise en compte de l'eau en tant que ressource, écosystème, et en tant que support de divers usages et activités (touristique, ludique, etc..).</p> <p>Exemples d'opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan global de la rivière Aveyron et de ses affluents intégrant un objectif de préservation de cette ressource et de valorisation (prise en compte de la diversité des usages et acteurs liés à l'eau), - Soutien aux actions d'information, de sensibilisation et de formation sur la connaissance, les enjeux et les modalités de gestion durable de cette ressource auprès de divers publics (jeunes, exploitants agricoles et autres acteurs économiques ...)

7.4) Préservation et amélioration des paysages (action transversale : pour mémoire)	Les actions éligibles sont celles qui sont définies et réalisées en conformité avec les recommandations de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy, figurant notamment dans : - le Plan de paysage de Pays (« actions transversales », « projets pilotes ») - les 3 Plans de paysage de terroir, - la Boîte à outils (30 fiches de recommandations)
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ <p>Nombre de projets de mise en valeur des espaces naturels et de plans de gestion réalisés</p> <p>Nombre de projets de communication, sensibilisation et de formation réalisées</p> <p>Nombre de bénéficiaires d'actions MAE ou MATER</p> <p>Nombre d'actions réalisées en application des Plans de paysage ou des recommandations de la Boîte à outils de la charte paysagère</p>	

MESURE 8	
La dotation spécifique « Vocations Territoriales et Expérimentation »	
AXE : Mesures régionales spécifiques	
PRESENTATION DE LA MESURE	
<p>Dans les nouveaux dispositifs d'intervention de la Région pour la prochaine génération des politiques territoriales 2007-2013 a été mise en place une dotation « vocation territoriale » consacrée aux projets spécifiques ou innovants .</p> <p>La plupart des territoires souhaitent avoir la possibilité de développer une forme « d'exemplarité » et/ou « d'expérimentation » dans un ou plusieurs domaines particuliers significatifs de leur propre spécificité.</p> <p>C'est pourquoi, la Région a décidé de créer dès 2008 une dotation spécifique « exemplarité et/ou expérimentation » d'un montant de 5M€ par an.</p> <p>Cette dotation annuelle repose sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> la dotation annuelle de 5M€ sera répartie à titre indicatif entre les Pays et les PNR pour la première moitié de façon égale entre les Pays/PNR, pour la seconde moitié en fonction du nombre de communes et du nombre d'habitants, la Région pourra soutenir dans ce cadre, les actions d'investissements correspondant à une ou deux thématiques adaptées aux spécificités du territoire et proposées par le Pays ou le PNR lors de l'élaboration de la Convention Territoriale de Pays ou de PNR, le solde non programmé de cette dotation annuelle par Pays/PNR pourra être reporté sur l'année suivante dans la limite d'une seule fois sur la période 2008-2013, la programmation de cette dotation s'effectuera conjointement entre la Région et le territoire et devra être inscrite dans le Programmes Opérationnels des Conventions Territoriales de Pays ou de PNR. 	
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES	
<p>Le Pays Midi-Quercy est riche de nombreuses « spécificités territoriales ». Afin de conduire une politique efficace et exemplaire sur un champ d'action particulier, le territoire a engagé une réflexion sur plusieurs thèmes possibles(développement des circuits courts bio en particulier via la restauration collective; promouvoir une offre alternative de logement ; ...) qui feront l'objet d'une analyse plus approfondie pour veiller à leur compatibilité avec ce nouveau dispositif régional proposé. La mise en œuvre de sa stratégie d'action « vocation territoriale » se fera à l'issue de cette réflexion.</p> <p>Les actions inscrites dans le cadre de cette stratégie seront définies après avoir déterminé son champ d'application.</p>	
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ 	

Mesure 9	
Mettre en œuvre un Grand Projet de Pays	
AXE : Mesures régionales spécifiques	
PRESENTATION DE LA MESURE	
<p>Afin de promouvoir l'innovation, mobiliser les énergies ainsi que les ressources locales, le Conseil Régional a décidé de susciter, accompagner et valoriser des Grands Projets de Pays.</p> <p>Ces projets doivent s'inscrire dans une des trois thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ développement économique : valorisation d'une ressource naturelle, de productions locales, de savoir-faire locaux autour d'une activité existante de création d'activités existantes ou création d'activités nouvelles à forte valeur ajoutée ✓ la valorisation des ressources culturelles, identitaires, patrimoniales, touristiques : développement et valorisation de sites à fort capital image, d'une thématique existante à forte notoriété, d'activités touristiques structurantes pour le territoire ✓ le développement des services au public, création et développement de nouveaux services de qualité, développement de conditions d'accueil innovantes en faveur de nouvelles populations <p>Ces Grands Projets de Pays devront répondre à 4 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Produire des flux et des retombées économiques ✓ Renforcer le territoire en terme d'image et de notoriété ✓ Favoriser l'attractivité et le rayonnement des territoires ✓ Soutenir l'innovation <p>Le Conseil Régional financera les investissements directement liés au thème ou induits.</p>	
Calendrier prévisionnel	2008-2010
DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES	
<p>Le Pays Midi-Quercy souhaite structurer son développement autour d'un « Grand Projet de Pays », dont le domaine et le périmètre d'intervention est en cours de définition.</p> <p>La réalisation des actions structurantes dans le cadre d'une stratégie de développement territorial</p>	
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieures à 400K€ 	

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE L'ETAT, DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

3.1 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE L'ETAT

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE L'ETAT

I. Le cadre d'intervention de l'Etat

Le caractère stratégique du CPER s'est traduit par un choix de champs d'action autour de trois objectifs et des thématiques liées à :

- la compétitivité et l'attractivité des territoires
- la dimension environnementale du développement durable
- la cohésion sociale et territoriale

A partir de ces principes fondamentaux, l'Etat a souhaité, à l'instar du précédent CPER, instaurer un volet territorial destiné à permettre la prise en compte d'opérations s'inscrivant dans une démarche territoriale infrarégionale.

Pour l'Etat, ces démarches pourront venir en appui de certains grands projets dont les financements auront été définis dans le cadre du volet régional ou s'articuler avec les projets retenus au titre des programmes cofinancés par les crédits européens.

Comme les autres domaines du CPER, le soutien par l'Etat doit par ses orientations et sa sélectivité, rechercher un effet de levier maximum et contribuer de manière efficace au dynamisme des territoires. Il s'agira ainsi d'aider les territoires (Pays, PNR, Agglomérations) à s'inscrire dans les dynamiques de projets touchant des thématiques pour lesquels la ressource leur fait défaut.

De façon générale, L'Etat à travers le volet territorial s'attachera particulièrement dans les Pays et les PNR à :

- mobiliser les territoires et réduire les inégalités entre eux. L'aménagement du territoire de Midi-Pyrénées doit permettre de compenser les handicaps territoriaux des zones rurales et favoriser l'émergence de nouveaux pôles de développement en s'appuyant notamment sur les fonctions des agglomérations ;
- jeter les bases du développement durable : c'est à dire un développement qui concilie progrès économique, protection sociale, qualité et valorisation des milieux et des ressources. Ce souci de ménager le territoire doit conduire à ne plus considérer les milieux naturels, comme une variable d'ajustement économique mais comme une ressource à part entière qu'il convient de mettre en valeur comme un atout pour le développement et la qualité de vie.

Sur cette base, l'Etat interviendra dans le volet territorial par le soutien aux thématiques suivantes :

▪ Le développement culturel,

La culture joue un rôle important dans l'économie régionale à travers son impact touristique mais aussi à travers le maillage territorial qu'elle induit. Dans cette optique, L'Etat s'attachera à aménager et moderniser les équipements culturels; à aménager les pôles archéologiques; Et à assurer une offre culturelle de qualité;

▪ Le développement économique,

L'objectif retenu est de permettre aux territoires organisés d'affirmer et de valoriser leurs vocations territoriales. Il s'agit ainsi de :

- concourir au développement de l'économie résidentielle, de l'artisanat et du commerce, afin d'offrir aux populations la couverture de services marchands nécessaires à leur maintien mais également créatrice d'activités et d'emplois
- d'offrir des zones d'activités nécessaires à l'implantation d'entreprises;
- de valoriser les potentialités touristiques qui constituent une alternative porteuse de développement.

Par ailleurs, et en complément de ces actions du volet territorial, lorsque les territoires sont confrontés à des crises économiques ou à des restructurations dont l'impact à des répercussions sur les équilibres locaux, l'Etat apporte son soutien dans des actions collectives vers les entreprises quand elles correspondent aux critères de compétitivité du projet 1 « soutien de la compétitivité économique régionale ».

▪ **Les services à la personne et des équipements structurants :**

Il s'agit d'assurer l'équité territoriale pour l'accès aux services à la personne; offrir des équipements structurants et favoriser la qualité du cadre de vie. L'Etat interviendra tout particulièrement sur les actions concourant à améliorer l'offre de prise en charge des personnes âgées et handicapées.

▪ **Le développement numérique, :**

L'Etat se veut garant d'un développement numérique équitable pour accompagner les acteurs économiques mais aussi les populations dans l'accès à la société de l'information ; Outre les actions financées dans le cadre du volet territorial, l'appui de l'Etat à l'aménagement numérique des territoires est matérialisé par trois grandes thématiques :

- l'information sur les politiques de développement TIC local, la constitution de dossiers techniques et juridiques...
- la mise en réseau des acteurs qui favorise la transversalité, la mutualisation et l'ouverture à d'autres pratiques, à d'autres ressources.
- l'assistance technique qui consiste à accompagner les porteurs de projets d'un point de vue technique, méthodologique, financières...

▪ **Le développement durable :**

L'inscription des objectifs de développement durable prend tout son sens dans les **projets de territoires** : pays, agglomérations et Parcs naturels régionaux. Il s'agit d'accompagner les projets de développement durable qui concourent à la préservation et à l'attractivité des territoires. En complément, des actions soutenues dans le volet territorial (préservation et restauration des milieux aquatiques et mise en œuvre d'Agenda 21 et des Plans Climats Territoriaux), l'Etat, en partie par le biais des agences ADEME et Agence de l'Eau étend son action sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées aux problématiques énergétiques, de prévention des risques, de préservation de la biodiversité

▪ **l'Ingénierie et à l'assistance technique**

Il convient de bien centrer l'intervention de l'Etat sur l'accompagnement de projets s'inscrivant dans les thématiques ouvertes par le volet territorial. Il s'agira alors d'assurer l'égalité entre les territoires dans l'accès à la matière grise au service de projets concrets. Pour ce faire, l'Etat apportera son soutien à **l'Ingénierie et à l'assistance technique** afin, de :

- permettre aux maîtres d'ouvrage locaux de concevoir, d'initier et de conduire les projets structurants grâce notamment à des équipes techniques de qualité,
- d'encourager la coordination et la mutualisation des compétences et des savoir-faire.

Conformément à la circulaire DIACT du 23 janvier 2007 relative à l'ingénierie de projets dans les CPER, L'Etat apportera principalement son soutien sur les tâches suivantes :

- études de faisabilité ;
- études techniques sur projets ;

- mise en réseau des acteurs et mutualisation autour d'un projet ;

Parallèlement à ces dispositions, l'Etat contribuera à l'ingénierie des territoires par la poursuite de la mobilisation de ses agents.

L'Etat s'engage à faciliter l'émergence de projets et leur mise en œuvre, notamment par la mise à disposition des informations de caractère socio-économique, environnemental et démographique disponibles au sein de ses services.

Sous l'autorité du Préfet de département, les services déconcentrés de l'Etat concernés, pourront en tant que de besoin, être sollicités pour apporter l'information, leur appui technique, juridique et leur expertise.

II : Les Principes financiers

Les engagements pluriannuels pris par l'Etat dans la présente convention-cadre sont subordonnés à l'ouverture de moyens financiers votés par les lois de finances et prévus annuellement dans les BOP.

Tout dossier présenté par le Pays/PNR de XXX en lien avec cette convention-cadre, fera l'objet d'une instruction et d'une décision de subvention spécifique en application du décret du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat et selon les procédures liées au BOP sollicité d'une part et d'autre part, selon les procédures propres aux agences de l'Etat (ADEME, Agence de l'eau Adour-Garonne).

De manière générale, l'attribution des crédits de l'Etat sera subordonnée à la réglementation et aux procédures d'instruction en vigueur.

Pour les projets d'investissement financés par l'Etat, l'ensemble des dispositions du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999, modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003, s'applique ainsi que la circulaire du 9 novembre 2000 relative à l'intervention du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT).

L'Etat pourra intervenir sur le plan financier dans le volet territorial en mobilisant les crédits CPER inscrits dans les BOP ainsi que les crédits de l'Etat déconcentrés dans les Départements hors CPER notamment la dotation globale d'équipement (DGE), la dotation de développement rural 1^{ère} et 2^{ème} part (DDR), les crédits au titre du logement (PALULOS - PLS ...), la dotation globale de décentralisation concernant les bibliothèques (DGD), le FISAC, les crédits au titre de l'insertion, les subventions exceptionnelles du Ministère de l'Intérieur.

3.2: PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PAYS ET PNR DECIDE PAR L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DU 15 OCTOBRE 2007

3.2.1 : Dans le cadre des Conventions Territoriales de Pays ou de Parcs Naturels Régionaux, la Région mobilisera ses moyens au titre de ses crédits sectoriels et du Fonds des Politiques Territoriales en faveur de sept thèmes prioritaires décrits ci-après.

Les projets soutenus par la Région devront s'inscrire dans les démarches de « Développement Durable » fixée dans l'agenda 21 Régional, notamment dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, la promotion des Energies renouvelables et d'Accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite ou handicapées

- accompagner le **développement économique** (Parcs d'Activités Economiques ...)
- conforter les potentialités du **développement du tourisme**,
- développer les **services essentiels en espace rural** (pôles de service, pôles petite enfance, maisons de santé pluridisciplinaires ...)
- créer des **équipements structurants** (culturels, sportifs, pôles multi-modaux)
- valoriser **l'habitat et le cadre de vie**.
- Soutenir le développement numérique
- Participer à la préservation et à la valorisation de l'environnement
-

a) Accompagner le développement économique

Le développement des Pays et des PNR repose en partie sur leur attractivité économique et leur capacité à se doter d'infrastructures d'accueil des activités économiques durables et adaptées aux besoins des entreprises.

Afin de poursuivre le partenariat engagé dans le cadre des politiques territoriales sur la période précédente 2000-2006 et du Schéma Régional de Développement Economique, les Pays et Parcs Naturels Régionaux, poursuivront notamment la mise en œuvre de leur Schéma Territorial des Infrastructures Economiques, validé à l'échelon du territoire, afin de constituer une offre foncière aménagée, diversifiée, et d'offrir des équipements de qualité adaptés aux différents besoins des entreprises.

La Région pourra soutenir les projets correspondants selon ses dispositifs et critères d'intervention à caractère économique.

Les nouvelles formes d'activités seront favorisées dans le cadre des dispositifs d'intervention de la Région relevant de l'économie sociale et solidaire.

b) Conforter les potentialités de développement du tourisme

La Région pourra soutenir les projets correspondants selon les dispositifs et critères d'intervention prévus dans son **plan de soutien de la Production touristique adopté le 29 novembre 2007**, à savoir :

- 1 - poursuivre l'effort de **modernisation** et de **diversification** de l'offre touristique **d'hébergements** et de **produits** dans le cadre du Plan Qualité Tourisme de Midi-Pyrénées ;
- 2 - favoriser l'attractivité touristique des territoires, des départements et de la région en soutenant l'offre de produits pertinents vis à vis des marchés dans les différents secteurs :
 - le tourisme culturel ;
 - le tourisme de montagne et de sports d'hiver ;

- le thermalisme et le thermoludisme ;
 - le tourisme scientifique et technique ;
 - le tourisme fluvial ;
 - la randonnée et activités sportives et de pleine nature.
- 3 - protéger, valoriser et organiser les **Grands Sites touristiques** culturels et naturels ;
- 4 - favoriser l'offre de séjour dans les territoires ruraux et de montagne. (Contrats de **Pôles Touristiques Pyrénéens**).

c) Les services essentiels en espace rural

Dans le cadre des Conventions territoriales de Pays et de Parcs Naturels Régionaux, la Région pourra accompagner le maintien et le développement de services essentiels en milieu rural en direction :

- des maisons de santé pluridisciplinaires,
- des pôles « petite enfance »
- des réseaux de télémédecine.

La Région pourra soutenir ces projets selon ses dispositifs et critères d'intervention correspondants.

d) La création d'équipements structurants

Sur la période 2000-2006, la mise en œuvre des politiques territoriales a permis à de nombreux projets d'équipements à vocation intercommunale d'émerger.

La Région, soutiendra la création d'équipements structurants (médiathèques, équipements sportifs, ...), notamment dans le domaine de la culture à l'échelle de bassins de vie pertinents tout en veillant à la complémentarité de ces projets à l'échelle du Pays ou du PNR.

La Région participera au financement des Equipements Structurants à vocation collective selon ses dispositifs et critères d'intervention.

Pour les projets structurants présentant une forte valeur ajoutée et un intérêt majeur pour le Pays ou le Parc Naturel Régional concerné mais aussi pour l'aménagement du territoire régional, la Région se réserve la possibilité d'apprécier et de fixer son niveau de participation indépendamment de ces taux.

Priorité sera donnée aux projets d'aménagement des parkings dans les gares et les projets d'intermodalité ainsi que leur complémentarité avec les modes doux et la voiture particulière.

e) L'habitat et le cadre de vie

Les conventions territoriales conclues avec les Pays et les Parcs Naturels Régionaux contribueront à favoriser une offre attractive d'habitat locatif et un cadre de vie amélioré selon les dispositifs d'intervention propres à chacun des signataires des conventions territoriales.

La Région pourra soutenir ces projets selon ses dispositifs et critères et taux d'intervention correspondants.

f) soutenir le développement numérique dans les territoires

La transversalité des TIC doit être coordonnée pour assurer une organisation numérique des territoires susceptible de relancer, stabiliser ou moderniser certaines zones rurales en difficulté.

La Région pourra soutenir notamment les projets s'inscrivant dans les deux thèmes d'intervention suivants :

1) - Développement d'une administration électronique locale et citoyenne

- administration et démocratie : dématérialisation des procédures entre administrations ou vers l'utilisateur, portails de services publics mutualisés, démocratie participative ;
- éducation : généralisation des Environnements Numériques de Travail (ENT) dans l'enseignement secondaire;
- santé : télé-santé, soutien aux projets visant le maintien des personnes à domicile, notamment par le télé-diagnostic et la télé-surveillance médicale.

2) - Maillage du territoire en espaces d'animation et de ressources numériques de qualité :

- aide à la création, labellisation et mise en réseau d'espaces d'animation et de ressources numériques pour tous publics, favorisant une démarche qualité par la qualification et le maintien des animateurs ;
- actions d'appropriation et immersion de filières dans la société de l'information (TPE, artisanat, agriculture et agro-alimentaire notamment).

g) Participer à la préservation et à la valorisation de l'environnement.

Seront privilégiées par la Région, les actions permettant de gérer durablement la ressource en eau, la qualité des sols, la biodiversité, les espaces naturels et les paysages.

Les actions contribuant à améliorer l'efficacité énergétique et la promotion des Energies renouvelables seront également soutenues

3.2.2 -Les Grands Projets de Pays :

Créé en 2006, ce dispositif, doté de 40 M€ sur la période 2006-2010, a pour objectifs de :

- renforcer la visibilité et l'efficacité des politiques territoriales, en complément des politiques actuelles,
- développer des actions d'importance régionale, fondées sur l'identité et les atouts propres à chacun,
- fédérer les acteurs locaux et porter l'image du territoire à l'extérieur, contribuant ainsi au maintien et à la création d'emploi sur ces territoires.

Les domaines d'intervention des GPP concernent prioritairement :

- **le développement économique** : valorisation d'une ressource naturelle, de productions locales : création d'activités nouvelles à forte valeur ajoutée...
- la **valorisation des ressources culturelles, identitaires, patrimoniales et touristiques**,
- le **développement des services au public et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie** : création ou développement de nouveaux services de qualité (aide à la personne, santé...) ;
- le **développement de conditions d'accueil innovantes** en faveur de nouvelles populations.

3.2.3 – La dotation spécifique « Vocations Territoriales et Expérimentation » par Pays et par an.

La plupart des territoires **souhaitent avoir la possibilité de développer une forme « d'exemplarité » et/ou « d'expérimentation »** dans un ou plusieurs domaines particuliers significatifs de leur propre spécificité.

Ce nouveau dispositif bénéficiera d'une dotation spécifique « exemplarité et/ou expérimentation » d'un montant de 5 M€ par an répartis entre les territoires selon les critères approuvés par l'Assemblée Plénières du 15 octobre 2007 et complétés par la Commission Permanente du XXX.

Cette dotation repose sur les principes suivants :

- La Région pourra soutenir dans ce cadre, les actions d'investissements correspondant à une ou deux thématiques adaptées aux spécificités du territoire et proposées par le Pays ou le PNR lors de l'élaboration de la Convention Territoriale de Pays ou de PNR.
- Le solde non programmé de cette dotation annuelle par Pays/PNR pourra être reporté sur l'année suivante dans la limite d'une seule fois sur la période 2008-2013.

3.2.4 - Soutien à l'ingénierie territoriale :

Remarque préalable : l'Ingénierie des Parcs Naturels Régionaux est financée par la Région dans le cadre de sa contribution statutaire aux Syndicats Mixtes.

Il est proposé que la Région poursuive son soutien à l'ingénierie territoriale en agissant à trois niveaux :

- **premier niveau :** en participant au **financement des équipes d'ingénierie territoriale** des Pays dans le cadre de conventions d'objectifs pluriannuelles qui constitueront un sous ensemble contractuel de la Convention Territoriale de Pays et dans le respect des 3 principes suivants :
 - l'existence d'une « équipe minimum du Pays » composée au moins d'un coordonnateur et d'un gestionnaire administratif et financier,
 - une participation minimum du territoire fixée à 1,5 €/habitant/an.
 - une participation de l'ordre de 40 % de la Région reposant sur une assiette de dépenses éligibles limitées aux dépenses salariales (salaires, charges, frais de déplacement) directement supportées par le Pays ou le PNR dans la limite de 5 agents maximum aidés financièrement par la Région à l'échelle du Pays ou du Parc Naturel Régional.
- **deuxième niveau :** en organisant un « **Pôle d'Appui aux Territoires** » au niveau des services de la Région et de ses opérateurs (Midi-Pyrénées Expansion, Agence Régionale Pour l'Environnement, ARDESI, Comité Régional du Tourisme) afin d'informer les acteurs du développement territorial, de favoriser une mise en réseau des expériences, de mobiliser des compétences extérieures au territoire en direction des porteurs de projets, de participer à la formation continue l'aide à la formation continue et à la mise en réseau des développeurs territoriaux (échanges d'expérience et de savoir faire..., veille réglementaire nationale et européenne ...), de valoriser les politiques régionales.
- **troisième niveau :** pour les **Conseils de Développement** .
Le dispositif actuel d'intervention de la Région pouvant se situer entre 40 et 50 % du coût des travaux d'études et d'animation avec un coût plafonné à 40.000 €HT par an, est maintenu.

3.3: PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

ANNEXE 4 : SUPPORT ADMINISTRATIF COMMUN POUR LA PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS

Cette annexe vise à lister les informations (à minima) devant figurer dans les programmes opérationnels annuels présentés par le Pays ou PNR.

La présentation se fera avec une mise en page « à l'italienne » et les Programmes Opérationnels seront transmis aux différents partenaires par voie électronique sous format Excel.

Chaque page du document constituant le programme opérationnel annuel devra comporter les rubriques suivantes :

- **en tête** : le nom du Pays ou PNR avec l'année concernée de programmation
(*ex : année 1 – phase 1 – 2008*)

- un exposé des motifs, s'appuyant sur les synthèses des comités territoriaux et comités des financeurs au cours desquels les opérations ont été présentées.

- **colonnes** :
 - . intitulé de l'opération,
 - . localisation du projet,
 - . maître d'ouvrage,
 - . total TTC,
 - . total HT,
 - . total des aides publiques sollicitées (1 colonne montant et 1 colonne %)
 - . une colonne par partenaire financeur - Europe, Etat, Région, Département, autre - (1 colonne montant et 1 colonne %)
 - . autofinancement (1 colonne montant et 1 colonne %),
 - . observations.